

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2013

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur le Député-Maire

OBJET : Création d'une entente entre les conseils municipaux d'Aulnay-sous-Bois et de Gonesse

La Commission de l'Intercommunalité réunie le 20 juin 2013 s'est prononcée favorablement sur ce dossier

1- La restructuration du site de PSA

Le site de l'usine PSA Peugeot – Citroën d'Aulnay-sous-Bois représente une superficie de 170 ha dont 17 ha se situent sur le territoire de la commune de Gonesse.

Suite à l'annonce en juillet 2012 de la fermeture de l'usine PSA, le Plan de sauvegarde de l'emploi a été adopté par le groupe lundi 29 avril 2013. Cinq syndicats sur six ont donné un avis favorable à celui-ci. La fermeture de l'usine est programmée pour 2014.

En conséquence, il appartient aux autorités publiques et en particulier aux collectivités territoriales de prendre les mesures nécessaires en vue de la revitalisation et de la restructuration du site.

Dans une perspective de revitalisation et de création d'emplois à court terme, la Ville de Gonesse s'est engagée, conjointement avec la Ville d'Aulnay-sous-Bois, à instruire la demande de permis de construire de la société ID Logistics.

Cependant, afin de poursuivre l'ambition à moyen terme d'une ré-industrialisation de ce site, celui-ci doit faire l'objet d'une stratégie et d'un projet économique et urbain entre l'ensemble des partenaires. L'Etat, la Région, les conseils généraux, les villes d'Aulnay-sous-Bois et de Gonesse doivent définir les modalités d'une gouvernance qui permettra de répondre à la nécessité de la maîtrise foncière du site, de mener les études pour son réaménagement et de conduire une opération d'aménagement d'envergure.

Le site de PSA qui doit faire l'objet de la restructuration dispose d'une localisation stratégique : situé à proximité des aéroports internationaux de Roissy et du Bourget ainsi que du réseau autoroutier A1-A3-A104, il bénéficiera en outre de la création des lignes 16 et 17 du Grand Paris Express.

Le réaménagement du site de PSA ne saurait se concevoir sans se penser en complémentarité avec le projet du Triangle de Gonesse. Ces deux projets – uniquement séparés par l'autoroute A1 et la frontière communale et départementale – représentent à eux deux 450 ha dédiés au développement économique et doivent être pensés ensemble comme un pôle majeur de développement en Ile-de-France.

Le fait que les deux communes d'Aulnay-sous-Bois et de Gonesse soient à la fois directement concernées par la fermeture du site de l'usine PSA et porteuses de projets de développement économique d'envergure plaide fortement en faveur d'un rapprochement de nos deux villes autour de cet enjeu déterminant que représente la restructuration du site PSA en relation avec le Triangle de Gonesse.

Il est essentiel que nos deux villes élaborent des positions communes sur les orientations à prendre afin d'impulser des choix d'aménagement conformes à l'intérêt du territoire. Le rôle indéniable de moteur économique que jouent nos deux communes doit avoir pour corollaire

l'émergence d'une capacité conjointe d'entraînement vis-à-vis des autres acteurs publics comme privés (PSA).

2- La création d'une « entente » comme lieu d'échange et de discussion avec Aulnay-sous-Bois

Le Code général des collectivités territoriales (CGCT) dans ses articles L. 5221-1 et L. 5221-2 prévoit la possibilité pour des conseils municipaux ou organes délibérants d'EPCI ou syndicats mixtes de créer une entente entre eux. Il s'agit d'un mode de gouvernance souple et non contraignant qui correspond à la nécessité pour Aulnay-sous-Bois et Gonesse de créer de manière affirmée et reconnue un lieu d'échange, de discussion et de définition de positions communes.

L'entente est un accord entre deux ou plusieurs conseils municipaux, organes délibérants d'EPCI ou de syndicats mixtes, portant sur des objets d'utilité communale ou intercommunale compris dans leurs attributions et intéressant les divers membres. L'entente n'a pas la personnalité morale. Elle n'est pas dotée de pouvoirs autonomes même par délégation des collectivités, EPCI ou syndicats mixtes intéressés.

L'entente permet d'élaborer des orientations, des recommandations, éventuellement des conclusions qui doivent ensuite, pour déboucher sur des décisions exécutoires, être ratifiées par tous les conseils municipaux et organes délibérants intéressés. En conséquence, l'outil juridique de l'entente est le recours à des conventions qui doivent faire l'objet de délibérations de la part des conseils municipaux et organes délibérants. Ces conventions sont soumises au droit de la commande publique. A titre d'exemple, ces conventions peuvent permettre de désigner un prestataire commun dans le cadre d'un marché d'études.

L'entente débat des questions d'intérêt commun dans le cadre de conférences. Chaque conseil municipal ou organe délibérant d'EPCI ou de syndicat mixte est représenté par une délégation appelée « commission spéciale » et nommée à cet effet. La commission spéciale est composée de trois membres. Une représentation égalitaire est donc assurée à chaque membre, quelle que soit par ailleurs son importance. La loi n'imposant aucune règle sur le fonctionnement des ententes, il est de doctrine unanime que doivent s'appliquer les règles applicables à la tenue des séances d'un conseil municipal. Des tiers peuvent assister, sans voix délibérative, aux réunions des conférences.

3- Conclusion

Aussi, il est demandé au Conseil municipal de :

- **DECIDER de la création d'une entente entre les conseils municipaux d'Aulnay-sous-Bois et de Gonesse conformément à l'article L. 5221-1 du CGCT.**
- **D'APPROUVER l'objet de l'entente :**
 - o **Engager un travail de réflexion, d'impulsion, d'études et de suivi sur le réaménagement du site de PSA en relation et en complémentarité avec le projet du Triangle de Gonesse et du projet du Nouveau Grand Paris**
 - o **Proposer une gouvernance avec l'ensemble des partenaires publics et privés en vue de piloter la restructuration du site de PSA**
- **CONSTITUER une commission spéciale et de procéder, conformément à l'article L. 5221-2 du CGCT, à l'élection de trois membres qui représenteront la Ville au sein de la conférence de ladite entente.**

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2013

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur le Député Maire

OBJET : Approbation de l'accord amiable relatif à la composition du Conseil d'agglomération et du Bureau de la communauté après le renouvellement général des Conseils municipaux des communes membres de la communauté d'agglomération Val de France

La Commission de l'Intercommunalité réunie le 20 juin 2013 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

Présentation

L'arrêté préfectoral du 14 décembre 2012 dressant la liste des communes intéressées par la modification du périmètre de la communauté d'agglomération, laissait aux communes concernées et à Val de France, un délai de trois mois à compter de la notification de cet arrêté, pour émettre un avis favorable sur ce projet d'extension de périmètre aux villes de Gonesse et de Bonneuil-en-France.

Les conditions de majorité prescrites à l'article 60-II de la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 étant réunies, le 26 mars 2013, le Préfet du Val d'Oise, par arrêté, a étendu le périmètre de la communauté d'agglomération Val de France aux communes de Bonneuil-en-France et de Gonesse, au 1^{er} janvier 2014.

Après les élections municipales de 2014, la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales s'applique quant à la représentation des communes membres au sein des Instances délibérantes des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

Composition du Conseil d'agglomération :

Les nouvelles règles relatives à la composition des Conseils communautaires prévoient désormais que :

- le nombre de sièges à pourvoir est fixé par un tableau arrêté par le législateur (article L.5211-6-1-III du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)) et varie en fonction de la taille démographique de l'EPCI à fiscalité propre ;
- ces sièges sont répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne avec toutefois deux conditions : chaque commune doit avoir au moins un délégué (la représentation de chaque commune est ainsi garantie) et aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges.

Par ailleurs, les communautés d'agglomération ont la possibilité de conclure des accords amiables (conformément à l'article L.5211-6-1-VI du CGCT), décidés à la majorité des deux tiers au moins des Conseils municipaux des communes intéressées représentant la moitié de la population totale de celles-ci ou de la moitié des Conseils municipaux représentant les deux tiers de la population, pour fixer et répartir, en tenant compte de la population de chaque commune, le nombre de sièges de délégués communautaires.

Dans le cadre des accords amiables évoqués ci-dessus, les Conseils municipaux des communes concernées peuvent fixer le nombre de sièges de délégués communautaires et les répartir sous réserve du respect des conditions suivantes :

- une majorité qualifiée de délibérations doit être obtenue ;
- le nombre total de sièges ne peut excéder de plus de 25% (modification apportée par la loi n° 2012-1561 du 31 décembre 2012 relative à la représentation communale dans les communautés de communes et d'agglomération – article 1^{er}- au lieu de 10% prévu par la loi n°2010-1563 de réforme des collectivités territoriales) le nombre de sièges qui serait attribué par application du dispositif fixé par le législateur pour la composition du Conseil d'agglomération des communautés urbaines et des métropoles ;
- la répartition des sièges doit tenir compte de la population de chaque commune ;
- chaque commune dispose d'au moins un siège ;
- aucune commune ne peut avoir plus de la moitié des sièges du Conseil.

Ainsi, compte-tenu de ces différentes conditions, le nombre total maximum de sièges dont pourraient disposer le Conseil d'agglomération, en cas d'accord amiable des communes concernées, est le suivant :

- 57 sièges (correspondant à 56 sièges – article 5211-6-1-III du CGCT + 1 siège de droit)
+ 14 sièges (25% de sièges supplémentaires – article 1 de la loi n°2012-1561)
= 71 sièges au total.

Néanmoins, il est proposé de ne pas retenir ce nombre maximum de représentants et de porter le nombre total de sièges des délégués communautaires à 63, correspondant à :

- **57 sièges (correspondant à 56 sièges – article 5211-6-1-III du CGCT + 1 siège de droit)
+ 1 siège par commune membre = 63 sièges.**

Il est proposé de répartir ces 63 sièges entre les communes membres à la proportionnelle, en tenant compte de la population de chaque commune, ce qui donne la répartition suivante :

- la commune d'Arnouville disposerait de 5 sièges ;
- la commune de Garges-lès-Gonesse disposerait de 15 sièges ;
- la commune de Villiers-le-Bel disposerait de 10 sièges ;
- la commune de Sarcelles disposerait de 21 sièges ;
- la commune de Gonesse disposerait de 10 sièges ;
- la commune de Bonneuil-en- France disposerait de 2 sièges.

Il n'est pas prévu de désigner des suppléants (seules les communes membres ne disposant que d'un seul délégué communautaire, désignent un suppléant qui doit être de sexe différent du titulaire pour les communes dont les conseillers municipaux sont élus au scrutin de liste – article 8 de la loi n°2010-1563).

A défaut d'accord amiable entre les communes membres et la communauté d'agglomération Val de France le nombre total de sièges composant l'assemblée délibérante serait de 57 sièges et la répartition serait faite à la proportionnelle, tel que détaillé ci-dessous :

- la commune d'Arnouville disposerait de 4 sièges ;
- la commune de Garges-lès-Gonesse disposerait de 14 sièges ;
- la commune de Villiers-le-Bel disposerait de 9 sièges ;
- la commune de Sarcelles disposerait de 20 sièges ;
- la commune de Gonesse disposerait de 9 sièges ;
- la commune de Bonneuil-en- France disposerait d'1 siège (+ 1 suppléant).
-

Composition du Bureau de la communauté :

L'article L.5211-10 du CGCT prévoit que le Bureau de l'EPCI est composé d'un Président, d'un ou plusieurs vice-présidents, et éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres.

Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20% de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents. L'application de ce principe porterait le nombre de vice-présidents à douze, si le Conseil d'agglomération est composé de 63 délégués.

Cependant, la loi n°2012-1561 du 31 décembre 2012 a introduit une possibilité de déroger à ce principe. En effet, un alinéa a été inséré à l'article L.5211-10 qui précise que « *l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30% de son propre effectif et le nombre de quinze.* »

Ainsi, en application de cet alinéa il est possible de porter le nombre de vice-présidents, membres du Bureau, à quinze. Il est à noter que l'application de ce principe ne doit pas avoir d'impact financier pour la collectivité. Ainsi, si les élus décident de désigner quinze vice-présidents, l'enveloppe indemnitaire correspondante sera calculée sans les désignations supplémentaires et sur la base de douze vice-présidents (20% de 63 délégués communautaires). De même, si le Conseil souhaite désigner des conseillers communautaires, membres du Bureau, leur indemnité devra également être déduite de cette même enveloppe indemnitaire (article L.5216-4 du CGCT).

Cette faculté de déroger à la règle générale dans la détermination du nombre de vice-présidents est également conditionnée à l'accord amiable entre les communes membres et l'EPCI.

Ainsi, au plus tard le 31 août 2013, il appartient aux EPCI et aux Conseils municipaux des communes intéressées de se prononcer et de donner leur accord sur les opérations de fixation de la composition et de la répartition des sièges au sein des organes délibérants et ce afin que les électeurs connaissent à l'avance le nombre de délégués communautaires qu'ils seront amenés à élire (article L.5211-6-1-VII du CGCT). En effet, à l'occasion des prochaines élections municipales, les délégués communautaires seront, pour la première fois, élus au suffrage universel.

Ainsi, cette proposition d'accord sur le nombre de sièges au sein du Conseil d'agglomération et leur répartition ainsi que le nombre de vice-présidents composant le Bureau de la communauté, a été transmise à l'ensemble des communes intéressées. Chaque Conseil municipal devra se prononcer sur cet accord avant le 31 août 2013. Cet accord est pris dans les conditions de majorité qualifiée prévues à l'article L.5211-6-2 du CGCT (majorité des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant la moitié de la population totale de celles-ci ou de la moitié des Conseils municipaux représentant les deux tiers de la population).

A l'issue de cette procédure, le Préfet du Val d'Oise arrêtera, au plus tard le 31 octobre 2013, le nombre total de sièges et leur répartition entre les communes membres.

Il vous est donc proposé d'approuver cet accord amiable quant à la composition et la répartition des sièges au sein de Conseil d'agglomération et au nombre de vice-présidents membres du Bureau de la communauté, à l'issue du renouvellement général des Conseils municipaux des communes constituant la communauté d'agglomération Val de France.

Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER la composition de l'organe délibérant de la communauté d'agglomération VAL DE FRANCE, à l'issue du renouvellement général des conseils municipaux, et qui se décomposera comme suit :

- 21 délégués pour Sarcelles,
- 10 délégués pour Villiers-le-Bel,
- 5 délégués pour Arnouville,
- 15 délégués pour Garges-lès-Gonesse,
- 10 délégués pour Gonesse,
- 2 délégués pour Bonneuil-en-France,

portant ainsi le nombre total de sièges composant le Conseil d'agglomération à 63 sièges ;

D'APPROUVER la composition du Bureau de la communauté qui comportera quinze vice-présidents ;

De PRENDRE NOTE que les Conseils municipaux des communes citées précédemment sont appelés à délibérer sur ce principe de représentation avant le 31 août 2013 ;

De DIRE que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Préfet du Val d'Oise ;

De CHARGER Monsieur le Député Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2013

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur le Député-Maire

OBJET : Approbation de la règle de répartition des sièges au sein de l'organe délibérant de la communauté d'agglomération Val de France à partir du 1^{er} janvier 2014 et désignation des représentants de la commune de Gonesse au Conseil communautaire

La Commission de l'Intercommunalité du 20 Juin 2013 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

Présentation

L'arrêté préfectoral du 14 décembre 2012 dressant la liste des communes intéressées par la modification du périmètre de la communauté d'agglomération, laissait aux communes concernées et à Val de France, un délai de trois mois à compter de la notification de cet arrêté, pour émettre un avis favorable sur ce projet d'extension de périmètre aux villes de Gonesse et de Bonneuil-en-France.

Les conditions de majorité prescrites à l'article 60-II de la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 étant réunies, le 26 mars 2013, le Préfet du Val d'Oise, par arrêté, a étendu le périmètre de la communauté d'agglomération Val de France aux communes de Bonneuil-en-France et de Gonesse, au 1^{er} janvier 2014.

Il convient désormais et en prévision de l'entrée des deux nouvelles communes dans la communauté d'agglomération Val de France, de déterminer la règle de représentation des délégués communautaires de nos deux villes, entre le 1^{er} janvier 2014 et le prochain renouvellement général des Conseils municipaux.

La mise en œuvre d'une procédure d'extension de périmètre d'un EPCI préexistant donne lieu par ailleurs à la désignation, par les communes nouvellement membres, de leurs propres conseillers communautaires.

Les représentants des communes membres, de même que les instances exécutives (Président et Bureau communautaire) ont vocation à rester en place jusqu'à la fin de leur mandat, conformément à l'article 83-II de la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales.

La commune de Gonesse est donc amenée à délibérer pour compléter l'organe délibérant (le Conseil d'agglomération) de la communauté d'agglomération, selon les règles prévues par les statuts actuels de Val de France (article 9), à savoir :

« La communauté d'agglomération est administrée par un Conseil communautaire composé de délégués désignés par les Conseils municipaux des communes membres en suivant la règle suivante, en application de la loi qui prévoit une représentation proportionnelle relative, les communes seront ainsi représentées.

- 1 délégué par commune puis de 1 à 4.000 habitants, la commune dispose d'un représentant supplémentaire ; de 4.001 à 8.000 habitants d'un deuxième représentant supplémentaire et ainsi de suite par tranche de 4.000 habitants.
- le nombre de délégués de la commune la plus peuplée ne peut être supérieur au nombre total des délégués des autres communes.

Les communes désignent des suppléants en sus des délégués titulaires, dans la limite, par commune, de 40 % du nombre de délégués titulaires (arrondi à l'entier le plus près).

Le nombre de délégués est établi pour la durée du mandat municipal sur la base du dernier recensement connu. Il est précisé que pour chacun des Conseils municipaux concernés, les délégués et leurs suppléants sont désignés parmi les membres du Conseil municipal correspondant. »

Ainsi, en application de ce principe, et jusqu'au renouvellement complet des Conseils municipaux :

- la commune de Gonesse disposera donc de huit délégués titulaires et trois suppléants,
- la commune de Bonneuil-en-France disposera d'un délégué titulaire et d'un suppléant.

Aussi, cela portera le nombre total de délégués communautaires à 50 titulaires et 20 suppléants.

Conformément à l'article L.5211-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la proposition de modification du nombre de sièges de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) a été transmise aux communes le 17 Mai 2013. À compter de cette transmission, chaque Conseil municipal disposait d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Par ailleurs, les Conseils municipaux doivent se prononcer dans les conditions de majorité prévues par l'article L.5211-6-2 du CGCT pour la répartition des sièges au sein de l'organe délibérant de l'EPCI intéressé.

La décision de modification du nombre de sièges de l'organe délibérant de la communauté d'agglomération est ensuite prise par arrêté du Préfet du Val d'Oise.

Il vous est donc proposé d'approuver cette règle de répartition des sièges au sein de l'organe délibérant de Val de France, en prévision de l'extension du périmètre de la communauté d'agglomération Val de France au 1^{er} janvier 2014, et de désigner nos délégués communautaires.

Au regard de l'examen des modalités de désignation des Conseillers communautaires dans l'ensemble des communes déjà membres de Val de France, il ressort que ceux-ci ont systématiquement été choisis parmi les membres de la majorité municipale. Il n'y a pas de représentants des oppositions. Par conséquent, il s'ensuit très logiquement que la méthode à retenir pour procéder au choix des représentants de Gonesse doit être parfaitement symétrique à celle des autres Conseils Municipaux.

Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER la règle de répartition des sièges au sein de l'organe délibérant de la communauté d'agglomération Val de France, applicable à compter du 1^{er} janvier 2014, et qui se décompose de la manière suivante :

- 16 délégués et 6 suppléants pour Sarcelles,
- 8 délégués et 3 suppléants pour Villiers-le-Bel,
- 5 délégués et 2 suppléants pour Arnouville,
- 12 délégués et 5 suppléants pour Garges-lès-Gonesse,
- 8 délégués et 3 suppléants pour Gonesse,
- 1 délégué et 1 suppléant pour Bonneuil-en-France,

portant ainsi le nombre total de délégués communautaires à 50 titulaires et 20 suppléants,

DE PRENDRE NOTE que les Conseils municipaux des communes précitées sont appelées à délibérer sur cette règle de représentation dans le délai de trois mois à compter de la notification de la présente délibération et qu'à défaut de délibération dans ce délai, leur avis sera réputé favorable,

DE DESIGNER 8 Délégués Titulaires pour siéger au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Val de France,

DE DESIGNER 3 Délégués Suppléants pour siéger au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Val de France,

DE DIRE que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Préfet du Val d'Oise,

DE CHARGER Monsieur le Député-Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2013

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur JAUREY

OBJET : Adoption du compte administratif 2012 – Budget Principal

PIECE(S) JOINTE(S) : Compte Administratif Budget Principal 2012

La Commission des Finances du 18 juin 2013 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

Présentation

Le compte administratif clôture l'exercice 2012 et retrace l'ensemble de l'exécution budgétaire de l'année, en dépenses et en recettes, y compris les décisions modificatives prises par le Conseil Municipal.

Ce document budgétaire est bien évidemment conforme au compte de gestion du receveur municipal. Il concrétise tous les engagements de la Municipalité décidés lors des débats budgétaires et qui ont été mis en œuvre en respectant les 3 orientations majeures qui caractérisent toute notre action municipale :

- ✓ Offrir et garantir un service public communal de qualité et de proximité,
- ✓ Privilégier l'effort d'investissement pour améliorer le cadre de vie des habitants et renforcer l'attractivité reconnue de Gonesse,
- ✓ Conforter la gestion saine et rigoureuse des finances communales et maintenir une fiscalité stable avec des taux communaux inchangés depuis 2006.

Les réalisations décrites dans ce compte administratif traduisent de manière significative l'action volontaire et solidaire de la municipalité. Elles s'inscrivent dans un contexte national marqué par une crise économique, sociale, financière longue dans sa durée et très dure dans ses conséquences pour les Français.

Depuis plusieurs années, nous subissons la hausse continue du chômage et de la précarité, un décrochage industriel très pénalisant avec des fermetures d'entreprises, un surendettement du pays qui handicape lourdement l'économie avec une dette qui s'est accrue de 600 milliards d'euros en seulement 5 ans, entre 2007 et 2012, le désengagement et le resserrement des crédits d'Etat, autant de contraintes qui pèsent sur nos communes et dont souffrent durement les couches sociales modestes et défavorisées.

Dans ce contexte très difficile, notre devoir est d'être particulièrement attentif aux besoins des citoyens. C'est pourquoi, contrairement à d'autres institutions, comme le Conseil Général du Val d'Oise où la direction UMP a augmenté de 40 % en seulement 2 ans la taxe foncière, soit plus de 200 euros par contribuable, tout en réduisant les subventions aux associations et aux communes, la Municipalité de Gonesse a fait le choix de ne pas augmenter pour la 7^{ème} année consécutive ses taux communaux d'imposition. Les objectifs ont été tenus car Gonesse a une gestion financière saine, saluée et reconnue récemment par la Chambre Régionale des Comptes. Rien n'a été facile. Il convient de mentionner l'engagement de nos services municipaux qui ont pleinement contribué à la réussite de ces avancées positives pour Gonesse.

I/ PRESENTATION COMPTABLE DU COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET PRINCIPAL

En 2012, le compte administratif du Budget principal de la commune de Gonesse présente un total de titres de recettes émis pour 63.532.513,28 € (dont 4.629.899,24 € d'opérations d'ordre) et un total de mandats établis pour 59.637.984,16 € (dont 4.629.899,24 € d'opérations d'ordre). Les résultats de l'exécution du budget principal pour 2012 se déclinent par section de la manière suivante :

A – SECTION DE FONCTIONNEMENT :

	PREVISIONS	REALISATIONS	RESULTAT
Dépenses de l'exercice 2012	47.459.094,57 €	42.870.310,78 €	
Recettes de l'exercice 2012	47.459.094,57 €	48.631.343,01 €	
Résultat de fonctionnement reporté de 2011 sur 2012	néant	néant	
Résultat de clôture de fonctionnement 2012			(1) +5.761.032,23 €

B – SECTION D'INVESTISSEMENT :

	PREVISIONS	REALISATIONS	RESULTAT
Dépenses de l'exercice 2012	25.570.111,68 €	15.337.950,61 €	
Recettes de l'exercice 2012	25.570.111,68 €	14.901.170,27 €	
Solde d'exécution d'investissement de l'exercice 2012			- 436.780,34 €
Solde d'exécution d'investissement reporté de 2011 sur 2012			- 1.419.722,77 €
Solde d'exécution de clôture d'investissement 2012			(2)- 1.866.503,11 €

C - RESTES A REALISER (RAR) D'INVESTISSEMENT DE 2012 :

Dépenses 2012	7.667.291,96 €	
Recettes 2012	7.293.045,49 €	
Solde des RAR de 2012		(3) - 374.246,47 €
Solde d'exécution d'investissement 2012 (RAR compris) (2) + (3)		(4) - 2.240.749,58 €

D - LE RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2012 (RESTES A REALISER COMPRIS)

Fonctionnement + Investissement (1) + (4) = **3.520.282,65 €**

Les résultats constatés lors de ce compte administratif ainsi que les restes à réaliser seront repris à l'occasion du Budget Supplémentaire 2013.

1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT :

1.1 **Dépenses de fonctionnement** :

Les prévisions de dépenses budgétaires réelles (BP + BS + DM) s'élevaient à 41.934.848,47 Euros après neutralisation des dépenses d'ordre. La consommation des crédits est de 95,82 % conforme aux années précédentes, pour un montant de 40.180.226,88 Euros.

	Prévisions 2012 (BP+BS+DM)	CA 2012	Taux d'exécution
Chapitre 011 Charges à caractère général	13.700.128,72 €	12.678.685,40 €	92,55 %
Chapitre 012 Charges de personnel	23.147.486,00 €	22.706.514,15 €	98,09 %
Chapitre 014 Atténuations de charges	105.000,00 €	néant	néant
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	3.352.581,60 €	3.254.737,20 €	97,08 %
Chapitre 66 Charges financières	1.374.605,00 €	1.353.597,13 €	98,47 %
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	255.047,15 €	186.693,00 €	73,20%
TOTAL (Dépenses Réelles de Fonctionnement)	41.934.848,47 €	40.180.226,88 €	95,82 %

Les principales évolutions :

- Les charges à caractère général qui concernent les activités des services, les contrats et les dépenses de l'administration générale représentent 31,55 % des dépenses réelles de fonctionnement. Le taux de réalisation des crédits a été de 92,55 %. La démarche de gestion rigoureuse des finances communales s'est à nouveau concrétisée en 2012 et se traduit par un effort significatif dans beaucoup de services.

- Les dépenses de personnel qui représentent 56,51 % des dépenses de fonctionnement, affichent un taux de réalisation de 98,09 % avec les charges qui s'imposent à la commune (glissement vieillesse technicité, revalorisations indiciaires, augmentations de cotisations patronales, remplacements ou recrutements programmés). Ce budget a été conforme aux prévisions budgétaires.

- Les charges de gestion courante concernent les contingents et participations obligatoires, dont le contingent incendie pour 671.893,60 €, les subventions au Cinéma, à la Caisse des Ecoles,

au CCAS, au budget Ateliers Locatifs, les charges diverses. Il convient de mentionner que ce chapitre budgétaire avait été revalorisé au budget primitif pour tenir compte de la hausse du contingent incendie, de la revalorisation de la subvention communale versée au CCAS et du versement d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement au budget Ateliers locatifs. Le chapitre représente 8,10 % des dépenses réelles de fonctionnement. Le taux de réalisation de 97,08 % est proche de la prévision budgétaire.

- Les charges financières présentent un taux de réalisation de 98,47 % qui recensent les intérêts acquittés par la ville au titre des emprunts et de la ligne de trésorerie et affichent en 2012 un niveau de consommation conforme aux prévisions. Rappelons que la ville dispose désormais d'une dette à la fois maîtrisée et totalement sécurisée.

- Les charges exceptionnelles (186.693,00 €) fluctuent notamment en fonction des subventions OCAH (Opération Communale d'Amélioration de l'Habitat) versées aux propriétaires qui réhabilitent leurs façades sur le périmètre du centre ville ou d'opérations de régularisations comptables. C'est le cas cette année.

1.2 Recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles prévues (BP+BS+DM) s'élevaient à 47.063.826,57 Euros. Le compte administratif enregistre un montant de produits réels recouverts de 48.631.133,21 Euros, soit 103,33 % des prévisions.

	Prévisions 2012 (BP+BS+DM)	CA 2012	Taux d'exécution
Chapitre 70 Produits des services	915.160,00 €	882.455,19 €	96,43%
Chapitre 73 Impôts et Taxes	29.266.309,00 €	29.870.550,41 €	102,06%
Chapitre 74 Dotations, Subventions, Participations	15.905.494,00€	15.967.629,52 €	100,39 %
Chapitre 013 Atténuations de charges	244.900,00€	398.776,76 €	162,83%
Chapitre 75 Autres produits de gestion courante	657.813,03 €	606.932,60 €	92,27%
Chapitre 76 Produits financiers		1.156,48 €	
Chapitre 77 Produits Exceptionnels	74.150,54 €	903.632,25€	neutralisé
TOTAL (Recettes Réelles de Fonctionnement)	47.063.826,57€	48.631.133,21 €	103,33 %

Les principales évolutions :

- Les produits des services à la population poursuivent leur lente érosion constatée depuis 2009. Le niveau de recettes affiché en clôture d'exercice est donc en retrait par rapport aux prévisions. La crise économique conduit les usagers à réduire leur budget de dépenses.

- Les recettes fiscales progressent (102,06 % de réalisation) grâce aux rôles supplémentaires encaissés : 358.342 euros. Ce résultat positif, atténué par la réforme de la taxe professionnelle du précédent gouvernement, prouve tout l'intérêt pour les Gonessiens du choix majeur du développement économique décidé par la municipalité dès son élection en 1995. L'implantation à Gonesse de nombreuses entreprises dans les nouvelles zones d'activités se traduit à la fois par des emplois et par des recettes fiscales supplémentaires pour la commune qui servent au fonctionnement de nos services et aux investissements dans les quartiers. Cet enjeu est prioritaire et sera conforté grâce à l'action tenace de la Municipalité qui a réussi à obtenir une gare de métro à Gonesse qui va générer de nouvelles activités créatrices d'emplois et de recettes fiscales. Cette attractivité de Gonesse est un atout très positif pour les Gonessiens. Les produits fiscaux représentent 61,42 % des recettes réelles de fonctionnement.

- Le chapitre 74 regroupe les dotations, subventions et participations notamment la dotation forfaitaire (8.867.752 €) en constante diminution chaque année. La dotation de solidarité urbaine et le fonds de solidarité IDF enregistrent une progression notable. Le fonds de compensation des nuisances aériennes payé en deux versements a enregistré en 2012 un report partiel correspondant au solde du FCNA 2011. Ce chapitre 74 avec 15.967.629,00 € euros représente 32,83 % des recettes réelles de fonctionnement.

La ville constate la diminution des subventions. Ainsi le Conseil Général a supprimé ou réduit fortement ses financements comme pour la Politique de la Ville qui constitue une perte lourde pour Gonesse (140.000 €). Les dernières décisions de l'Assemblée Départementale concernent la suppression du financement des crèches collectives (66.000 € en moyenne par an) et la diminution de sa participation à l'utilisation des équipements sportifs par les collègues (évaluée à 21.600 €) qui sont pourtant de la compétence du Conseil Général.

PRINCIPALES DOTATIONS VERSEES PAR L'ETAT	Réalisé 2011	Prévisions 2012	Réalisé 2012
DGF (dotation forfaitaire)	9.051.665,00	8.867.752,00	8.867.752,00
DSU.CS (dotation de solidarité urbaine)	2.293.494,00	2.467.396,00	2.467.396,00
F.S.R.I.F (fonds de solidarité région IDF)	1.266.690,00	2.042.008,00	2.042.008,00
F C N A (fonds de compensation nuisance aéroportuaire)	235.974,00	781.900,00	1.024.809,00
D G D (dotation générale de décentralisation)	219.180,03	208.000,00	209.142,39
Dotation Spéciale Instituteurs	19.656,00	17.050,00	14.040,00
TOTAL	13.651.423,06	14.382.504,39	14.382.504,39

2 – SECTION D'INVESTISSEMENT :

2.1 Dépenses d'investissement :

Elles représentent 13.398.135,27 €uros (dépenses réelles)

	Prévisions 2012 (BP+BS+DM)	CA 2012	Taux de réalisation
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	2.184.702,40 €	775.154,03 €	35,48%
Chapitre 204 Subventions d'équipement versées	1.235.000,00 €	0	0
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	10.715.349,45 €	6.258.823,40 €	58,41%
Chapitre 23 Immobilisations en cours	4.265.869,06 €	3.349.746,67 €	78,52%
TOTAL Dépenses Equipements (20/21/23)	18.400.920,91 €	10.383.724,10 €	56,43%
Chapitre 001 Solde d'Exécution de la Section d'investissement reporté	1.429.722,77 €	1.429.722,77 €	100%
Chapitre 16 Emprunts	3.044.200,00€	3.014.411,17 €	99,02%
TOTAL (Dépenses réelles d'investissement)	22.874.843,68 €	14.827.858,04€	64,82%

Les principales évolutions :

Les dépenses d'équipement représentent 10.383.724,10 €uros, qui comprennent les études et l'ensemble des opérations de travaux d'aménagement, des bâtiments, de voiries.
La ville maintient son effort d'équipement à un haut niveau. Sur les 4 dernières années, la moyenne s'établit à de 12.8 M€.

La commune a consacré en 2012 plus de 389 €/habitant à ses dépenses brutes d'équipement, soit un rythme supérieur de 24,6 % à la moyenne de la strate des communes comparables (20.000 à 50.000 hab) qui se situe à environ 312 €/Hab. En annexe, vous trouverez un tableau qui recense les principales opérations.

Ces statistiques témoignent de l'effort d'équipement et d'aménagement effectué par la municipalité pour satisfaire les besoins de l'ensemble des quartiers de Gonesse. En 6 ans la ville aura investi plus de 70 M€ pour le réaménagement et les équipements dans tous les quartiers.

Le chapitre 204 « subventions d'équipement versés », 1.235.000 €, constitue une provision versée par l'aménageur de la ZAC Entrée Sud et qui sera rétrocédée au Conseil Général pour l'aménagement de la D 370.

Le chapitre 16 du compte administratif comptabilise le remboursement du capital de la dette qui s'établit en 2012 à 3.014.202,07 € pour les emprunts souscrits. Ce volume de dépense est à un niveau normal et stable compte tenu de la totale sécurisation de la dette.

Au 31/12/2012, l'encours de la dette s'établit à 33.460.761,65 €, soit un niveau parfaitement maîtrisé, malgré l'ampleur des investissements réalisés.

L'encours de dette de la ville est composé à 98 % de prêts à taux fixe et à 2 % de prêts à taux variable indexés sur le livret A ou le Livret d'Epargne Populaire.

Classement charte de bonne conduite

Encours à 100 % : 1A (sans risque)

Structure de la dette

Taux fixe : 32.853 K€

Taux indexés : 608 K€

Taux moyen : 4,07 %

Taux moyen : 3,21 %

Répartition taux fixe/taux indexés :

- 98.18 % sont en taux fixe
- 1.82 % sont en taux variable

Eléments de synthèse

Taux moyen dette globale : 4,05 %

Répartition de l'encours par établissement prêteur

Nombre d'emprunts : 24 répartis auprès de 4 banques (1 prêt a été mobilisé en 2012, 2 autres prêts ont été mobilisés au 1^{er} trimestre 2013)

- DEXIA CLF : 8 prêts CRD : 19.061 K€ 56,96 % du CRD
- CAISSE D'EPARGNE : 8 prêts CRD : 9.208 K€ 27,52 % du CRD
- SOCIETE GENERALE : 4 prêts CRD : 4.584 K€ 13,70 % du CRD
- CAISSE DES DEPOTS : 4 prêts CRD : 608 K€ 1,82 % du CRD

2.2 Recettes d'investissement :

Le financement des opérations d'investissement s'appuie aussi sur l'emprunt qui a été mobilisé à hauteur de 1.500.000 € pour 2012 soit 14,45 % des dépenses d'équipement (10.383.724,10 €), mais également sur les ressources suivantes :

- ◆ Les dotations et fonds divers :(€)
 - FCTVA et Taxe Locale d'Equipement : 2.074.151,19 €
 - L'excédent de fonctionnement comptabilisé en 2012 : 4.388.145,35 €
- ◆ Les subventions d'équipement :
 - ANRU, Département, Région, ADP, bailleurs sociaux : 2.268.560,87€

	Prévisions 2012 (BP+BS+DM)	CA 2012	Taux de réalisation
Chapitre 10 Dotations et fonds divers	6.321.145,35 €	6.462.296,54 €	102,23%
Chapitre 13 Subventions d'investissement	5.395.606,77 €	2.268.560,87 €	42,04%
Chapitre 16 Emprunts	3.980.000,00 €	1.510.609,96 €	37,96%
Chapitre 23 Autres Immobilisations corporelles	30.013,46 €	30.013,46 €	100%
TOTAL (Recettes réelles d'investissement)	15.726.765,58 €	10.271.480,83 €	65,31%

A ces recettes réelles, s'ajoutent les recettes d'ordre qui contribuent comme chaque de manière significative à l'équilibre financier de cette section.

- ◆ Les dotations aux amortissements et charges à répartir: 1.871.680,56 €
- ◆ Le produit des cessions foncières : 818.403,34 €

Au regard de la politique d'investissement volontariste menée par la commune, l'optimisation des subventions demeure une priorité incontournable pour Gonesse. La part des subventions dans les dépenses d'équipement avait chuté à 30 % en moyenne ces 4 dernières années. Il n'est plus que de 21,84 % en 2012.

Nos partenaires extérieurs ont réduit de manière significative leur soutien à l'investissement des communes. Le Conseil Général, partenaire institutionnel des communes, conduit une politique de réduction massive des crédits alloués aux investissements des communes du Val d'Oise qui les pénalise financièrement très durement.

Dans un environnement marqué par des contraintes financières fortes, la municipalité a répondu aux exigences de la crise en mettant en œuvre une politique responsable, dynamique et solidaire tant en investissement qu'en fonctionnement qu'illustrent les nombreuses réalisations et activités.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif 2012 du budget principal.

ANNEXE AU RAPPORT : PRINCIPALES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT

2031	Contrats de Maîtrise d'Oeuvre	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etude aménagement du Parc Urbain (solde) ▪ Etude réhabilitation du commissariat ▪ Etude réhabilitation complexe sportif E. Cognevault ▪ Etude construction gymnase la Madeleine 	58.208,13 € 34.157,71 € 25.761,02 € 85.303,86 €
205	Acquisition de logiciel	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Licences de serveurs, bureautiques et de logiciels métiers 	152.608,67 €
2128	Aménagement espaces extérieurs	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aménagement du parc urbain St Blin (solde) ▪ Aménagement d'un terrain synthétique Stade E.Cognevault 	73.611,99 € 642.476,43 €
2135	Installations générales	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Travaux divers écoles maternelles et primaires ▪ Travaux divers bâtiments communaux ▪ Travaux de sécurisation des bâtiments communaux. ▪ Travaux câblages téléphoniques et informatiques ▪ Travaux de réhabilitation du gymnase E.Cognevault 	322.830,96 € 300.408,11 € 67.997,09 €

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Travaux de passage au numérique Cinéma J.Prévert 	24.111,34 €
		710.219,46 €
		180.675,15 €
2152	Travaux de voirie	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Travaux enfouissement conteneurs enterrés Fauconnière 	360.139,87 €
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Travaux aménagement du parking Coulanges 	341.413,50 €
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Travaux aménagement de la rue de l'Eglantier 	771.928,18 €
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Travaux et aménagement de la voirie communale 	619.559,99 €
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Travaux éclairage public/ signalisation tricolore 	329.850,91 €
2315	Travaux en cours	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réhabilitation et insonorisation école R. Salengro 	2.250.322,82 €
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Travaux à l'Eglise St Pierre/St Paul 	64.427,76 €
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Participation financière Zac Multisite 	880.505,88 €

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2013

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur JAUREY

OBJET : Adoption du Compte de Gestion 2012 – Budget Principal.

PIECE(S) JOINTE(S) : Tableau résultats budgétaires 2012 du compte de gestion

La Commission des Finances du 18 juin 2013 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

Le compte de gestion établi par le receveur municipal est un document de synthèse qui retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes de l'exercice écoulé selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Il comporte :

- Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers correspondant aux créanciers et aux débiteurs de la commune),
- Le bilan comptable de la collectivité qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la commune.

Conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte de gestion 2012 du budget principal a effectivement été présenté à Monsieur le Député-Maire avant le 1^{er} juin 2013 par le receveur municipal.

Le compte de gestion 2012 du budget principal dressé par Monsieur Daniel DIDELOT, Trésorier Principal, fait apparaître les résultats suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Déficit exercice 2011:	1.429.722,77 €
Recettes 2012 :	14.901.170,27 €
Dépenses 2012:	15.337.950,61 €
Déficit 2012 :	(-) 436.780,34 €
Résultat de clôture 2012 : (Hors restes à réaliser)	(-) 1.866.503,11 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Excédent exercice 2011 :	4.388.145,35 €
Affectation du résultat en investissement :	4.388.145,35 €
Recettes 2012 :	48.631.343,01 €
Dépenses 2012 :	42.870.310,78 €
Excédent 2012 :	(+) 5.761.032,23 €
Résultat de clôture 2012 :	(+) 5.761.032,23 €

Soit un excédent global de clôture de 3.894.529,12 € (hors Restes à Réaliser).

On peut constater une identité de valeur entre les résultats issus du compte de gestion 2012 et ceux du compte administratif 2012 du budget principal.

2) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis sur l'adoption du compte de gestion 2012 du budget principal.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2013**RAPPORT DE PRESENTATION****RAPPORTEUR : Monsieur JAUREY****OBJET : Adoption du Compte Administratif 2012 – Budget Assainissement****PIECE(S) JOINTE(S) : Compte Administratif Assainissement 2012**

La Commission des Finances du 18 juin 2013 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

Présentation**LE COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT**

Le budget Assainissement identifie au sein d'un budget annexe l'ensemble des opérations réalisées par la commune dans le cadre de la gestion du réseau eaux usées. Le compte administratif qui constitue l'arrêté des comptes de l'exercice écoulé de ce budget, retrace l'ensemble des dépenses et des recettes effectivement réalisées par la Ville en 2012 et constate les résultats comptables.

Parallèlement, le trésorier principal, chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le maire, élabore le compte de gestion qui doit exactement concorder avec le compte administratif.

Les résultats de l'exécution 2012 se présentent comme suit :

INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
Total des titres de recettes émis		194.742,90 €
Total des mandats émis	67.808,44 €	
Excédent d'investissement reporté de l'exercice 2011		684.745,00 €
Résultat de clôture d'investissement 2012 (A)		(+) 811.679,46 €

RESTES A REALISER		
	DEPENSES	RECETTES
Recettes		
Dépenses	421.841,00 €	
Solde des restes à réaliser 2012 (B)	(-) 421.841,00 €	

EXPLOITATION		
	DEPENSES	RECETTES
Total des titres de recettes émis		214.056,77 €
Total des mandats émis	173.838,45 €	
Excédent d'exploitation reporté de l'exercice 2011		595.972,97 €
Résultat de clôture d'exploitation 2012 (C)		(+) 636.191,29 €

Le résultat global de clôture 2012 (RAR compris) s'établit donc à (+) 1.026.029,75 €. (Fonctionnement + Investissement) **(A) + (B) + (C)**

- A la clôture de l'exercice, le résultat de fonctionnement 2012 doit être prioritairement affecté à la couverture du déficit d'investissement. En l'absence de déficit constatée sur la section d'investissement, ce résultat a été affecté lors du vote du BP 2013 en totalité (636.191,29 €) au compte 002 au titre de l'excédent reporté d'exploitation

On retiendra les éléments suivants de l'exécution du budget 2012 :

EN SECTION D'EXPLOITATION

Les dépenses d'exploitation (173.838,45 €) qui sont des dépenses courantes de gestion se sont réparties sur les rubriques suivantes :

- Entretien du réseau eaux usées : 5.203,06 €
- Concours divers : 825,75 €
- Rémunération du personnel : 57.326,44 €
- Intérêts de la dette : 27,30 €
- Charges diverses : 548,82 €

Figure également au sein de cette section les dotations aux amortissements des immobilisations (dépenses d'ordre) pour 110.455,90 €.

Le virement à la section d'investissement (autofinancement) inscrit en prévision pour 564.500,00 € n'a pas été réalisé à la clôture de l'exercice conformément à l'instruction M49.

Les recettes d'exploitation (810.029,74 €) ont été principalement constituées par :

- La redevance d'assainissement pour : 168.224,34 €
- Des taxes de raccordement pour : 6.353,76 €
- Le résultat d'exploitation reporté 2011 : 595.972,97 €
- La prime AQUEX (2012) : 20.980,00 €
- Des amortissements de subventions d'investissement amortissables transférés au compte de résultat : 18.169,67 €

EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement (67.808,44 €) concernent principalement :

- | | |
|--|-------------|
| ▪ Le remboursement en capital de la dette : | 6.965,69 € |
| ▪ Des travaux sur le réseau d'assainissement : | 42.673,08 € |
| ▪ Des amortissements de subventions d'investissement
Amortissables transférés au compte de résultat : | 8.169,67 € |

Les recettes d'investissement (879.487,90 €) proviennent :

- | | |
|--|--------------|
| ▪ De subventions du SIAH et l'Agence de l'Eau au titre
des travaux sur la rue des Lilas et de l'Eglantier : | 47.387,00 € |
| ▪ Des dotations aux amortissements des immobilisations : | 110.455,90 € |
| ▪ D'un prêt de l'Agence de l'Eau : | 16.400,00 € |
| ▪ De l'excédent de fonctionnement capitalisé : | 20.500,00 € |
| ▪ Du solde d'exécution reporté 2011 : | 684.745,00 € |

Le virement de la section d'exploitation (autofinancement) inscrit en prévision au budget primitif pour 564.500,00 € n'a pas été réalisé à la clôture de l'exercice conformément à l'instruction M49.

Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis sur l'adoption du Compte Administration 2012 Budget Annexe Assainissement.

RAPPORT DE PRESENTATION**RAPPORTEUR : Monsieur JAUREY****OBJET : Adoption du Compte de Gestion 2012 – Budget Annexe Assainissement.****PIECE(S) JOINTE(S) : Tableau résultats budgétaires 2012 du compte de gestion****La Commission des Finances du 18 juin 2013 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.****Présentation**

Le compte de gestion établi par le receveur municipal est un document de synthèse qui retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes de l'exercice écoulé selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Il comporte :

- Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers correspondant aux créanciers et aux débiteurs de la commune),
- Le bilan comptable de la collectivité qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la commune.

Conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte de gestion 2012 du Budget Annexe Assainissement a effectivement été présenté à Monsieur le Député-Maire avant le 1^{er} juin 2013 par le receveur municipal.

Le compte de gestion 2012 du Budget Annexe Assainissement dressé par Monsieur Daniel DIDELOT, Trésorier Principal, fait apparaître les résultats suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Excédent exercice 2011 :	684.745,00 €
Recettes 2012 :	194.742,90 €
Dépenses 2012 :	67.808,44 €
Excédent 2012 :	(+) 126.934,46 €
Résultat de clôture 2012 :	(+) 811.679,46 €
(Hors restes à réaliser)	

SECTION D'EXPLOITATION :

Excédent exercice 2011 :	616.472,97 €
Affectation partielle du résultat en investissement :	20.500,00 €
Excédent reporté en fonctionnement :	595.972,97 €
Recettes 2012 :	214.056,77 €
Dépenses 2012 :	173.838,45 €
Excédent 2012 :	(+) 40.218,32 €
Résultat de clôture 2012 :	(+) 636.191,29 €

Soit un excédent global de clôture de 1.447.870,75 € (hors Restes à Réaliser).

On peut constater une identité de valeur entre les résultats issus du compte de gestion 2012 et ceux du compte administratif 2012 du Budget Annexe Assainissement.

Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis sur l'adoption du compte de gestion 2012 du Budget Annexe Assainissement.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2013**RAPPORT DE PRESENTATION****RAPPORTEUR : Monsieur JAUREY****OBJET : Adoption du Compte Administratif 2012 – Budget Eau****PIECE(S) JOINTE(S) : Compte Administratif Eau 2012**

La Commission des Finances du 18 juin 2013 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

Présentation**LE COMPTE ADMINISTRATIF EAU**

Le budget Eau recense au sein d'un budget annexe l'ensemble des opérations réalisées par la commune dans le cadre de la gestion du réseau eau potable. Le compte administratif, qui rend compte annuellement des opérations budgétaires exécutées par l'ordonnateur au sein de ce budget, présente les résultats comptables de l'exercice 2012.

Il est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice. Les montants inscrits au compte administratif doivent être en concordance avec le compte de gestion établi par le receveur municipal.

Les résultats de l'exécution 2012 se présentent comme suit :

INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
Total des titres de recettes émis		234.974,48 €
Total des mandats émis	58.756,83 €	
Excédent d'investissement reporté de l'exercice 2011		566.359,37 €
Résultat de clôture d'investissement 2012 (A)		(+) 742.577,02 €

RESTES A REALISER		
	DEPENSES	RECETTES
Recettes		
Dépenses	659.374,59 €	
Solde des restes à réaliser 2012 (B)	(-) 659.374,59 €	

EXPLOITATION		
	DEPENSES	RECETTES
Total des titres de recettes émis		112.960,50 €
Total des mandats émis	65.330,54 €	
Excédent d'exploitation reporté de l'exercice 2011		12.134,77 €
Résultat de clôture d'exploitation 2012 (C)		(+) 59.764,73 €

Au final, le résultat global de clôture RAR compris s'établit pour 2012 à (+) 142.967,16 €. (Exploitation+ Investissement) **(A) + (B) + (C)**

- A la clôture de l'exercice, le résultat de fonctionnement 2012 doit être prioritairement affecté à la couverture du déficit d'investissement .En l'absence de déficit constatée sur la section d'investissement, ce résultat a été affecté lors du vote du BP 2013 en totalité (59.764,73 €) au compte 002 au titre de l'excédent reporté d'exploitation

Il ressort du tableau synthétique les éléments suivants :

EN SECTION D'EXPLOITATION

En 2012, les dépenses se sont élevées à 65.330,54 € réparties sur deux chapitres :

- Charges financières (dont ICNE) : 17.893,35 €
(Intérêts des emprunts)
- Dotations aux amortissements : 47.437,19 €

Rappelons que le virement de la section d'exploitation à la section d'investissement (autofinancement) prévu à hauteur de 33.244,00 € n'a pas été réalisé à la clôture de l'exercice conformément à l'instruction M49.

En 2012, les recettes se sont élevées à 125.095,27 € ventilées sur les postes principaux suivants :

- Redevance sur la consommation d'eau : 86.203,67 €
- Le résultat d'exploitation reporté 2011 : 12.134,77 €
- Des amortissements de subventions d'investissement amortissables transférés au compte de résultat : 26.756,83 €

Au final, l'exécution du budget en 2012 a permis de dégager un excédent cumulé en section d'exploitation de 59.764,73 €

EN SECTION D'INVESTISSEMENT

En 2012, les dépenses se sont chiffrées à 58.756,83 € sur les rubriques suivantes:

- 32.000,00 € au titre du remboursement en capital de la dette,
- 26.756,83 € au titre des amortissements de subventions d'investissement amortissables transférés au compte de résultat,

Les travaux de réhabilitation des châteaux d'eau de la Fauconnière sous maîtrise d'ouvrage de Veolia se sont achevés au second trimestre 2012. Par ailleurs, la phase d'étude de l'opération de liaison de la canalisation Oise/Seine qui a débuté fin 2011 débouchera sur une notification des marchés de travaux aux entreprises cet été et sur un démarrage des travaux en octobre prochain. La fin du chantier est programmée pour la période décembre 2014/février 2015.

Les recettes d'investissement (801.333,85 €) proviennent en 2012 :

- | | |
|--|--------------|
| ▪ Du solde d'exécution de la section d'investissement 2011 : | 566.359,37 € |
| ▪ De subventions d'équipement au titre des travaux de comblement des forages d'alimentation en eau potable de la commune : | 50.771,41 € |
| ▪ D'un emprunt de l'Agence de l'Eau destiné au financement des travaux précités : | 17.603,00 € |
| ▪ L'excédent de fonctionnement capitalisé : | 90.000,00 € |
| ▪ FCTVA : | 29.162,88 € |
| ▪ Des dotations aux amortissements : | 47.437,19 € |

Malgré l'ampleur des opérations d'investissement engagées qui nécessite la mobilisation de moyens financiers conséquents, le budget Eau présente un résultat global de clôture positif.

Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis sur l'adoption du Compte Administratif 2012 budget annexe Eau.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2013

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur JAUREY

OBJET : Adoption du Compte de Gestion 2012 – Budget Annexe Eau.

PIECE(S) JOINTE(S) : Tableau résultats budgétaires 2012 du compte de gestion

La Commission des Finances du 18 juin 2013 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

Présentation

Le compte de gestion établi par le receveur municipal est un document de synthèse qui retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes de l'exercice écoulé selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Il comporte :

- Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers correspondant aux créanciers et aux débiteurs de la commune),
- Le bilan comptable de la collectivité qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la commune.

Conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte de gestion 2012 du Budget Annexe Eau a effectivement été présenté à Monsieur le Député-Maire avant le 1^{er} juin 2013 par le receveur municipal.

Le compte de gestion 2012 du Budget Annexe Eau dressé par Monsieur Daniel DIDELOT, Trésorier Principal, fait apparaître les résultats suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Excédent exercice 2012 :	566.359,37 €
Recettes 2012 :	234.974,48 €
Dépenses 2012 :	58.756,83 €
Excédent 2012 :	(+) 176.217,65 €
Résultat de clôture 2012 :	(+) 742.577,02 €

SECTION D'EXPLOITATION :

Excédent exercice 2012 :	102.134,77 €
Affectation partielle du résultat en investissement :	90.000,00 €
Excédent reporté en fonctionnement :	12.134,77 €
Recettes 2012 :	112.960,50 €
Dépenses 2012 :	65.330,54 €
Excédent 2012 :	(+) 47.629,96 €
Résultat de clôture 2012 :	(+) 59.764,73 €

Soit un excédent global de clôture de 802.341,75 € (hors Restes à Réaliser).

On peut constater une identité de valeur entre les résultats issus du compte de gestion 2012 et ceux du compte administratif 2012 du Budget Annexe Eau.

Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis sur l'adoption du compte de gestion 2012 du Budget Annexe Eau.

Direction des Finances

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2013

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur JAUREY

OBJET : Adoption du Compte de Gestion 2012 – Budget Annexe Eau.

PIECE(S) JOINTE(S) : Tableau résultats budgétaires 2012 du compte de gestion

La Commission des Finances du 18 juin 2013 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

Présentation

Le compte de gestion établi par le receveur municipal est un document de synthèse qui retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes de l'exercice écoulé selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Il comporte :

- Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers correspondant aux créanciers et aux débiteurs de la commune),
- Le bilan comptable de la collectivité qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la commune.

Conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte de gestion 2012 du Budget Annexe Eau a effectivement été présenté à Monsieur le Député-Maire avant le 1^{er} juin 2013 par le receveur municipal.

Le compte de gestion 2012 du Budget Annexe Eau dressé par Monsieur Daniel DIDELOT, Trésorier Principal, fait apparaître les résultats suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Excédent exercice 2012 :	566.359,37 €
Recettes 2012 :	234.974,48 €
Dépenses 2012 :	58.756,83 €
Excédent 2012 :	(+) 176.217,65 €
Résultat de clôture 2012 :	(+) 742.577,02 €

SECTION D'EXPLOITATION :

Excédent exercice 2012 :	102.134,77 €
Affectation partielle du résultat en investissement :	90.000,00 €
Excédent reporté en fonctionnement :	12.134,77 €
Recettes 2012 :	112.960,50 €
Dépenses 2012 :	65.330,54 €
Excédent 2012 :	(+) 47.629,96 €
Résultat de clôture 2012 :	(+) 59.764,73 €

Soit un excédent global de clôture de 802.341,75 € (hors Restes à Réaliser).

On peut constater une identité de valeur entre les résultats issus du compte de gestion 2012 et ceux du compte administratif 2012 du Budget Annexe Eau.

Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis sur l'adoption du compte de gestion 2012 du Budget Annexe Eau.

Direction des Finances

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2013

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur JAUREY

OBJET : Adoption du Compte Administratif 2012– Budget Annexe Ateliers locatifs

PIECE(S) JOINTE(S) : Compte Administratif Ateliers locatifs 2012

La Commission des Finances du 18 juin 2013 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

Présentation

LE COMPTE ADMINISTRATIF ATELIERS LOCATIFS

La Ville de Gonesse gère 3 budgets annexes au budget principal dont celui des Ateliers Locatifs soumis aux règles budgétaires et comptables de l'instruction M4 applicable aux services publics locaux industriels et commerciaux. Le compte administratif est le document de synthèse établi en fin d'exercice par l'ordonnateur à partir de sa comptabilité qui expose les résultats de l'exécution du budget 2012 à l'assemblée délibérante au plus tard le 30 juin de l'exercice suivant.

Les informations que contient le compte administratif doivent, par ailleurs, être concordantes avec celles présentées par le comptable public dans le cadre de son compte de gestion.

Les résultats de l'exécution 2012 se présentent détaillés comme suit :

INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
Total des titres de recettes émis		75.260,63 €
Total des mandats émis	87.057,55 €	
Déficit d'investissement reporté de l'exercice 2011	51.283,10 €	
Résultat de clôture d'investissement 2012 (A)	(-) 63.080,02 €	

EXPLOITATION		
	DEPENSES	RECETTES
Total des titres de recettes émis		258.682,17 €
Total des mandats émis	156.611,86 €	
Excédent d'exploitation reporté de l'exercice 2011		30.293,95 €

Résultat de clôture d'exploitation 2012 (B)		(+) 132.364,26 €
---	--	------------------

Au final, le résultat global de clôture s'établit pour 2012 à (+) 69.284,24 €.
(Exploitation+ Investissement) **(A) + (B)**

Le résultat de fonctionnement 2012 qui doit être prioritairement affecté à la couverture du déficit d'investissement. Lors du vote du BP 2013, il été réparti sur les deux sections dans le cadre d'une reprise anticipée des résultats :

- 63.100,00 € au compte 1068 au titre du besoin de financement de la section d'investissement.
- 69.262,98 € au compte 002 au titre de l'excédent reporté en exploitation.

Il conviendra de modifier cette affectation lors d'une prochaine décision modificative pour la rendre concordante avec les résultats constatés sur le compte de gestion 2012.

Comme cela a été indiqué lors du vote du BP 2012, la municipalité a engagé avec les locataires un processus de négociation de leur départ anticipé du site afin d'y implanter à moyen terme le Pole Technique Municipal. Le compte administratif traduit financièrement les conséquences de cette démarche qui s'est poursuivie en 2013 avec le départ programmé cet été du dernier locataire.

Les précédents tableaux font apparaître les éléments d'exécution suivants :

EN SECTION D'EXPLOITATION

En 2012, les dépenses d'exploitation (156.611,86 €) sont ventilées principalement sur les postes budgétaires listés ci-après :

Charges à caractère général :

- Taxes foncières et TEOM : 19.236,61 €
- Rémunération du mandataire (P.G.A.) : 9.890,92 €
- Assurance dommages aux biens : 1.997,58 €

Charges de gestion courante :

- Admission de titres en non valeur et charges diverses : 2.744,22 €
- Régularisation de charges locatives: 4.705,87 €

Charges financières : (dont ICNE)

- Intérêts de l'emprunt : -71,66 €

Charges exceptionnelles:

- Indemnités pour résiliation anticipée de bail : 95.000,00 €

Dotations aux amortissements des immobilisations : 23.108,32 €

Notons pour mémoire que le virement de la section d'exploitation à la section d'investissement (autofinancement) prévu à hauteur de 72.012,00 € n'a pas été réalisé à la clôture de l'exercice

conformément à l'instruction M4. Les dépenses d'exploitation ont été exécutées hors autofinancement à un niveau correspondant aux nécessités de fonctionnement de ce budget (près de 72 %)

En 2012, les recettes d'exploitation (288.976,12 €) sont principalement constituées par :

- La subvention exceptionnelle du Budget Principal : 195.000,00 €
- Les loyers et charges récupérables des ateliers : 61.729,69 €
- Le résultat de fonctionnement reporté 2011 : 30.293,95 €

Notons que le niveau de réalisation du produit des loyers et charges récupérables des ateliers est proche de la prévision initiale avec un taux de plus de 99 %.

EN SECTION D'INVESTISSEMENT

En 2012, les dépenses d'investissement (138.340,65 €) ont été consacrées au :

- Remboursement en capital de la dette (acquisition des ateliers) 67.000,00 €
- Restitution de dépôts de garantie aux locataires 20.057,55 €
- Solde d'exécution reporté de 2011 51.283,10 €

Le taux de consommation des crédits (95%) est conforme en 2012 à la prévision budgétaire.

En 2012, les recettes d'investissement (75.260,63 €) proviennent principalement de :

- Cautionnements reçus (dépôts de garantie des locataires) 652,31 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé 51.500,00 €
- Dotation aux amortissements des immobilisations : 23.108,32 €

Le virement à la section d'investissement (autofinancement) prévu à hauteur de 72.012,00 € (contrepartie de la dépense de fonctionnement) n'a pas été réalisé à la clôture de l'exercice conformément à l'instruction comptable M4.

Le taux de réalisation des recettes atteint donc près de 101 % (hors autofinancement) soit une exécution quasiment identique à la prévision budgétaire.

La section d'investissement présente logiquement un solde d'exécution déficitaire puisque l'autofinancement prévu au Budget Primitif ne s'est pas réalisé. Le besoin de financement de la section d'investissement (63.080,02 €) est couvert par l'excédent constaté en section de fonctionnement (+ 132.364,26 €).

Proposition

Il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis sur l'adoption du Compte Administratif 2012 Budget Annexe Ateliers Locatifs.

RAPPORT DE PRESENTATION**RAPPORTEUR : Monsieur JAUREY****OBJET : Adoption du Compte de Gestion 2012 – Budget Annexe Ateliers Locatifs.****PIECE(S) JOINTE(S) : Tableau résultats budgétaires 2012 du compte de gestion****La Commission des Finances du 18 juin 2013 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.****Présentation**

Le compte de gestion établi par le receveur municipal est un document de synthèse qui retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes de l'exercice écoulé selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Il comporte :

- Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers correspondant aux créanciers et aux débiteurs de la commune),
- Le bilan comptable de la collectivité qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la commune.

Conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte de gestion 2012 du Budget Annexe Ateliers Locatifs a effectivement été présenté à Monsieur le Député-Maire avant le 1^{er} juin 2013 par le receveur municipal.

Le compte de gestion 2012 du Budget Annexe Ateliers Locatifs dressé par Monsieur Daniel DIDELOT, Trésorier Principal, fait apparaître les résultats suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Déficit exercice 2011 :	(-) 51.283,10 €
Recettes 2012 :	75.260,63 €
Dépenses 2012 :	87.057,55 €
Déficit 2012 :	(-) 11.796,92 €
Résultat de clôture 2012 :	(-) 63.080,02 €

SECTION D'EXPLOITATION :

Excédent exercice 2011 :	81.793,95 €
Affectation partiel du résultat en investissement :	51.500,00 €
Excédent reporté en fonctionnement :	30.293,95 €
Recettes 2012 :	258.682,17 €
Dépenses 2012 :	156.611,86 €
Excédent 2012 :	(+) 102.070,31 €
Résultat de clôture 2012 :	(+) 132.364,26 €

Soit un excédent global de clôture de 69.284,24 €.

On peut constater une identité de valeur entre les résultats issus du compte de gestion 2012 et ceux du compte administratif 2012 du Budget Annexe Ateliers Locatifs.

Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis sur l'adoption du compte de gestion 2012 du Budget Annexe Ateliers Locatifs.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2013

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur le Député-Maire

OBJET : Approbation et signature d'une convention régissant l'installation d'antennes relais prenant appui sur une propriété bâtie

PIECE (S) JOINTE (S) : Convention

La Commission du Développement Economique et Urbain du 18 juin 2013 s'est prononcée favorablement sur ce dossier

1) Présentation

La Ville s'est engagée depuis plusieurs années dans la mise en place de caméras de vidéoprotection. Après l'installation et l'évaluation du système de vidéoprotection sur les abords des commerces de la place Marc Sangnier sur le quartier de la Fauconnière il vous est proposé de développer la vidéoprotection sur d'autres secteurs de la ville via un réseau d'ondes radio et de travailler sur la centralisation des images au poste de Police municipale.

Une précision tout de même, nous ne sommes pas dans le cadre d'un poste central de surveillance (PCS) avec des agents dédiés au visionnage en direct d'images. Nous conservons le principe d'images enregistrées pour l'aide à l'enquête.

Le nouveau dispositif sera d'utilisation plus simple pour les vérifications et l'extraction des images. Le nouveau système proposé se constitue de nouvelles caméras mobiles et discrètes qui seront installées dans des secteurs priorités que sont les abords du centre socioculturel Louis Aragon, le Chemin de St Blin, la place des Myosotis et la place des Marronniers.

Ce système par onde radio permet une plus grande flexibilité ainsi qu'une meilleure extension à moindre coût sur l'ensemble du territoire de la commune. Pour réaliser ce réseau quelques points hauts de la ville doivent être équipés d'un relais.

Lorsque ces points hauts sont du domaine privé il convient d'élaborer une convention régissant l'installation d'antennes relais prenant appui sur une propriété bâtie. Pour la couverture des secteurs précités, l'étude radio conclue à la pose d'une antenne relais sur une tour du bailleur Val d'Oise habitat sur la Fauconnière ainsi que le bâtiment du centre commercial de la Grande Vallée.

2) Financement

Cette convention se fait à titre gratuit. Il n'y a donc pas d'impact sur le budget de la commune.

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver et d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer cette convention avec les propriétaires concernés.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2013

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame GRIS

OBJET : Suppression et création de postes

1) Présentation

Le tableau des effectifs doit être actualisé afin de tenir compte de la décision de nominations dans le cadre de réussite à concours ou de recrutement par voie de mutation mais aussi d'une proposition de création de poste pour renforcer les effectifs de la police municipale.

2) Financement

Le coût annuel des mesures est d'environ 38 000 €.

3) Proposition

A/ Suppression de postes :

Il est demandé au Conseil Municipal de procéder à la suppression des postes suivants :

FILIERE CULTURELLE :

- 1 poste de bibliothécaire

FILIERE TECHNIQUE :

- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe au 01/07/2013

FILIERE POLICE MUNICIPALE :

- 3 postes de gardien de PM

B/ Création de postes :

Il est demandé au Conseil Municipal de procéder à la création des postes suivants :

FILIERE CULTURELLE :

- 1 poste de conservateur de bibliothèque

FILIERE TECHNIQUE :

- 1 poste d'agent de maîtrise au 01/07/2013

FILIERE POLICE MUNICIPALE :

- 3 postes de brigadier
- 1 poste de brigadier chef principal

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2013

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur PIGOT

OBJET : Contrat local d'éducation artistique (CLEA 2013-2015) - Approbation et signature d'un contrat entre les communes d'Arnouville, Fosses, Garges-lès-Gonesse, Goussainville, Gonesse, Marly-la-Ville, Sarcelles, Villiers le Bel, le Conseil général du Val d'Oise, l'Etat - Education Nationale/DASEN, le Ministère de la Culture/DRAC et l'association Cultures du Cœur.

PIECE (S) JOINTE (S) : Un projet de contrat

La Commission du Développement Social du 17 juin 2013 s'est prononcée favorablement sur ce dossier

Présentation

L'éducation artistique et culturelle concourt à la formation intellectuelle et sensible, elle est un facteur déterminant de la construction de l'identité culturelle de chacun, quel que soit son âge. Elle suit les orientations de la circulaire interministérielle du 3 mai 2013 définissant le "parcours d'éducation artistique et culturel" de l'élève et intègre aussi bien les enseignements artistiques obligatoires et optionnels de l'Education nationale que les dispositifs nationaux, régionaux, départementaux et locaux d'activités et de formation déjà existants en matière d'art et de culture.

Elle s'appuie sur les œuvres et la présence d'artistes, sur l'offre et les ressources des structures culturelles professionnelles. Elle s'inscrit dans les différents temps des enfants, des jeunes et du public en général.

Le Contrat local d'éducation artistique (CLEA) vise une harmonisation et une optimisation progressives de l'existant, ainsi que l'expérimentation de nouvelles formes d'intervention, complémentaires, poursuivant un objectif de généralisation à tous les publics, condition d'une démocratisation culturelle avérée. En ce sens, il entend participer à la dynamisation du territoire concerné.

Pour ce faire, les partenaires signataires décident, d'une part, de fédérer leurs énergies et leurs moyens en s'engageant sur la base d'une coopération, et, d'autre part, de mobiliser leurs ressources, nouvelles et existantes, pour permettre un accroissement significatif de la présence artistique engagée à des fins éducatives.

Les objectifs principaux du CLEA sont :

- Faciliter l'accès de toute personne, aux œuvres et aux ressources artistiques et culturelles de son territoire, pour qu'elle puisse se les approprier et, si elle en a le désir, s'inscrire dans des pratiques artistiques.
- Créer une dynamique collective et durable en faveur d'une éducation artistique partagée par le plus grand nombre en consolidant un projet commun de développement des arts vivants au service de la population
- En ce sens, renforcer les propositions d'artistes spécifiquement invités en résidence.

.../...

Financement

Sous réserve de la disponibilité des crédits, la DRAC contribue au cofinancement par le versement d'une subvention au Département permettant notamment la prise en charge du salaire des artistes, d'un montant de 12 000 € par résidence-mission, calculé sur la base d'une rémunération mensuelle de 3.000 € pour une durée de quatre mois.

Le Département assure la coordination institutionnelle et l'ingénierie de pilotage du projet. En 2012/2013, année de préfiguration du CLEA, l'Espace Germinal de Fosses assure la coordination opérationnelle des 3 résidences mission. A ce titre, le Département lui a attribué une subvention de 12 000 € (délibération n°9-27 du 23 novembre 2012), Pour les années du présent contrat, le Département renouvellera cette aide sous réserve de la disponibilité des crédits et du vote de l'assemblée départementale.

Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer le contrat et tous les documents fixant les modalités administratives et financières relatives à celui-ci.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2013

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur MONOT

OBJET : Avis du Conseil Municipal sur le projet de BHNS dans le cadre de l'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique

PIECE (S) JOINTE (S) : 1 plan du tracé du BHNS

Les modalités de l'enquête publique :

La présente enquête publique porte sur le projet de création de la ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre la gare RER D de Villiers-le-Bel – Gonesse – Arnouville et la gare RER B du Parc des expositions de Villepinte.

Ce projet est porté par le Conseil Général du Val d'Oise, désigné maître d'ouvrage unique par voie de convention conclue avec le STIF.

Cette enquête publique porte à la fois sur :

- L'utilité publique des travaux d'aménagement de la ligne BHNS entre la gare RER D de Villiers-le-Bel – Gonesse – Arnouville et la gare RER B du parc des expositions de Villepinte.
- La mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme dont celui de la ville de Gonesse.

L'enquête publique a lieu du mercredi 12 juin au mardi 16 juillet 2013 inclus, sur le territoire des communes traversées par le Bus à Haut Niveau de Service.

Le commissaire enquêteur recevra le public le samedi 6 juillet 2013 de 09h00 à 12h00 en mairie de Gonesse. D'autres permanences sont organisées sur les territoires traversés par le bus.

Présentation générale du projet

Le projet de création de ligne du BHNS sur le secteur de Gonesse constitue une préfiguration de la réalisation du Barreau ferroviaire de Gonesse entre le RER B et le RER D.

Les principales caractéristiques de la ligne sont :

- Longueur d'environ 10 km dont 7,3 km en site propre entre la gare RER D de Villiers-le-Bel – Gonesse – Arnouville et la gare RER B du Parc des Expositions de Villepinte ;
- 8 stations desservent les principaux équipements et pôles d'emploi de la zone d'étude (Hôpital de Gonesse, Triangle et Paris nord II) (durée moyenne d'arrêt par station : 15 secondes et 30 secondes pour les stations plus importantes : Grande Vallée Hôpital Fontaine Cypierre). Sur le territoire de Gonesse 5 stations sont prévues (Grande Vallée, Hôpital, Fontaine Cypierre, Triangle de Gonesse, Zone Commerciale) ;
- Fréquence de 6 minutes en heure de pointe ;
- Temps de parcours d'environ 23 minutes pour toute la ligne par sens ;
- Amplitude horaire coordonnée à l'amplitude horaire des RER B et RER D ;
- Système d'aide à l'exploitation et information voyageurs ;
- Accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR).

L'insertion sur la voirie et l'impact sur la circulation routière :

- Afin de garantir un temps d'environ 23 minutes, les aménagements qui seront réalisés affecteront sur les axes 2 x 2 voies permettront de réserver une voie dans chaque sens à la circulation des BHNS. Ceux-ci disposeront en outre d'une priorité de passage aux carrefours à feu.
- A l'approche des carrefours, la circulation générale sera rétablie en 2 x 2 voies sur une distance comprise entre 50 m et 100 m, en plus des voies dédiées au BHNS.

La faisabilité fonctionnelle de cet aménagement a été vérifiée. Les comptages, les données prospectives (simulation de trafic à l'horizon 2015) et simulations dynamiques démontrent que ces aménagements n'auront pas d'impact significatif sur la circulation générale.

Le calendrier du projet est :

- Novembre 2013 : Arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique
- Fin 2013: démarrage des travaux
- 2014 : mise en service progressive

Les objectifs du projet

La réalisation du BHNS répond à plusieurs objectifs majeurs pour la Ville de Gonesse :

- **Créer dans des délais courts, avant la réalisation du Barreau de Gonesse, une liaison en transports en commun rapide entre la gare du RER D de Villiers-le-Bel – Arnouville – Gonesse et la gare du RER B du parc international des expositions.** Cette liaison répond à la nécessité d'améliorer la desserte des zones d'emploi.
- **Desservir le nouvel hôpital :** la desserte du nouvel hôpital par une liaison performante est indispensable à la fois pour les patients, leurs proches et les professionnels hospitaliers. Cette ligne renforcera l'attractivité de l'hôpital et l'accessibilité pour ses usagers. Le nouvel accès de l'hôpital par le boulevard du 19 mars 1962 nécessite une nouvelle desserte.
- **Améliorer la desserte des zones d'activités économiques :** des stations sont créées à la Grande Vallée, la Fontaine Cypierre et Paris Nord 2. La Ville de Gonesse s'est battue et a obtenu la création de la station Fontaine Cypierre au cœur de la zone industrielle alors que le STIF n'y était pas favorable initialement. Cette desserte constitue un atout important pour les salariés des entreprises de la zone industrielle et un facteur d'attractivité pour celles-ci.
- **Développer le réseau de circulations douces :** les travaux d'aménagement de voies de bus en site propre s'accompagneront de la création de pistes cyclables sur tout le parcours et offriront ainsi de nouveaux itinéraires pour les cyclistes.
- **Desservir le Triangle de Gonesse et autoriser son urbanisation :** une voie et une station sont prévues pour desservir le Triangle de Gonesse. Au regard des procédures, les premiers travaux d'aménagement du Triangle de Gonesse pourront démarrer en 2017. Or, le projet de SDRIF voté le 25 octobre 2012 pose comme condition d'ouverture à l'urbanisation la desserte en transports en commun. Le BHNS permet de lever cette condition et sa mise en service constitue donc la condition permettant le démarrage de l'aménagement du Triangle de Gonesse. En conséquence, il est impératif que le BHNS desserve le Triangle. La Ville s'opposera à toute proposition qui conduirait à mettre en service le BHNS de manière provisoire sur un itinéraire qui ne desservirait pas le Triangle. Pour ce faire, les acquisitions foncières sur le Triangle doivent être conduites dans les meilleurs délais par l'Etablissement Public Foncier du Val d'Oise et le Conseil général.

La mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme :

Elle est nécessaire en raison de l'article 2 du Plan Local d'Urbanisme (travaux autorisés sous conditions) des zones UI, UF et UPg, qui ne comportent pas la mention : « affouillement,

exhaussement des sols liés aux travaux de construction de voirie et de réseaux divers ainsi qu'aux aménagements paysagers ».

Ces règlements seront donc complétés en ce sens.

Proposition

Il donc proposé au Conseil municipal de :

- **DONNER** un avis favorable à la réalisation du BHNS ainsi qu'à la mise en compatibilité du PLU
- **RAPPELER** que le BHNS ne saurait emprunter un parcours alternatif à la desserte du Triangle de Gonesse.
- **DEMANDER** à l'Etablissement Public Foncier du Val d'Oise et au Conseil général de procéder aux acquisitions foncières, en particulier sur le Triangle de Gonesse, dans les meilleurs délais.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2013

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame CAUMONT

OBJET : Prise en charge des frais de transport, d'hébergement et de pension des élus, des agents municipaux et d'un élu du Conseil Municipal des Jeunes à LEONESSA.

1) Présentation

La venue d'une délégation de Gonesse aux festivités données en l'honneur de la San Giuseppe est toujours l'occasion de renforcer les liens d'amitiés entre nos deux villes jumelles.

Cette année est particulière car Leonessa demande le soutien de sa sœur jumelle dans les difficultés financières rencontrées et plus particulièrement sur le dossier de travaux de consolidation de la grande porte d'accès principal de la ville en raison d'un arrêté de péril pour risque d'effondrement de l'édifice.

Elle permet également de préparer le programme d'échanges de notre Jumelage en 2014.

Dans ce cadre, 4 élus municipaux, 2 fonctionnaires de la ville et 1 élu membre du conseil municipal des jeunes, se rendront à LEONESSA du 6 au 9 septembre 2013.

2) Financement

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2013

			BP 2012 : 2 613 €			
Porteur	Intitulé de l'action	Coût de l'action initialement prévu	Ville Cabinet	Ville DRH	Ville CMJ	Ville Jumelage.
Cabinet du Maire	Déplacement Leonessa à l'occasion de la San Giuseppe	Transport : 2 800€	1 680 €	840€	280€	
CLVA / JUMELAGE		Hébergement : 240€				240 €
CMJ		Pension : 325€:				325 €
		Total : 3 365€	1 680 €	840€	280€	565 €

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal de prendre en charge l'intégralité des frais de transport relatifs à cette mission, et une partie des dépenses d'hébergement et pension non prise en compte par le comité de jumelage de la ville de LEONESSA sur le budget de la ville.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2013

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame CAUMONT

OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle pour mener à bien les travaux urgents de consolidation de la « Porta Spoletina » porte principale d'accès à la ville de Leonessa.

1) Présentation

La « **Porta Spoletina** » est la porte d'accès principale de la ville de Leonessa.

A la suite de mauvaises conditions météorologiques et de la dégradation naturelle des années, la détérioration de celle-ci s'est accélérée jusqu'à la chute d'éléments architecturaux pouvant mettre en cause la sécurité des personnes.

En raison des risques encourus, la ville de Leonessa a procédé à la fermeture de cet accès principal, dont les effets économiques négatifs sont importants pour le commerce local.

Les travaux de consolidation d'urgence ne permettent pas d'attendre le montage d'un dossier auprès de l'administration italienne des monuments historique. De plus compte tenu de la situation économique de l'Italie celle-ci est très hypothétique.

Le coût des travaux est estimé à 130 000 €, par une société ne prenant en compte que les matériaux et ce montant est trop élevé au regard du budget de la ville de Leonessa.

Devant les difficultés financières rencontrées, mais aussi contraint de garantir la sécurité des administrés et des touristes, Paolo Trancassini, Maire de Leonessa, demande le soutien de Gonesse sa sœur jumelle.

2) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 30 000 € afin de mener à bien les travaux de consolidation de la « Porta Spoletina ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2013

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur GREGOIRE

OBJET : Avis dans le cadre de la concertation du public préalable à la création de la Zone d'Aménagement Concerté du Triangle de Gonesse

La Commission du Développement Economique et Urbain du 18 juin 2013 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

En 2008, dans le cadre d'un jury de concours organisé par l'EPA Plaine de France, l'urbaniste Mathis GULLER a été choisi pour concevoir le schéma directeur du Triangle de Gonesse. Par un protocole d'accord en date du 22 février 2012, la Ville a confié à l'EPA Plaine de France le lancement des procédures en vue de l'élaboration des dossiers de création et de réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté du Triangle de Gonesse. Par une délibération du Conseil municipal du 27 septembre 2012 et du Conseil d'administration de l'EPA Plaine de France du 22 mars 2013, l'ouverture de la concertation préalable à la création de la ZAC du Triangle a été décidée et les modalités définies. La réunion d'ouverture de la concertation a eu lieu vendredi 14 juin 2013 à la salle Jacques Brel. La réunion de clôture aura lieu en octobre 2013. Trois ateliers thématiques seront également organisés.

Le projet d'aménagement du Triangle de Gonesse répond à plusieurs enjeux.

Le développement économique, l'emploi et la formation :

En raison du plan d'exposition au bruit de l'aéroport de Roissy et du futur PEB de l'aéroport du Bourget, la construction de logements est impossible sur l'essentiel du Triangle de Gonesse. Il s'agira donc d'un quartier dédié au développement économique et aux équipements publics. Son attractivité est forte grâce à sa localisation stratégique à proximité de Paris, de Roissy et du Bourget, à sa desserte par le réseau autoroutier A1 / A3 / A104 et les projets d'infrastructures de transports en commun. 50.000 emplois à terme seront créés. Dans la partie quartier d'affaires, la programmation économique prévoit l'installation de fonctions internationales d'entreprises, d'activités techno-tertiaires, technologiques et industrielles, de centres de recherche et de développement. Le Triangle de Gonesse se positionne sur le marché en croissance de l'immobilier de bureaux de grandes surfaces (supérieur à 5000 m²). Le projet Europa City occupera un tiers du Triangle avec des activités commerciales, culturelles et de loisirs. En phase d'exploitation, ce projet générera à lui seul 11.500 emplois directs. L'offre de formation du territoire devra être développée pour permettre au plus grand nombre d'habitants d'accéder aux emplois proposés par Europa City en particulier et sur le Triangle en général.

La fermeture annoncée de l'usine PSA entraîne la nécessité de revitaliser et restructurer les 170 ha laissés vacants. Le dynamisme et l'attractivité générés par le Triangle de Gonesse peuvent constituer un atout pour la reconversion du site de PSA. L'aménagement des deux sites doit être pensé en complémentarité.

Le renforcement de l'offre en transports en commun

Le projet d'aménagement du Triangle de Gonesse est un levier pour le développement de l'offre de transports en commun. Ce projet a constitué un argument majeur pour l'obtention de la gare du métro automatique du Grand Paris alors qu'en 2009, cette gare n'apparaissait pas dans les premiers tracés. C'est l'envergure et la qualité du projet qui a permis de convaincre l'Etat d'ajouter une gare au tracé et, le 6 mars 2013, d'obtenir la confirmation de sa réalisation en 2025. Grâce à celle-ci, les Gonessiens pourront se rendre à Roissy-CDG en quelques minutes et accéder plus facilement au reste de l'Île-de-France. Cette gare sera en interconnexion avec le barreau RER B – RER D qui lui-même se voit renforcé puisque une partie du financement de cette nouvelle infrastructure sera assurée par un reversement de la Société du Grand Paris au STIF. Le Bus à Haut Niveau de Service sera mis en service à partir de 2014 et desservira le Triangle.

L'ambition de la qualité urbaine

L'ambition urbaine pour le Triangle de Gonesse est de réaliser un nouveau quartier qui soit un lieu de vie agréable malgré l'impossibilité de réaliser des logements. Le projet Europa City contribuera à cet objectif. Avec ses hôtels, restaurants, commerces, activités de loisirs, salles de spectacles, d'expositions et lieux d'événements culturels et artistiques, Europa City apportera des visiteurs à toutes les heures de la journée et du soir, et non pas seulement aux horaires de bureau. Le projet de création d'un lycée à sections dédiées aux métiers de l'hôtellerie et de l'aéroportuaire et plus généralement d'équipements de formation renforcera l'animation du quartier.

La qualité urbaine se concrétise par la réalisation de 70 ha (sur 280 ha) de parcs urbains, et une densité qui conduira à la construction d'immeubles de bureau (et non pas de bâtiments de type logistique). Le choix d'un architecte de renommée internationale pour le projet Europa City permettra de positionner le Triangle de Gonesse sur un niveau élevé d'exigence et d'ambitions architecturales. Ce projet permettra également de mettre en valeur les vues sur Paris. Il prévoit en effet la réalisation de toits-terrasses ouverts au public, des lieux de balade surplombant la capitale.

L'opportunité d'une offre culturelle de premier plan

La culture tiendra une place importante sur le Triangle de Gonesse grâce aux 50.000 m² dédiés à des équipements culturels au sein d'Europa City. La Ville est mobilisée auprès du ministère de la Culture et du groupe Auchan pour veiller à ce que la programmation prévoie l'installation d'une grande institution culturelle de rayonnement national ou international. Celle-ci doit apporter une image nouvelle à notre territoire et permettre aux Gonessiens d'accéder facilement à une offre culturelle exceptionnelle.

La préservation et la valorisation de l'agriculture

Le projet urbain choisi en 2008 par la Ville fait le choix de la compacité et de la préservation de l'agriculture. Alors que les autres projets ne laissaient qu'une place résiduelle à l'agriculture, le projet de Mathis GÜLLER permet de conserver des exploitations agricoles sur 400 ha. Une étude sur la fonctionnalité agricole du Triangle de Gonesse a été menée et formule des préconisations pour maintenir cette activité.

A l'objectif de la préservation de l'agriculture s'ajoute celui de sa valorisation auprès du grand public. A ce jour, les exploitations agricoles du Triangle sont éloignées des Gonessiens et de leurs lieux de vie, elles n'offrent pas d'accès ou services en direction des habitants. Le projet d'aménagement du Triangle ambitionne de retisser des liens entre le monde de l'agriculture et les citoyens. Des lieux de promenade doivent être aménagés entre les parcelles agricoles, des points de vente du producteur au consommateur pourront être créés, une ferme pédagogique installée.

Le développement de notre ville

De manière générale, le projet du Triangle est un très fort atout pour le développement de notre ville : création d'emplois, développement de l'offre de transports, création de nouveaux services publics, renforcement de l'offre culturelle, nouveaux lieux de vie et de sortie pour les Gonessiens.

Le Triangle de Gonesse sera aussi générateur de retombées fiscales importantes pour la Ville au titre de la taxe foncière et de la taxe d'aménagement et pour la Communauté d'agglomération au titre de la fiscalité économique. Ces retombées fiscales permettront de poursuivre les investissements dans tous les quartiers (renouvellement urbain, équipements publics...).

2) Proposition

Il est donc proposé au Conseil municipal de :

- **DONNER un avis favorable au projet d'aménagement du Triangle de Gonesse et à la création de la ZAC du Triangle de Gonesse**
- **EMETTRE le vœu que les documents d'urbanisme en cours de révision (SCOT et SDRIF) autorisent l'urbanisation du Triangle dans le respect du projet d'aménagement porté par la Ville et l'EPA Plaine de France**
- **DEMANDER le respect des calendriers opérationnels pour la mise en service des infrastructures de transports qui desserviront le Triangle de Gonesse : le BHNS en 2014, le Barreau RER D – RER B en 2020 et la gare du métro Grand Paris Express en 2025 avec une enquête publique sur la ligne 17 en 2014.**
- **ATTIRER l'attention de l'EPFVO sur la nécessité de procéder aux acquisitions foncières dans les meilleurs délais possibles et celle de l'EPA Plaine de France sur la mise en œuvre des procédures qui permettront de débiter les premiers travaux d'aménagement en 2017 - 2018.**

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2013

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur GREGOIRE

OBJET : Approbation et signature de l'avenant n°1 à la convention de veille et de maîtrise foncière portant sur le triangle de Gonesse modifiant le périmètre d'intervention

PIECE(S) JOINTE(S) : - 1 projet d'avenant avec plans.

La Commission Développement Economique et Urbain du 18 juin 2013 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

La ville de Gonesse, l'EPA Plaine de France et l'Etablissement Public Foncier du Val d'Oise (EPFVO) ont convenu, par une convention opérationnelle en date du 4 février 2011, des conditions dans lesquelles l'Etablissement Public Foncier procéderait aux acquisitions d'emprises foncières nécessaires à l'aménagement du Triangle de Gonesse, et ayant vocation à être rétrocédées à l'EPA Plaine de France ou à son substitut.

Pour rappel, le projet d'aménagement du Triangle de Gonesse, développé à travers un *Plan de référence*, prévoit l'implantation d'un parc tertiaire et technologique au nord de la RD 170 (BIP), ainsi qu'un secteur d'urbanisation au sud. Cette opération visera également à garantir le fonctionnement de l'agriculture non impactée par l'urbanisation (carré agricole).

Aujourd'hui, des emprises situées à l'ouest du périmètre d'intervention de l'EPFVO dit « Cœur du Triangle Nord » pourraient être cédées prochainement. Il s'agit notamment des parcelles appartenant à la station service, à PROMOTRANS, à TABLAPIZZA, à l'indivision FREMIN, à l'Etat et au Département du Val d'Oise. Celles-ci s'avérant stratégiques, notamment au regard du projet de BHNS et d'une première tranche opérationnelle du projet prévu dans le *plan de référence du Triangle de Gonesse*, il est opportun de positionner l'EPFVO en situation d'acquiescer le cas échéant ces emprises pour en assurer le portage foncier dans l'attente de leur aménagement.

Outre cette extension du périmètre, l'avenant a également pour objet :

- de mettre à jour le contexte et plus précisément de modifier l'article 1 de la convention du 4 février 2011, afin d'ouvrir la possibilité à l'EPFVO d'acquiescer des propriétés publiques lorsqu'une telle acquisition sera de nature à faciliter la maîtrise foncière globale. En effet, la convention initiale ne prévoyait que les acquisitions des parcelles privées.
- de modifier l'article 4 de la convention afin de prévoir la mise en place d'un cahier des échanges et d'adapter le dispositif relatif aux engagements financiers. Les échanges sont une pratique courante des agriculteurs qui vise à regrouper les parcelles à cultiver, avec l'assistance d'un géomètre.
- de modifier l'article 5 de la convention afin de préciser les conditions de rachat des biens acquis par l'EPFVO. Cette modification, purement technique, vise à rappeler les nouvelles règles applicables à la taxe sur la valeur ajoutée en matière de ventes immobilières et ce depuis l'entrée en vigueur de la réforme de 2010.

- de modifier l'article 6 de la convention afin de changer les conditions de gestion des biens acquis par l'EPFVO. Cette modification, qui vise à rationaliser le rôle de chacun, permettra à l'EPFVO de gérer les biens qu'il aura acquis. A l'origine la convention initiale avait confié cette tâche à l'EPA.
- de substituer aux plans figurant en annexe 2, 3 et 4 de la convention initiale ceux joints en annexes 1, 2 et 3 afin de préciser le nouveau périmètre d'intervention de l'EPFVO.

2) Proposition :

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'APPROUVER l'avenant n°1 à la convention de veille et de maîtrise foncière portant sur le Triangle de Gonesse et d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer ledit avenant.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2013

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur GREGOIRE

OBJET : Avis du Conseil Municipal sur la suppression de la ZAC Paris-Nord 1

PIECE(S) JOINTE(S) : - Rapport de présentation de l'AFTRP, aménageur.

1) Présentation

La ZAC Paris Nord 1, a été créée par arrêté ministériel en date du 16 Avril 2013. En effet, l'essentiel du territoire se trouve sur la ville d'Aulnay-Sous-Bois, et seulement 17 hectares sur Gonesse. S'agissant de deux départements différents, aucune des deux villes n'étaient compétente pour mettre œuvre la procédure d'aménagement dont l'objectif était d'implanter le site PSA. C'est donc l'Etat qui a été à l'origine de la création de la ZAC. L'AFTRP a été nommé aménageur. Ce dernier a lancé la procédure de suppression par délibération de son conseil d'administration en date du 20 Décembre 2000.

Cette ZAC a été supprimée sur le territoire d'Aulnay-sous-Bois par arrêté préfectoral de la Seine Saint Denis en date du 27 Février 2001.

En vue de la revitalisation industrielle du site de PSA d'Aulnay sous Bois, un projet de construction d'un bâtiment logistique développé par la société ID LOGISTICS va être déposé dans les deux communes.

Toutefois, une difficulté juridique se pose pour l'instruction du permis de construire car la ZAC Paris Nord 1 n'a pas été supprimée sur le territoire de Gonesse. Les services de l'Etat ont donc été saisis dans ce sens, et la procédure de suppression est maintenant ouverte, en vertu de l'article R 311-12 du code de l'urbanisme.

Le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur la suppression de cette ZAC.

2) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal de DONNER un avis favorable à la suppression de la ZAC Paris-Nord 1.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2013

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur GREGOIRE

OBJET : Vente de deux terrains à bâtir situés 7 bis rue de Savigny

PIECES JOINTES : Projet de division foncière, avis des domaines, proposition d'acquisition de Madame et Monsieur AISSAOUI, proposition d'acquisition de Madame FALEMPIN Audrey et de Monsieur WARINTHRASAK Sourinah

1) Présentation

La commune de Gonesse a mis en vente, par le biais d'une annonce parue dans le Gonesseien du mois de janvier 2013, deux terrains d'une superficie de 500 m² chacun situés 7 bis rue de Savigny. Le prix de vente par terrain a été fixé à 150 000 € viabilisé, par le service des domaines.

Quinze offres d'acquisition ont été reçues. Quatre d'entre elles ont été écartées pour des motifs tenant au lieu de résidence des candidats ou du fait que le projet décrit était non conforme à la réglementation ou aux souhaits de la municipalité.

En conséquence, 11 familles ont été présélectionnées.

Le 8 avril 2013, un courrier a été adressé aux finalistes en leur demandant de bien vouloir communiquer :

1. Le projet architectural comportant le plan de masse et les plans de façades.
2. Le plan de financement de l'opération et sa garantie de viabilité financière (attestation bancaire ou autre).
3. Le calendrier de l'opération (la livraison devant intervenir au maximum avant le milieu d'année 2015).

Huit candidats ont répondu. Quatre ont été écartés au motif d'un dossier incomplet ou non conforme d'un point de vue architectural.

Après étude des dossiers, la proposition suivante est faite :

Un lot pourrait être attribué à Madame et Monsieur AISSAOUI résidant actuellement 8 rue Alfred de Musset. Cette famille comporte 3 enfants dont le plus jeune, âgé de deux ans, est lourdement handicapé. Leur souhait est de construire une habitation adaptée au handicap de leur enfant.

Un lot serait attribué à Madame FALEMPIN Audrey et à Monsieur WARINTHRASAK Sourinah résidant actuellement 29-31 avenue Raymond Rambert, dans un F3 du contingent communal, qui de ce fait pourrait être attribué à une autre famille.

Ces deux acquéreurs respectent en tout point les exigences de la commune (Plan financier, planning et projet architectural).

2) Financement

Les deux terrains seront vendus au prix de 150 000 € TTC conformément à l'avis de France domaine en date du 02 Mai 2013. La recette est inscrite au budget primitif 2013.

Une promesse de vente sera signée avec chaque acquéreur afin de lui permettre de procéder aux demandes de prêts nécessaires. L'acte de vente sera signé une fois le permis de construire accordé et purgé de tout recours.

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER la vente d'un lot d'une superficie de 500 m² de la parcelle actuellement cadastrée AN 123 à Madame et Monsieur AISSAOUI au prix de 150 000 € TTC.**
- **D'APPROUVER la vente d'un lot d'une superficie de 500 m² de la parcelle actuellement cadastrée AN 123 à Madame FALEMPIN Audrey et à Monsieur WARINTHRASAK Sourinah au prix de 150 000 € TTC.**
- **D'AUTORISER Monsieur le Député-Maire à signer tous les actes relatifs à ces cessions.**

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2013

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur BOISSY

OBJET : Bilan de l'Agenda 21 local de l'année 2012

PIECE (S) JOINTE (S) : Bilan Agenda 21 local

La Commission du Développement Durable du 10 juin s'est prononcée favorablement sur ce dossier

La Commission du Développement Economique et Urbain du 18 juin s'est prononcée favorablement sur ce dossier

1) Présentation

L'Agenda 21 local a été adopté lors de la séance du conseil municipal du 29 mars 2012. Cet outil regroupe des pratiques en lien avec l'économie, le social et l'environnement. Il permet d'avoir une vision d'ensemble des actions de la commune en ce sens. Certaines pratiques sont déjà mises en place et sont donc déjà réalisées. La plupart sont en cours de réalisation.

Le tableau de synthèse ci-dessous permet de se rendre compte de l'état d'avancement de l'Agenda 21 local.

	action restant à mettre en œuvre	action en cours de réalisation	action réalisée	total
Axe 1 : Favoriser les changements de comportements individuels et collectifs	0	9	2	11
Axe 2 : Aménagement durable du territoire	2	10	2	14
Axe 3 : Promouvoir l'économie et les emplois	0	8	0	8
Axe 4 : Protéger l'environnement et la biodiversité	3	7	2	12
Axe 5 : Favoriser l'amélioration du cadre de vie	3	5	3	11
total	8	39	9	56

Ce tableau montre effectivement qu'une large part des actions est en cours de réalisation. Pour un total de 56 actions 39 sont en cours de réalisation, de nombreuses sont des actions mises en œuvre avant la validation de l'Agenda 21 local. 9 actions sont réalisées et 8 ne sont pas encore lancées.

.../...

Ce premier bilan fait alors ressortir plusieurs difficultés, des actions avec des définitions trop larges sont considérées comme réalisées alors que des efforts sont encore possibles. L'action 4 portant sur l'achat de véhicules électriques est par exemple réalisée car 2 véhicules ont été commandés fin 2012. Cette démarche est significative mais des efforts peuvent encore être faits.

Pour rappel l'Agenda 21 local porte sur une période allant jusqu'en 2014.

2) Proposition

Il est demandé au Conseil Municipal de PRENDRE ACTE du bilan 2012 de l'Agenda 21 municipal.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2013

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur BOISSY

OBJET : Modifications de l'Agenda 21 local

La Commission du Développement Durable du 10 Juin s'est prononcée favorablement sur ce dossier

1) Présentation

L'Agenda 21 local validé au Conseil Municipal de Mars 2012 est un document en mouvement, plusieurs modifications peuvent alors être apportées.

Retrait d'action,

Ainsi l'action 17 ne semble pas nécessaire, en effet les normes environnementales concernant la construction est la Réglementation Thermique 2012. L'action 17 est donc un doublon de cette norme.

« Action 17 : élaborer un guide de recommandations environnementales à destination des promoteurs privés et des bailleurs sociaux pour les opérations de construction de logements

Il existe aujourd'hui une plus grande prise de conscience de l'impact de l'homme sur l'environnement. On voit ainsi se multiplier les projets en faveur du développement durable. Ces expériences peuvent donc encourager et orienter. La ville souhaite promouvoir sur son territoire la diffusion d'un guide de recommandations environnementales.

En effet, le recueil des bonnes pratiques innovantes peut permettre de rédiger un livret d'information propre à la ville de Gonesse. Certainement non exhaustif, un tel document pourra également informer sur les possibilités de subventions et de financements pour ce type de travaux. Il pourra orienter les promoteurs suivant les demandes du Plan Local d'Urbanisme et pourra, le cas échéant, servir de base de réflexion pour aller plus loin dans la démarche de respect de l'environnement.

Le but d'un tel document est de communiquer sur les réductions possibles des consommations d'énergie et sur les bonnes pratiques environnementales dans le domaine du bâtiment afin d'aider les personnes qui seraient en manque d'informations.

A quand la mise en œuvre : 2013 et long terme

Outils de suivi : exhaustivité des pratiques, adaptation aux évolutions législatives, financière et techniques. »

Ajout d'action,

Des ajouts peuvent également être apportés à l'Agenda 21 local. La ville a signé une convention avec la société Habitat en région services pour la valorisation des Certificats d'Economies d'Energie. Cette convention permet de valoriser certains travaux réalisés

par la commune. Cette démarche en cours pourrait être ajoutée à l'objectif 6 de l'Axe 2 : Aménagement durable du territoire.

« Action 13 bis : signature d'une convention « CEE » pour valoriser des travaux municipaux

Les entreprises émettant le plus de gaz à effet de serre sont obligées de faire des efforts afin de diminuer leur impact sur le réchauffement climatique. Elles peuvent donc améliorer leurs installations ou leurs processus de fabrication ou subventionner entre autre les travaux des collectivités.

La signature d'une telle convention permet alors de profiter de ce dispositif afin de diminuer le coût des travaux. Cette possibilité de financement, sans être très importante, peut profiter à la ville.

Le but de cette convention est de bénéficier d'une possible subvention des travaux de la ville permettant une diminution des émissions de gaz à effet de serre.

A quand la mise en œuvre 2013

Outils de suivi : montant de la valorisation des CEE, quantité de travaux bénéficiant de cette valorisation. »

Modification de formulation

Le projet d'aménagement du Triangle de Gonesse est actuellement en cours. Afin d'assurer la cohérence entre les différents documents produits par la ville de Gonesse et l'EPA Plaine de France plusieurs modifications peuvent être apportées. Ces modifications concernent l'Axe 3 de l'Agenda 21 local et plus précisément l'aménagement du Triangle de Gonesse. Elles ne concernent pas le contenu mais uniquement les termes employés :

«Axe 3 Promouvoir l'économie et les emplois

L'économie est l'une des branches importantes du développement durable car le rôle essentiel de l'économie est la création de richesse et d'emplois. Toutes choses en faveur de l'environnement ou du social ne sauront être possibles sans l'économie. Situé à un carrefour de grandes voies routières, aériennes et ferroviaires Gonesse dispose également d'une très forte connectivité, d'un bassin d'emplois et de plusieurs centres de formations. Gonesse est donc une ville attractive et l'ensemble des projets de transports va amplifier cette attractivité. Le projet phare est celui de l'aménagement du Triangle de Gonesse qui vise un développement compact, permettant de préserver 400 ha de terres agricoles.

Objectif 12 : maintien de la compétitivité économique de la ville

Les zones d'activités gonessiennes commencent à vieillir, il est donc nécessaire de les requalifier. Il faut dans un premier temps offrir aux entreprises des solutions pour rester sur place, comme la densification. Et dans un second temps poursuivre cette logique de développement de l'activité économique en développant et créant de nouvelles ZAC toujours plus exemplaires. La ville offre donc des moyens de rester sur la commune aux entreprises le souhaitant et de s'installer pour les nouvelles. Le futur parc tertiaire du Triangle de Gonesse poursuivra ce développement. »

« Action 27 : continuer de développer de nouvelles zones d'activités

Le parc d'activité des Tulipes et celui de l'Entrée Sud sont les exemples de la dynamique économique gonessienne, tous deux se veulent des parcs d'activités pérennes abritant une activité économique diversifiée.

Le Parc d'Activités des Tulipes entre dans une réflexion de plus grande envergure. Ce projet sera suivi de l'aménagement du Triangle de Gonesse qui s'étend de la RD 370 à la RD 902, entre la RD317 et l'A1. Le principe de diversité économique est ici voulu. La zone d'activité des Tulipes accueille le premier centre de tri nouvelle génération de La Poste, à côté d'une entreprise pharmaceutique, de Général Motors, de Logistics Agility, d'Heppner ou encore de Manutan. Des ateliers locatifs pour entreprises artisanales et une crèche inter-entreprises ont été construits. L'exigence de qualité est rappelée et présente tout au long du projet et les implantations sont décidées en accord entre l'aménageur, la ville et le promoteur. La zone d'activité de l'Entrée Sud bénéficie des mêmes mesures et accueille d'ores et déjà des restaurants, des bâtiments à destination de PME, un bâtiment logistique, une zone hôtelière et autres commerces. Le futur projet de la ville porte sur le Triangle de Gonesse.

Le taux de chômage fin 2011 sur la commune d'environ 13.20% prouve le besoin d'emplois. En appliquant une politique de développement économique la ville crée un bassin d'emplois dynamique. L'attractivité du territoire a pour but de créer de l'emploi et de profiter en retour à la ville

A quand la mise en œuvre : actuelle et long terme

Outils de suivi : bilan implantation des entreprises, étude d'impact économique, sociale et environnementale. »

« Action 32 : développer le Triangle de Gonesse

Le projet du Triangle de Gonesse s'articule autour de la future gare d'interconnexion RER-GPE, permettant un report modal significatif sur ce secteur.

Le périmètre du projet du Triangle de Gonesse porte sur environ 680 ha parmi lesquels il est prévu d'urbaniser 280 ha et de préserver 400 ha en tant qu'espaces agricoles. Le Triangle de Gonesse, de par son hyper connectivité bénéficie d'un cadre propice au développement d'envergure métropolitaine. Il représente également une opportunité pour la requalification des zones d'activités alentour. Les entreprises visées sont issues du secteur tertiaire, un campus universitaire est également dans les cartons. Ce nouveau quartier techno-tertiaire permettrait de donner une nouvelle image de Gonesse en diversifiant les possibilités d'emplois et en accroissant fortement la demande d'emplois.

Améliorer l'image pour attirer plus d'entreprises et créer de l'emploi sont les objectifs attendus du Triangle de Gonesse.

A quand la mise en œuvre : actuelle et moyen terme

Outils de suivi : engagement environnemental des constructions, création d'emplois et impact sur le chômage gonessien, étude sur la catégorie des entreprises qui s'installent. »

2) Proposition

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les modifications apportées à l'Agenda 21 local.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2013

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur BOISSY

OBJET : Révision du Plan de Gêne Sonore de l'aérodrome de Paris – Charles de Gaulle

PIECE (S) JOINTE (S) : Carte Revision PGS

La Commission du Développement Durable du 10 juin s'est prononcée favorablement sur ce dossier

Présentation

Le Plan de Gêne Sonore (PGS) est un dispositif d'aide à l'insonorisation des logements des riverains proche d'un aéroport. Il est notamment constitué de zones géographiques permettant de définir les logements pouvant bénéficier de l'aide. Celle-ci est financée par les recettes fournies par la Taxe sur les Nuisances Sonores Aériennes (TNSA). Elle est perçue au profit de l'exploitant de l'aérodrome concerné et est acquittée par les personnes morales ou physiques pour chaque décollage depuis cet aérodrome des aéronefs d'au moins deux tonnes.

Le PGS de l'aérodrome Paris – Charles de Gaulle actuellement en vigueur a été approuvé par arrêté du 12 juillet 2004. La révision qui est actuellement en cours concerne la modification des zones de bruit. La procédure d'établissement et d'approbation des PGS est la suivante :

- réalisation du projet,
- consultation des communes concernées,
- avis de l'ACNUSA qui recueille au préalable l'avis de la Commission Consultative d'Aide aux Riverains (CCAR), et,
- arrêté d'approbation et publication

Les zones de bruit sont définies selon plusieurs hypothèses dont l'utilisation des infrastructures (utilisations des pistes en fonction du vent, répartition du trafic entre les deux doublets), des paramètres techniques (prise en compte du relief ou encore les procédures d'atterrissage avec approche en descente continue), et les hypothèses de trafic. L'aérodrome a accueilli en 2011 un trafic d'environ 514 000 mouvements transportant près de 61 millions de passagers ; en 2012 le trafic s'est élevé à environ 491 000 mouvements pour près de 62 millions de passagers. Les prévisions de trafic dans le cadre de la révision du PGS sont de 512 000 mouvements en 2014 (+3% par rapport à 2012 et -0.5% par rapport à 2011).

Entre le PGS validé en 2004 et le projet révisé présenté à la réunion de la CCAR, le nombre de communes impactées passe de 60 à 64. Pour la zone 3 qui concerne 99% des logements et populations, la superficie passe de 22 661 hectares à 24 558 (+ 8.4 %), le nombre de logements de 70 384 à 90 341 (+28.3%) et la population concernée de 187 743 à 241 457 (+28.6%). Ce sont donc 19957 logements de plus qui vont être prise en compte dans la révision du PGS.

Pour rappel la ville de Gonesse est située en zone 2 et 3 du PGS et n'est pas impactée par la zone 1.

Les surfaces concernées par le projet de révision sont de l'ordre de :

- en zone 3 (LDEN 55) de 1 577 ha soit une augmentation de 51 ha, et,
- en zone 2 (LDEN 65) de 89 ha soit une augmentation de 39 ha.

Le nombre de logements inclus dans le projet de PGS reste inchangé, à savoir 9 568, en totalité situés en zone 3 du PGS. L'impact est seulement géographique.

Cette modification du PGS n'aborde cependant pas les questions de financement de la rénovation phonique des logements :

- pérennité du dispositif d'indemnisation à 100% du plafond de subvention au delà du 31 décembre 2013, et,
- comment financer l'augmentation de logements concernés par le PGS alors que depuis le 1er avril 2013 une baisse de la TNSA est actée

Le projet de PGS intègre un nombre très important de vols de nuit, en contradiction avec les préconisations de l'OMS et les résultats de nombreuses études épidémiologiques qui montrent un impact sanitaire désastreux des nuisances nocturnes. Les aéroports concurrents de Roissy CDG ; Heathrow, Schiphol et Francfort ont réduit significativement leurs vols de nuit pour prendre en compte la protection de la santé des riverains. Francfort, le dernier en date, a établi un couvre-feu depuis novembre 2011. C'est pourquoi les élus et les associations membres de la CCE Roissy CDG demandent que le trafic nocturne de Roissy CDG soit aligné sur le niveau moyen de ses trois concurrents ce qui représente une réduction d'environ 50 %, laissant totale liberté aux compagnies pour s'organiser sur la période de nuit en fonction de leurs intérêts. Une réduction des vols de nuit de 50% aurait un impact très important sur l'empreinte du PGS, puisque chaque vol de nuit entre 22h et 6h est comptabilisé comme 10 vols en journée (tranche 6h – 18h).

L'aide à l'insonorisation dépend du type de logement (collectif ou individuel), de la zone du PGS (I, II ou III) et du nombre de pièces à insonoriser. Il est nécessaire de prévoir une revalorisation du plafond des aides financières attribué à chaque logement car il se trouve encore souvent inférieur au coût réel des travaux. C'est d'autant plus anormal qu'un facteur économique n'est pas pris en compte et qui pourtant mériterait d'être compensé, suivant le principe « pollueur - payeur » ; c'est la dépréciation immobilière causée par les nuisances subies dans le périmètre du PGS.

L'arrêté du 13 mars 2013 abaisse le tarif de la taxe sur les nuisances aériennes (TNSA) pour l'aéroport de Paris-Charles-de-Gaulle. Celui-ci passe de 47 euros à 32 euros. Or, l'insonorisation des habitations et des équipements publics dans les zones du Plan de Gêne Sonore (PGS) constitue un impératif qui conditionne le développement des activités aéroportuaires. Sa réalisation passe par la planification, la simplification et l'augmentation des aides, ainsi que par la mobilisation des moyens financiers nécessaires. Seulement 36% des logements étaient insonorisés dans le PGS de Roissy CDG fin 2011. Il y a donc encore un grand nombre de logements à insonoriser dans le futur PGS de Roissy CDG. Celui-ci est amené à croître compte tenu de l'extension du périmètre du nouveau PGS révisé (+ 19957 logements). Aujourd'hui le produit de la TNSA à laquelle sont assujetties les compagnies aériennes selon le principe pollueur-payeur vient d'être abaissé de 32% et ce manque à gagner ne permettra plus de satisfaire les nombreux dossiers d'insonorisation en instance et à venir. Cette mesure est inacceptable pour les populations qui subissent au quotidien les nuisances liées au trafic de ces plates-formes. Il s'agirait de réaliser une évaluation des travaux d'insonorisation effectués dans le cadre du dispositif d'aide aux riverains chez les particuliers et dans les bâtiments publics. Parallèlement, un bilan financier du dispositif d'aide aux riverains depuis cinq ans est nécessaire.

L'accélération du traitement des dossiers comme celle du nombre de logements à insonoriser par an est demandée.

Le taux de remboursement de 100% mis en place jusqu'au 31 décembre 2013 doit être pérennisé. Le nouveau PGS doit être mis en place au 1^{er} janvier 2014.

Le couplage isolation phonique et thermique doit être favorisé.

Si une commune comprend plus de la moitié de son territoire dans le PGS, c'est l'ensemble de la commune qui doit être inscrit dans le PGS.

Il faut supprimer la règle d'antériorité de la construction qui peut poser problème. Le clos St Paul et le quartier des Cottages ne peuvent bénéficier de subvention car ils étaient inclus dans le Plan d'Exposition au Bruit (PEB) en vigueur (07/03/1977) à la date d'autorisation de construire (respectivement 1984 et 1983). Dès lors, près de 30 ans après les locaux de ces quartiers ne peuvent pas bénéficier d'aide. Ce n'est pas équitable.

Il faut procéder à une campagne d'information financée par Aéroports de Paris chaque année sur les droits à insonorisation des riverains.

Proposition :

Il est proposé au Conseil Municipal de

- **DONNER UN AVIS FAVORABLE** à la révision du Plan de Gêne Sonore de l'aérodrome de Paris – Charles de Gaulle.
- **DEMANDER au gouvernement :**
 - o la révision du plafond des aides financières actuellement inférieur au coût réel des travaux
 - o la suppression de la règle d'antériorité par rapport au PEB
 - o le renforcement du produit de la Taxe sur les nuisances sonores aériennes (TNSA) compte-tenu de l'augmentation du nombre de logements à insonoriser (+19957) et l'abrogation de l'arrêté du 13 mars 2013 qui abaisse le tarif de la TNSA pour Roissy CDG
 - o la réalisation d'une évaluation des travaux d'insonorisation effectués dans le cadre du dispositif d'aide aux riverains chez les particuliers et dans les bâtiments publics. Parallèlement, un bilan financier du dispositif d'aide aux riverains depuis cinq ans est nécessaire.
 - o l'accélération du traitement des dossiers comme celui du nombre de logements à insonoriser (mise en place d'un plan quinquennal), et une campagne d'information annuelle sur les droits à insonorisation des riverains
 - o la pérennisation du taux d'aide aux riverains à 100% à compter du 1^{er} janvier 2014
 - o le couplage entre l'isolation phonique et thermique

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2013

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur JAUREY

OBJET : Fixation des tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure sur le territoire communal pour 2014.

1) Présentation

L'article 171 de la loi de modernisation de l'économie, codifié aux articles L.2333-6 à 16 du Code général des collectivités territoriales, a créé la taxe locale sur la publicité extérieure, en remplacement depuis le 1^{er} janvier 2009 de la taxe sur la publicité frappant les affiches, réclames et enseignes lumineuses et de la taxe communale sur les emplacements publicitaires fixes.

La taxe locale sur la publicité extérieure concerne les supports publicitaires fixes suivants, définis à l'article L.581-3 du code de l'environnement, visibles de toute voie ouverte à la circulation, au sens de l'article R.581-1 du même code, à l'exception de ceux situés à l'intérieur d'un local au sens de l'article L.581-2 dudit code.

Elle est assise sur la superficie exploitée, hors encadrement, du support et ne s'applique pas de droit aux dispositifs exonérés par la loi dont notamment les enseignes apposées sur un immeuble ou installées sur un terrain, dépendances comprises et relatives à une activité qui s'y exerce si la somme de leurs superficies est inférieure ou égale à 7 m² sauf délibération contraire de l'organe délibérant de la commune ou de l'EPCI. C'est le cas à Gonesse (**la majorité des commerces de proximité est ainsi exonérée de TLPE**).

Rappelons que les tarifs de droit commun (par m², par an et par face) ont été fixés par l'article 171 de la loi du 04 août 2008, en fonction du nombre d'habitants de la commune et de son appartenance ou non à un EPCI de plus de 49.999 habitants.

L'année 2013 marque la fin de la période transitoire d'installation de cette taxe. Un arrêté ministériel du 10 juin 2013 a, donc, actualisé ces tarifs pour l'année 2014. L'article L.2333.11 du CGCT précise en outre qu'à compter de 2014, les tarifs seront relevés chaque année à compter de 2014, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de l'avant dernière année (soit 1.20% en 2012) c'est-à-dire en fonction de l'inflation.

L'augmentation du tarif de base par mètre carré d'un support est, par ailleurs, limitée, à 5 euros par rapport à l'année dernière. Ces tarifs ainsi obtenus sont des nombres avec deux chiffres après la virgule qui seront arrondis au dixième d'euro.

2) Financement

Au vu de cet exposé, il vous est proposé d'appliquer sur le territoire de la commune de Gonesse à compter du 1^{er} janvier 2014 conformément à l'article L2333-10 du CGCT les tarifs suivants de la taxe locale sur la publicité extérieure qui dépendent de la nature du support taxé et la taille de la collectivité :

-dispositifs publicitaires et pré-enseignes non numériques : 100% du tarif de droit commun (égal en 2014 à 15,20 euros par m² et par an).

-dispositifs publicitaires et pré-enseignes numériques : 100% du tarif de droit commun (égal en 2014 à 45,60 euros par m2 et par an).

-enseignes jusqu'à 12 m2 : 100% du tarif de droit commun (égal en 2014 à 15,20 euros par m2 et par an).

-enseignes comprises entre à 12 m2 et 50m2: 100% du tarif de droit commun (égal en 2014 à 30,40 euros par m2 et par an).

-enseignes de plus de 50 m2 : 100% du tarif de droit commun (égal en 2014 à 60,80 euros par m2 et par an).

L'exonération des enseignes apposées sur un immeuble ou installées sur un terrain, dépendances comprises et relatives à une activité qui s'y exerce si la somme de leurs superficies est inférieure ou égale à 7 m2 est, par ailleurs, reconduite.

Pour mémoire, les 181 entreprises ou commerces assujettis à la TLPE 2011 ont permis à la commune de percevoir la somme de 204.357,74 € en 2012 (recouvrement du produit avec une année de décalage)

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- de se prononcer sur l'application sur le territoire de la commune des tarifs fixés ci-avant de la taxe locale sur la publicité extérieure à compter du 1er janvier 2014.

- de prendre acte que les tarifs seront indexés chaque année à compter de 2014, en fonction de l'inflation sans que le tarif de base par mètre carré d'un support ne puisse excéder 5 euros par rapport à l'année précédente.

- de reconduire l'exonération des enseignes apposées sur un immeuble ou installées sur un terrain, dépendances comprises et relatives à une activité qui s'y exerce si la somme de leurs superficies est inférieure ou égale à 7 m2 (exonération qui concerne notamment la majorité des commerces de proximité)

- de noter que toute proposition d'évolution tarifaire autre que celle issue de l'indexation réglementée donnera lieu à l'approbation d'une nouvelle délibération.

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur le Député-Maire

OBJET : Rapport d'activité de la collectivité pour l'exercice 2012 : Présentation

PIECE (S) JOINTE (S) : Le rapport d'activité de la collectivité.

Les Commissions du Développement Social du 17 juin, du Développement Economique et Urbain et des Finances du 18 juin se sont prononcées favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

Les Services de la ville ont travaillé à écrire leur rapport d'activité pour l'année 2012. Synthèse de la production des rapports de tous les services municipaux, l'élaboration de ce rapport d'activité de la collectivité permet d'analyser les pratiques au regard des besoins.

Chaque page est construite en : un rappel des missions, un focus, les priorités 2013 et les réalisations de l'année.

L'exposé qui peut en être fait prend en compte les éléments suivants :

On constate que les axes de l'agenda 21 sont en phase opérationnelle pour 85% de son contenu.

Dans le **chapitre développement social**, on trouve notamment les données sur les dérogations scolaires qui sont très peu nombreuses : 2.49% de demandes pour les 3 621 élèves que comptait la ville en 2011, 34% d'acceptées, soit 0.85% de dérogation.

Les données du **Point Information Jeunesse** montrent que la préoccupation majeure des jeunes est pour 16.1% des visites, la recherche d'emploi saisonnier ou non ; la recherche d'un employeur pour un contrat en alternance est la troisième motivation avec 9% des visites ; le point qui pousse le moins à la démarche est la recherche de loisirs 1.7%.

Dans le domaine de la **petite enfance**, le taux de recours à un ou plusieurs modes de garde payant est de 26% des ménages à Gonesse, nationalement il est de 30.7%.

Le nombre de repas en restauration collective a augmenté de 6%.

Les chiffres de la **culture** montrent une augmentation de la fréquentation du cinéma de 17%. Cette hausse se réalise autant pour les entrées tout public que pour les entrées scolaires.

Avec, notamment la fermeture d'une classe de danse en prévision des travaux du centre socioculturel Marc Sangnier, l'EMMDT connaît une baisse de fréquentation de 3.32%.

Le secteur « diffusion » note que le nombre de spectateurs moyens par représentation est de 78, une augmentation de 30% par rapport à 2011.

Concernant la médiathèque on remarque que le travail sur place connaît une hausse de 5%. Ce public est composé à hauteur de 46% par des lycéens.

Les **gymnases** sont fréquentés à 40% par des associations, à 39% par le secondaire, à 17% par le primaire, et à 7% par des actions municipales. La participation des familles à l'école municipale des sports connaît une stabilité parfaite avec les 210 familles pour 310 mineurs. La piscine sur ses créneaux « ouverture tous publics » cumule 28% de la fréquentation totale, 50% des autres usagers sont scolaires et 22% sont associatifs.

Les données du **CCAS** semblent montrer moins de nouveaux arrivants mais plus de suivi « chronique » puisque l'accueil sans rendez-vous a baissé de 10% et l'accueil avec rendez-vous a augmenté de 33%. Impression renforcée par l'augmentation de 27% des demandes de RSA. De plus, sur la ville, 55.44% des ménages perçoivent une allocation de la CAF, toutes allocations confondues : aide au logement, prestation d'accueil du jeune enfant, revenu de solidarité active et les autres prestations. Entre 2010 et 2011, l'augmentation des ménages bénéficiaires est de 9.9%. Les bénéficiaires du RSA sont 2 138 ce qui représente 43% du total des allocataires et 8.26% de la population (moyenne du département 6%, nationale 5.73%). Le portage des repas à domicile est stable avec 90 usagers, ainsi que l'aide à domicile et ses 162 bénéficiaires.

Les **actes administratifs** ont augmenté de 3.7% pour les naissances, 1.66% pour les mariages, 6.95% pour les décès, 5.45 pour les reconnaissances d'enfant, 3.60% pour les autres actes. Les inhumations ont augmenté de 120%.

Le ville compte 5 201 adhérents pour **60 associations** gonnessiennes et verse 506 073€ de subventions.

Les chiffres de la **tranquillité publique** font apparaître une baisse de 1.53% de la verbalisation pour infraction routière, l'augmentation de 18% de l'enlèvement de véhicules, 49 personnes ont été interpellées par la police municipale et conduites au commissariat. Sur les 467 mentions de main-courante 15% concernent la tranquillité des personnes, 5% des tapages, 5% des accidents de la voie publique, 13% des interventions sur les bâtiments communaux, 5% des occupations gênantes dans un lieu privé, 5% des dégradations volontaires, 4.5% des vols. L'agence civile connaît une activité similaire à l'année passée.

Dans le **chapitre développement urbain**, les grands projets et les grandes réalisations urbaines sont reprises. Ce chapitre du rapport comprend aussi le **développement économique** et on apprend que 32% des dossiers d'implantations d'entreprises ont abouti, que 127 entreprises ont été créées et que 46 ont cessé leur activité ; les principales implantations et événements sont repris dans le détail. Dans le domaine de l'emploi, la ville a adhéré à l'association « nos quartiers ont des talents » afin de contribuer à mobiliser les jeunes diplômés de la commune bac+4 et plus ; premier résultat 15 personnes ont trouvé un travail. Il y a eu 5 sessions d'ateliers de préparation à l'embauche et 11 jeunes ont trouvé un travail. 152 personnes ont été reçues par le service municipal de l'emploi, 30% ont retrouvé une activité. Des sessions de recrutement ont eu lieu et ont permis l'emploi de 39 personnes dont 16 gonnessiens.

En 2012 il y avait 1 319 demandes de **logements** enregistrées, nombre en hausse de 5.53% depuis 2011. Il y a eu 658 nouveaux dossiers soit une baisse de 18.84%, mais en fait ce chiffre n'est pas révélateur puisque la législation a changé, 1 seul dossier, un seul numéro pour toute la région Ile de France, alors qu'auparavant un dossier pouvait être enregistré dans plusieurs villes. Pour mémoire le parc à disposition ou en gestion est de 1 037 logements pour la ville et 2 696 pour les bailleurs. Le taux de rotation pour les logements « ville » est de 7.86% la moyenne nationale (pic) était à 10.20%. Il y avait en 2012, 565 familles en procédure d'expulsion en une année 22% en plus ; 18% de ces ménages sont suivis par le CCAS.

En matière de **gestion foncière**, il y a eu 212 acquisitions immobilières sur le territoire. La collectivité a acquis 5 biens et en a vendu 6.

Pour le secteur **propreté/environnement**, on note l'évolution constante de l'utilisation de la déchetterie avec une augmentation des inscriptions de 7.6%. Il y a une augmentation du tri de 35% mais de qualité fluctuante ; en moyenne 28% des déchets sont des erreurs de tri. Pour résoudre cette difficulté 1 879 logements et 21 commerçants ont été sensibilisés.

Les conteneurs enterrés font 88 % de satisfaits. Les dépôts sauvages ont augmenté de 43% mais il est difficile de savoir s'ils sont mieux repérés ou si le volume a augmenté. Les graffitis ont diminué de 28% par rapport à 2011.

En **régie** 2 029 interventions ont été effectuées sur le patrimoine soit 6% d'augmentation sur un an. Pour le secteur espaces verts, le détail des heures par intervention est inscrit dans le rapport, on peut ainsi mesurer l'importance du travail dans les serres municipales avec l'équivalent de 10,5 temps plein par an. 154 411 végétaux ont été plantés.

Dans le **chapitre « une organisation au service des politiques publiques »**, on retrouve des indicateurs de **ressources humaines**, notamment le nombre d'agents avec 680 personnes. Un coût des salaires en augmentation de 2.75%. 37% des agents se trouvent à DEEE, 17% dans les services généraux, 11% dans le secteur du développement économique et urbain, 10% à la culture, puis 7% aux sports et à la DSS, 4% à la DASQ et à la DCPS, et enfin 3% à la Direction de la population. Il y a eu une augmentation de 26% du nombre de jours de formation, ce chiffre est en rapport avec la première session de management pour tous les cadres de la ville. Il y a eu cette année 1 877 jours d'arrêt de travail dans la collectivité, soit 2.76 jours par agent.

242 074, c'est le nombre de courriers relevés et envoyés dans et par les directions. 2 925 674 copies réalisées, écoles comprises.

Les financements de la **politique de la ville**, tous dispositifs confondus, s'élèvent à 4 985 938€. Cette somme se décline ainsi 88% pour l'ANRU, 6% pour le programme de réussite éducative, 5% pour le CUCS, 0.10% pour les clubs coup de pouce, 0.04% pour les actions de prévention de la toxicomanie et des conduites à risque, 0.07% pour les actions villes vie vacances, 0.40% pour le CLAS, 0.02% pour le FIPD.

Pour finir, le **budget** qui est détaillé dans le compte administratif est repris dans ses grandes lignes : les dépenses augmentent de 7.75% et sont décomposées par chapitre. Les recettes de fiscalité directe augmentent de 7.43%. Le coût des grands investissements s'élève à 4 154 696€. Le budget par politique publique se répartit comme suit : 40% pour les services généraux, 15% aménagement et services urbains, environnement, logement, action économique, 13% jeunesse et sport, 12.5% éducation, 7% culture, 5% famille, 4% interventions sociales et santé, 4% sécurité et salubrité publique.

2) Proposition

Il est proposé de prendre acte du rapport d'activité de la collectivité 2012 qui sera remis aux institutions, aux partenaires et aux directions des services.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2013

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur le Député-Maire

OBJET : Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale (M.O.U.S) – Demande de subvention auprès de l'Etat (Acsé) dans le cadre de la programmation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale – Année 2013

La Commission du Développement Social du 17 juin 2013 s'est prononcée favorablement sur ce dossier

1) Présentation

Le partenariat entre la Ville de Gonesse et les cosignataires du Contrat Urbain de Cohésion Sociale se traduit par la mise en œuvre d'un programme d'actions pluriannuelles.

Rappel des modalités de mise en œuvre pour l'année 2012/2013 :

- Octobre 2012, réunions d'informations relatives aux modalités de mise en œuvre du dispositif CUCS,
- 21 décembre 2012, arbitrage par le Maire de la programmation CUCS 2013
- Janvier 2013, dépôt du dossier global de la programmation CUCS 2013 de la ville de Gonesse auprès de la Direction départementale de la cohésion sociale,
- 7 mai 2013, validation de la programmation par la Direction départementale de la cohésion sociale

La Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale (M.O.U.S.) est intégrée dans la programmation pluriannuelle puisqu'elle concourt à la mise en œuvre, l'animation et l'évaluation de l'ensemble des actions conduites dans le cadre du CUCS.

L'équipe de la MOUS est chargée de :

- a. Coordonner les dispositifs relatifs à la Politique de la Ville sur le territoire : Contrat Urbain de la Cohésion Sociale, Contrat Régional...
- b. Mettre en place les instances de suivi : comité de pilotage, comité technique, réunions thématiques
- c. Veiller à la définition et au suivi de la programmation annuelle et pluriannuelle
- d. Apporter un soutien technique aux porteurs de projets
- e. Elaborer les procédures de suivi administratif et financier
- f. Définir et conduire l'évaluation des actions mises en œuvre

2) Financement

La répartition financière est la suivante :

Porteur	Intitulé du projet	Coût total du projet	RECETTES	
			Etat (ACSé)	Ville
Ville de Gonesse Service Politique de la Ville	Animation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale	94 240€	24 240€	70 000€

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal de solliciter auprès de l'Etat (ACSÉ), dans le cadre de la programmation 2013 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, une subvention de vingt quatre mille deux cent quarante Euros (24 240€).

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2013

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur PIGOT

OBJET : Demande de subvention auprès du Conseil Général du Val d'Oise au titre de l'aide à la structuration des établissements d'enseignement artistique spécialisé - Ecole Municipale de Musique, Danse et Théâtre – Année 2013

La Commission du Développement Social du 17 juin 2013 s'est prononcée favorablement sur ce dossier

1) Présentation

L'Ecole Municipale de Musique, Danse et Théâtre est un lieu dynamique de formation et de partage artistique qui complète l'éducation générale de l'enfant et favorise l'épanouissement personnel de l'adulte à travers l'apprentissage de la vie artistique collective. L'EMMDT participe à la politique d'intégration sociale et se place comme centre de ressources, elle met en œuvre la politique culturelle de la ville et développe les actions transversales avec les autres services de la Direction des Actions Culturelles. L'établissement favorise les pratiques amateurs tout en s'inscrivant dans le réseau départemental, régional et national.

Afin que l'EMMDT mène à bien ses diverses missions, une demande de subvention de fonctionnement est déposée auprès du Conseil Général du Val d'Oise.

2) Financement

Montant de la subvention sollicitée en 2012	15 000 euros
Montant accordé en 2012	14 800 euros
Montant de la subvention sollicitée en 2013	15 000 euros

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal de solliciter auprès du Conseil Général une subvention de 15 000 € pour l'année 2013 et d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer tous les documents fixant les modalités administratives et financières relatives à cette demande.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2013

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur PIGOT

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association 100 Transitions, pour le projet « la sortie du lycée » dans le cadre de la programmation du Contrat urbain de cohésion sociale année 2013.

La Commission du Développement Social du 17 juin 2013 s'est prononcée favorablement sur ce dossier

Présentation

• **100 transitions – la sortie au lycée**

Le collectif 100 transitions poursuit la réalisation d'une série web avec de jeunes acteurs de Gonesse. Ce projet est mené en partenariat avec le lycée René Cassin, le cinéma Jacques Prévert et les services de la ville : animation sociale des quartiers, éducation, prévention spécialisée.... Cette année est la phase la plus importante du projet, celle où se déroulent les tournages préparés depuis 2011.

Tout au long de l'année scolaire et des vacances, les acteurs, entourés par une équipe de cinéma, alterneront des temps d'ateliers multimédia, de répétitions, de tournage, de programmation spéciale au cinéma, d'ateliers de traduction).

Parallèlement l'équipe de réalisation poursuit le travail.

La finalisation du projet est prévue en juin 2014, avec le lancement d'un site Internet de diffusion.

Depuis 2012, la DRAC soutient le projet dans le cadre d'une « résidence d'artiste au Lycée »

Financement

Porteur	Intitulé de l'action	Coût du projet	Ville	FIV-ACSE	Autres
100 transitions	La sortie au lycée	88 519	5 000	13 000	70 519

Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de cinq mille euros (5 000€) à l'association 100 Transitions pour le projet déposé dans le cadre du programme d'actions 2013 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2013

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame MAILLARD

OBJET : Projet de la Coordination Animation et Information Jeunesse - Demande de subvention auprès de l'Etat (ACSÉ) dans le cadre du programme d'actions 2013 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.)

La Commission du Développement Social du 17 juin 2013 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

Dans le cadre du programme d'actions 2013 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, la Coordination Animation et Information Jeunesse propose un projet. La Coordination Animation et Information Jeunesse intervient auprès des jeunes de 15 à 25 ans en pilotant les actions d'animation au sein des quartiers de la ville de Gonesse et les actions du Point Information Jeunesse.

Le Point Information Jeunesse intervient auprès du public 15-25 ans en les informant et en les accompagnant sur tous les sujets de leur vie quotidienne. L'action « les jeunes et leur santé » permet d'aborder les questions de prévention des risques liés aux conduites addictives et aux pratiques sexuelles mais aussi de droits en matière d'accès aux soins, d'hygiène de vie et d'équilibre alimentaire, ainsi que d'autres thématiques.

2) Financement

Intitulé de l'action	Coût du projet	Financement Ville	Financement Etat-ACSÉ
Les jeunes et leur santé	11 000 €	7 000 €	4 000 €

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal de solliciter auprès de l'Etat (ACSÉ) une subvention de 4 000 € pour le projet déposé dans le cadre du programme d'actions 2013 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale par la Coordination Animation et Information Jeunesse.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2013

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame MAILLARD

OBJET : Projets de la Coordination Jeunesse-Engagement - Demande de subventions auprès de l'État (ACSÉ) dans le cadre de la programmation du Contrat Urbain de Cohésion sociale - Programmation 2013

La Commission du Développement Social du 17 juin 2013 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

Présentation

La coordination Jeunesse-Engagement a pour mission de proposer et de porter des actions innovantes adressées aux jeunes de 16 à 25 ans qui désirent s'engager dans une démarche civique et citoyenne, à travers le Conseil Municipal des Jeunes et le Service Civique Jeunes Municipal.

L'année 2013, sixième année du cofinancement du projet par l'État, marque la volonté de pérenniser le Service Civique Jeunes Municipal à Gonesse, après un bilan positif, tant qualitatif que quantitatif, et de proposer un accompagnement de qualité pour tous les jeunes.

La Web TV constitue un outil de communication dynamique, de qualité moderne, traduisant la vitalité de la ville à l'égard des jeunes Gonessiens.

Ce dispositif interactif permettra au Conseil Municipal des Jeunes de développer l'expression de leurs pairs afin de les valoriser et de les informer des initiatives et des différentes actions citoyennes de la ville.

Financement

Intitulé de l'action	Coût du projet	Financement Ville	Financement État - ACSÉ
Service Civique Jeunes Municipal	86 568,00 €	56 568,00 €	30 000 €
WEB TV	17 796,48 €	8 296,48 €	9 500 €
Total	104 364,48 €	64 864,48 €	39 500 €

Proposition :

Il est donc demandé au Conseil Municipal de solliciter auprès de l'État (ACSÉ) une subvention de 30 000 € pour le Service Civique Jeunes Municipal et 9 500 € pour la réalisation d'une WEB TV déposée dans le cadre du programme d'actions 2013 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2013

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur JAUREY

OBJET : Adoption des tarifs communaux 2013-2014

PIECE(S) JOINTE(S) : Tableau récapitulatif

La Commission des Finances du 18 juin 2013 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

Dans le cadre du fonctionnement des différents services municipaux, la ville propose des prestations en direction des habitants. Cette offre de services présente un coût pour la commune, couvert en partie par une participation directe des usagers dont le montant est fonction d'une grille tarifaire approuvée par le Conseil Municipal.

La réévaluation de la majorité des tarifs applicables à compter du 1^{er} septembre 2013 sera de l'ordre de 2 % pour les usagers gonessiens et de 4 % pour les habitants hors commune afin de tenir compte de la hausse des prix supportée par la commune.

Le tableau ci-joint récapitule l'ensemble de la tarification communale par secteur d'activité.

2) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'adoption de la nouvelle tarification 2013-2014.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2013

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur JAUREY

OBJET : Attribution de l'indemnité de conseil du receveur municipal – Année 2012

PIECE JOINTE : Etat liquidatif

La Commission des Finances du 18 juin 2013 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

En complément des prestations à caractère obligatoire résultant de leur fonction de comptable principal des communes, les comptables non centralisateurs du Trésor sont autorisés à fournir aux collectivités territoriales des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire économique, financière et comptable.

Ces prestations donnent lieu au versement d'une indemnité de conseil sur délibération du conseil municipal. Cette indemnité allouée à titre facultatif et personnel est acquise pour la durée du mandat sauf délibération contraire.

L'indemnité est calculée par application d'un barème correspondant à la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement des budgets Ville, Assainissement, Eau et Ateliers Locatifs des trois dernières années, à l'exception des opérations d'ordre. (Arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes).

2) Financement

L'indemnité de conseil de Monsieur Daniel DIDELOT, receveur en poste à la Trésorerie de Gonesse, s'établit pour les 4 derniers mois de l'année 2012 à 2.054,92 € suivant l'état liquidatif ci-joint. Compte tenu du fait que Monsieur Daniel DIDELOT a pris ses fonctions de trésorier principal le 01 septembre 2012, son indemnité de conseil a été calculée au prorata de son temps de présence sur le poste de Gonesse.

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution de l'indemnité de conseil du receveur municipal pour les 4 derniers mois de l'année 2012.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2013

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame MOUSTACHIR

OBJET : Demande de subvention auprès de l'Etat (Acsé) pour l'action de soutien à l'insertion des jeunes diplômés en partenariat avec l'association « NOS QUARTIERS ONT DES TALENTS » dans le cadre de la programmation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) – Année 2013

La Commission Développement Economique et Urbain du 18 juin 2013 s'est prononcée favorablement sur ce dossier

1) Présentation

Au regard des données statistiques transmises par le Pôle Emploi concernant les jeunes diplômés gonessiens demandeurs d'emploi, qui pourraient être concernés par cette action relative à l'insertion professionnelle.

C'est pourquoi, la commune de Gonesse a souhaité soutenir cette initiative, et ce dans le cadre d'un partenariat avec un opérateur technique externe dont les compétences dans ce domaine sont reconnues pour, accompagner dans l'emploi les jeunes diplômés BAC+4 et plus, de moins de 30 ans, issus prioritairement des quartiers populaires afin de favoriser la mise en oeuvre d'actions concrètes permettant de décliner en pratique le principe d'égalité des chances en donnant à tous les mêmes opportunités d'accéder à un emploi dans la tradition d'excellence et par le mérite.

L'association « Nos Quartiers ont des Talents » aide les jeunes diplômés à s'intégrer dans le monde professionnel. Le jeune bénéficie de plusieurs services d'aide à sa recherche d'emploi : le parrainage par un cadre supérieur en activité, des rencontres en entreprises, la participation à des sessions de recrutements, des cours d'anglais en ligne... L'accompagnement des jeunes dans la définition de leur projet professionnel, la rédaction de leurs outils de recherche d'emploi, la valorisation de leur parcours et l'ouverture de leur réseau.

Bilan 2012 :

L'association Nos Quartiers ont des Talents ont eu en accompagnement en 2012, **28** jeunes Gonessiens diplômés BAC+4 et plus, de moins de 30 ans, **12** étaient issus prioritairement des quartiers (ZUS, CUCS), 15 jeunes diplômés ont obtenu un emploi. L'association a mis en oeuvre des actions concrètes permettant de décliner en pratique le principe d'égalité des chances en donnant à tous les mêmes opportunités d'accéder à un emploi.

Les jeunes rencontrent leurs parrains de manière régulière de 1 à 2 heures par mois au sein de l'entreprise (plus si le parrain est disponible).

Le reste du temps, ils ont fait des points téléphoniques et des échanges de mails. Le filleul indique qu'il va avoir un entretien de recrutement dans les jours à venir et le parrain va le recevoir afin de faire une simulation d'entretien et de l'aider à bien préparer son entretien.

Le jeune est considéré en sortie positive à partir du moment où il signe un CDI ou CDD de plus de 06 mois.

En prévision pour l'année 2013

Atelier Coaching

Convier les jeunes inscrits dans notre dispositif (voir pour une communication dans le JM en amont afin de peut-être sensibiliser d'autres jeunes diplômés bac+4 et plus pas encore inscrits au : sein de NQT). Un parrain est la pour animer cet atelier, il prodigue des conseils sur la recherche d'emploi, la hiérarchisation du CV et répond aux interrogations des jeunes diplômés.

Club des hauts diplômés :

Le but étant que les jeunes inscrits au sein de NQT et résidant la ville de Gonesse puissent se rencontrer et échanger sur leurs parcours respectifs.

Un parrain est également convié afin qu'il puisse animer ce club et aider les jeunes à s'exprimer.

2) Financement

Le budget prévisionnel de l'action et la répartition financière détaillée dans le tableau ci-dessous,

Porteur	Intitulé du projet	Coût total du projet	Recettes	
			Etat (Acsé)	Ville
Ville de Gonesse-Service politique de la Ville	soutien à l'insertion des jeunes diplômés	3 588€	1 794€	1 794€

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal de solliciter les subventions auprès de l'Etat (Acsé) pour un montant de mille sept cent quatre vingt quatorze euros (1 794 €).

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2013

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame MOUSTACHIR

OBJET : Demande de subvention auprès de l'Etat (Acsé) pour l'action « Ateliers de préparation à l'embauche et au savoir être professionnel » dans le cadre de la programmation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) – Année 2013

La Commission Développement Economique et Urbain du 18 juin 2013 s'est prononcée favorablement sur ce dossier

Présentation :

Le partenariat entre la Ville de Gonesse et les cosignataires du Contrat Urbain de Cohésion Sociale se traduit par la mise en œuvre d'un programme d'actions pluriannuel.

L'action les « Ateliers de préparation à l'embauche et au savoir être professionnel » est intégrée dans la programmation CUCS 2013.

Cette initiative doit permettre à des jeunes gonessiens en recherche d'emploi d'optimiser leurs démarches :

- Les préparer au mieux à l'entretien d'embauche ;
- Permettre aux jeunes d'acquérir les bases du savoir-être professionnel ;
- Mettre en place des ateliers progressifs abordant les différentes étapes de la recherche d'emploi et aboutissant à l'entretien d'embauche.

Pour cela, mise en place de 5 ateliers thématiques :

Atelier CV d'une demi journée : apports théoriques sur la rédaction d'un CV efficace (décryptage d'une offre, mise en avant des compétences en adéquation avec le poste visé, éléments importants du CV...) et rédaction d'un CV sur informatique .

Atelier Lettre de motivation d'une demi journée : apports théoriques (les différents types de lettres, le contenu des paragraphes, la culture d'entreprise...) et rédaction d'une lettre sur informatique.

Atelier confiance en soi et savoir être professionnel d'une demi journée: rappel de ce qu'est la confiance en soi et des clefs utiles pour la travailler. Définition de ce que sont les savoirs être professionnels et travail sur l'émergence de ces derniers (notamment par des jeux de rôles).

Atelier "Look de l'emploi" d'une demi journée : Prise de conscience de l'impact de la première impression lors d'un entretien de recrutements, découverte des particularités physiques, vestimentaires et comportementales de chacun. Savoir rendre positif cet impact par l'apparence : la tenue vestimentaire, le style mais aussi les codes du savoir-vivre vestimentaire et la communication non verbale (comportement, attitude, gestuelle, regard, poignée de main...). Apprendre à donner une image positive et professionnelle et augmenter la confiance en soi.

Atelier préparation à l'entretien d'une journée : Apports théoriques sur le déroulement d'un entretien (les différentes phases de l'entretien, la communication non verbale, les questions les plus fréquemment posées ...). Mise en situation par l'organisation d'un job dating et finaliser avec un « job-dating »

Bilan 2012 :

05 Ateliers ont eu lieu, 28 jeunes ont participé aux ateliers 6 jeunes toujours en suivis
11 jeunes ont trouvé un emploi (5 CDI, 3 CDD, 3 intérimaires), 2 jeunes ayant suivi une formation

7 jeunes ne souhaitant pas suivre l'accompagnement malgré plusieurs relances.

Financement :

La répartition financière est la suivante :

			RECETTES	
Porteur	Intitulé du projet	Coût total du projet	Etat (Acsé)	Ville
Ville de Gonesse- Direction Politique de la Ville	Ateliers de préparation à l'embauche et au savoir être professionnel	9 450 €	4 725 €	4 725 €

Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal de solliciter auprès de l'Etat (Acsé), dans le cadre de la programmation 2013 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, une subvention de quatre mille sept cent vingt cinq Euros (4 725 €)

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2013

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur MONOT

OBJET : Approbation et signature d'une convention relative à l'enfouissement des réseaux dans la rue de Senlis, avec la ville d'Arnouville

PIECE (S) JOINTE (S) : un projet de convention

La Commission Développement Economique et Urbain du 18 juin 2013 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

Présentation

L'état de la rue de Senlis nécessite les interventions suivantes :

- Réfection de l'éclairage public
- Réfection de la chaussée et des trottoirs
- Mise en discrétion des réseaux aériens
- Réfection des canalisations d'eaux usées selon le résultat des inspections à réaliser.
- Création d'un réseau d'eaux pluviales (si nécessité avérée).

En accord avec la ville d'Arnouville, le coût des travaux étant très important (1 millions d'euros) il est envisagé de le faire porter sur plusieurs exercices budgétaires. Ainsi, l'enfouissement des réseaux qui représente une dépense d'environ 400 000 € pourrait commencer en 2014, et la réfection des réseaux et la voirie au début de l'année 2015.

La limite communale entre le territoire de la ville de Gonesse et la ville d'Arnouville est matérialisée, entre autre, par la rue de Senlis, la partageant de façon inégale :

	ARNOUVILLE	GONESSE	TOTAL
Trottoirs	619,00 m ² Soit 22 %	650,00 m ² Soit 24 %	1 269,00 m ²
Chaussée	539,00 m ² Soit 20 %	932,10 m ² Soit 34 %	1 471,10 m ²
Total voirie	1 158,00 m ² Soit 42 %	1 582,10 m ² Soit 58 %	2 740,10 m ²

L'objectif de la convention est de fixer les modalités de financement de chaque ville pour les travaux d'enfouissement des réseaux ERDF, FRANCE TELECOM, éclairage public dans le cadre de la réhabilitation de la rue de Senlis et de répartir les rôles de chacune des deux communes.

L'article 2 de la convention expose la mise en place d'un groupement de commande, dont la ville d'Arnouville sera le coordinateur. A ce titre, elle organisera l'ensemble des procédures nécessaires à la poursuite de l'objectif, sollicitera les subventions, représentera la maîtrise d'ouvrage et conduira les travaux, avec l'avis et la participation de la commune de Gonesse.

Financement

Répartition globale des travaux (HT) :

	ARNOUVILLE	GONESSE	Estimation globale
ETUDE			
Frais études réseau	11.000	11.000	22.000
Contrat conduite d'opération ErDF	////	////	////
Contrat mission SPS	2.000	2.000	4.000
Sous total	13.000	13.000	26.000
Pourcentage étude	6.6%	6.6%	6.6%
TRAVAUX (répartition estimation)			
Travaux réseau basse tension	95.000	95.000	190.000
Travaux réseau téléphonique	45.000	45.000	90.000
Travaux génie civil éclairage public	34.000	34.000	68.000
Aléa 5%	8.700	8.700	17.400
Sous total	182.700	182.700	365.400
Pourcentage des travaux	93.4%	93.4%	93.4%
Montant global des travaux	195.700	195.700	391.400

La ville d'Arnouville sollicitera les subventions auprès du Conseil général du Val d'Oise (environ 20 000 €) et du SMDEGTVO (environ 80 000 €) et avancera pour la ville de Gonesse, les frais d'études qui seront répartis à 50 % (remboursement en 2014 en même temps que la quote part de travaux).

Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention fixant les modalités de financement des travaux d'enfouissement des réseaux ERDF, France Télécom, éclairage public dans le cadre de la requalification de la rue de Senlis et d'autoriser Monsieur le Député-Maire à la signer.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2013

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur MONOT

OBJET : Suivi animation du Plan de Sauvegarde de la Copropriété la Garenne -quartier de la Fauconnière – année 2013. Demande de subvention auprès du Conseil régional d'Ile de France.

La Commission du Développement Economique et Urbain du 18 juin 2013 s'est prononcée favorablement sur ce dossier

Présentation

La précédente délibération du Conseil Municipal du 26 juin 2008 concernant la copropriété du square de la Garenne situé dans le quartier de la Fauconnière, classé en Zone Urbaine Sensible (ZUS) retraçait le choix du prestataire pour la mise en œuvre du Plan de Sauvegarde, décide par l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2007.

Après la validation du diagnostic et de l'arrêté préfectoral lançant la procédure de Plan de Sauvegarde, le prestataire CITEMETRIE a effectué la première phase consistant à la réalisation de l'étude pré-opérationnelle puis de l'élaboration d'un document cadre appelé Plan de Sauvegarde. Ce dernier a été validé au cours du mois de septembre de l'année 2009 par arrêté préfectoral.

Une période de 5 ans (septembre 2009 à septembre 2014) est lancée au cours de laquelle, le prestataire CITEMETRIE, reconduit dans sa mission, aura pour tâche de s'assurer du respect des orientations et programmes prévus dans le Plan de Sauvegarde.

Le Plan de Sauvegarde entre dans sa quatrième année d'exercice (2013).

Les différents partenaires financiers (ANAH, CG95, CRIF) apportent leur soutien pour la phase d'ingénierie.

La Ville de Gonesse sollicite donc une aide des différents partenaires financiers (ANAH, CG95, CRIF) afin de venir consolider l'opération d'amélioration de l'habitat de la copropriété de la Garenne.

Concernant la subvention de l'ANAH, premier financeur, la demande est renouvelée automatiquement sur la période du Plan de Sauvegarde (5 ans). Aucune demande de la Ville n'est nécessaire.

A ce jour, le Conseil Régional d'Ile de France a décidé de renouveler son aide pour les années futures pour participer aux aides concernant l'Habitat. C'est pourquoi une demande de subvention est demandée.

Une première phase de travaux a été réalisée par la ville en 2007 concernant une partie de l'espace public (aménagement de places de stationnement et de trottoirs) ; le 15 juin 2010 démarrage des travaux relatifs aux toitures-terrasses et pose de garde-corps de sécurité (durée de 6 mois) a été réalisée en 2011, instruction administrative des dossiers auprès des directeurs partenaires financiers.

Pour l'année 2012, il a été proposé d'inscrire des travaux relatifs à la réfection de l'enveloppe thermique du patrimoine bâti de la copropriété de la Garenne, ces travaux ont débuté en novembre 2012 (durée de réalisation une année).

Financement

Cette opération est estimée et sera financée comme suit :

DEPENSES		RECETTES	SUBVENTIONS	
Plan de Sauvegarde-suivi animation- 3ème année	73 207,50 €	ANAH	50% du montant HT	36 603,75 €
- Redressement de la gestion de la copropriété		CG95	20% du montant HT plafonnement à 6 100€	6 100 €
- Mise en place des travaux prévus par le Plan de sauvegarde		CRIF	30% montant HT Plafonnement à 298 lots (48 000€)	21 962,25 €
Total H.T	73 207,50 €	TOTAL des subventions		64 666 €
Total à 19.6%	14 348,67 €	Reste à charge pour la Ville de Gonesse		22 890,17 €
TOTAL T.T.C.	87 556,77 €	TOTAL T.T.C.		87 556,77 €

Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal

- d'approuver le plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à solliciter du Conseil régional d'Ile de France, les subventions nécessaires afin de mener à bien la réalisation du Suivi animation du Plan de Sauvegarde de la copropriété La Garenne,
- D'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer tous les documents administratifs, financiers afférents à cette opération.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2013

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame HENNEBELLE

OBJET : Interventions sur le temps périscolaire au sein des écoles maternelles et élémentaires – Lancement d'une procédure d'appel d'offres

La Commission Développement Social du 17 juin 2013 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

Dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle réforme des rythmes scolaires, la Ville de Gonesse s'est engagée à la mettre en œuvre dès la rentrée scolaire 2013.

Ce vaste chantier permettra le déploiement d'interventions pluridisciplinaires pour les enfants d'âge maternel et élémentaire dans les 20 écoles de la Ville. Le recours à des prestataires extérieurs permettra d'élargir et d'enrichir l'offre d'activités sur le temps périscolaire. Ces activités seront adaptées à chaque classe et une attention toute particulière sera accordée à leur caractère innovant. Le recours aux prestataires ne se conçoit donc que comme une plus-value à notre dispositif et nous les mobiliserons que lorsqu'ils pourront enrichir l'offre de nos ressources internes.

2) Financement

Il s'agira d'un marché alloti et fractionné à bons de commande sans montant minimum ni montant maximum comme suit :

N° Lot	Désignation
1	Eveil citoyen et vivre ensemble
2	Sensibilisation artistique et culturelle
3	Prévention des violences
4	Prévention routière, usages de la route et des transports
5	Protection de la planète et biodiversité
6	Initiation au multimédia et aux nouvelles technologies de l'information
7	Sensibilisation aux questions de santé et de nutrition

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser le lancement d'une procédure de consultation pour les interventions sur le temps périscolaire au sein des écoles maternelles et élémentaires selon le mode de l'appel d'offres ouvert et fractionné à bons de commande sans montant minimum ni montant maximum

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2013

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame HENNEBELLE

OBJET : Préparation au Brevet des Collèges - Demande de subvention auprès de l'Etat (Acsé) dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) 2013.

La Commission du Développement Social du 17 juin 2013 s'est prononcée favorablement sur ce dossier

1) Présentation :

En 2011, à la demande du délégué du Préfet sur la ville de Gonesse, une instance s'est mis en place afin de coordonner un projet qui visait à remédier à la désaffection des publics scolarisés en 3ème, lors de la période qui précède les grandes vacances scolaires.

De ce constat, et sous l'impulsion de la déléguée du Préfet avec la collaboration du service de la politique de la ville, du CG 95, de l'Université de Cergy-Pontoise et des principaux des collèges se sont déroulés des stages d'une durée d'une semaine en juin 2011 et juin 2012 à NEUVILLE sur OISE.

Cette expérience menée, depuis 2 ans, s'est avérée très concluante pour tous les participants tant sur le plan de la mobilisation des enseignants que sur les résultats scolaires obtenus par les 38 élèves du collège.

En effet, on relève un taux de réussite au DNB excellent à près de 98% pour les collégiens ayant participé à cette action.

Au regard de ces 2 années d'expérimentation et des résultats très encourageants, pour l'année 2013, il est envisagé de renouveler cette initiative pour les collèges Robert Doisneau et Philippe Auguste.

Ainsi pendant une semaine du lundi 17 au vendredi 21 juin 2013, ont été proposés des temps de révisions des matières fondamentales du DNB et la découverte de lieux de loisirs, culturels et sportifs du Département.

Les matinées seront consacrées à des révisions au sein de l'Université de Cergy-Pontoise-Neuville. Ces révisions seront encadrées par des enseignants des collèges concernés et les après-midis seront destinés à la découverte de lieux culturels ou sportifs dans le département.

Les repas du midi seront à la charge des familles.

Les déplacements depuis les collèges aux établissements d'accueil vers les lieux de loisirs ainsi que le retour en fin de journée sur la ville de Gonesse se dérouleront en car.

2) Financement :

Une subvention de l'Etat, dans le cadre du CUCS, de 4 341 € est versée à la Ville.
La réalisation de cette action doit être achevée au plus tard le 30 juin 2013.

Coût total du projet	Part Etat (CUCS)	Part Ville
6 761 €	4 341 €	2 420 €

3) Proposition :

Il est donc demandé au Conseil Municipal de solliciter auprès de l'Etat (Acsé) la subvention d'un montant de 4 341 € pour le financement de ce projet.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2013

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame HENNEBELLE

OBJET : Attribution des subventions aux projets spécifiques P.E.L - 2013

La Commission du Développement Social du 17 juin 2013 s'est prononcée favorablement sur ce dossier

1) Présentation :

Des subventions communales sont prévues au BP 2013 afin de répondre aux demandes des établissements scolaires pour leurs projets spécifiques (Projets Artistiques et Culturels, Projets d'Actions Educatives Innovantes).

Dans le cadre du Programme Educatif Local, des subventions communales sont prévues pour soutenir les projets des établissements scolaires, à condition

- qu'ils s'inscrivent dans les axes définis ;
- qu'ils soient en cohérence avec les projets d'école.

Les axes définis dans le PEL sont les suivants :

- La laïcité,
- La civilité,
- la citoyenneté,
- La lutte contre les discriminations et le développement du respect de la différence,
- La mémoire collective,
- La prévention des conduites à risque et des addictions,
- Le développement durable,
- La découverte du patrimoine de la ville.
- La prévention de la violence
- L'éducation artistique.

2) Financement :

Des classes volontaires de l'école élémentaire Marc Bloch participent depuis quelques années aux Jardins Ephémères, projet artistique autour d'un thème inducteur. La construction du travail chorégraphique ou plastique est encadrée par l'enseignant de la classe et accompagnée par les interventions ponctuelles d'un artiste (danseur ou plasticien). Les élèves sont amenés à collaborer et créer ensemble des phrases de danse sur une musique commune ou bien des réalisations plastiques. La richesse et la variété des productions reposent sur l'hétérogénéité des groupes de classes décloisonnées qui comprend l'inclusion d'élèves de CLIS. Le partenariat avec les associations et l'ouverture du projet aux habitants de la ville font de l'école un lieu d'échanges et d'expression pour les parents et leurs enfants.

Afin de permettre à ces enfants de participer au projet qui se déroulera cette année sur le quartier Saint-Blin, l'école demande une subvention d'un montant de 679 €.

3) Proposition :

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer cette subvention aux projets spécifiques des écoles comme indiqué ci-dessus.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2013

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame HENNEBELLE

OBJET : Attribution des subventions aux Associations de Parents d'Elèves – Année 2013

La Commission du Développement Social du 17 juin 2013 s'est prononcée favorablement sur ce dossier

1) Présentation :

Une enveloppe de 1 500 € est inscrite au BP 2013 afin de répondre aux demandes de subventions :

- des associations de parents d'élèves ;

FCPE Ecole Roland Malvitte	450 €
Total	450 €

2) Proposition :

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution de la subvention indiquée.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2013

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame HENNEBELLE

OBJET : Attribution des subventions aux associations "Réussir Ensemble et la Cie Cyclone" pour la conduite d'actions d'Accompagnement à la Scolarité au regard des axes définis par le Projet Educatif Local.

La Commission du Développement Social du 17 juin 2013 s'est prononcée favorablement sur ce dossier

1) Présentation

Créé en 2000, le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), contribue à soutenir, chaque année et en dehors du temps scolaire, environ 200 à 300 enfants et jeunes ayant des difficultés d'apprentissage.

Le repérage des élèves est majoritairement effectué par les enseignants.

Les ateliers sont proposés par les associations « Cyclone » et « Réussir ensemble » ; Celles-ci prennent en charge les enfants par petits groupes de 15 enfants en moyenne, et par le biais d'activités non scolaires de type ludiques, artistiques... , font travailler la pratique de la langue, la maîtrise de soi, le respect des consignes.

2) Proposition

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 2 000 euros à l'association "Réussir Ensemble" et de 6 300 euros à la "Compagnie Cyclone".

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2013

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur ANICET

OBJET : Approbation et signature avec l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France de la convention d'objectifs et de moyens relative au financement du programme d'actions 2013 de l'Atelier Santé Ville.

PIECE (S) JOINTE (S) : 1 convention d'objectifs et de moyens

La Commission du Développement Social du 17 juin 2013 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

Présentation

L'atelier santé ville développe un programme local de santé publique en direction de tous les publics selon les besoins prioritaires diagnostiqués sur le territoire et les orientations régionales de promotion de la santé.

L'atelier santé ville participe aux orientations 2013 de l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France en matière de prévention et promotion de la santé, et s'inscrit dans l'axe prioritaire de réduction des inégalités sociales et territoriales en matière de santé.

Ayant participé à l'appel à projet diffusé par l'ARS pour l'année 2013, l'atelier santé ville peut bénéficier de financements au titre de deux programmes d'actions, dont les objectifs visent à :

- promouvoir la santé globale des jeunes, notamment en milieu scolaire, par le biais d'un programme d'éducation nutritionnelle et de promotion de l'activité physique, d'un programme d'éducation à la santé bucco-dentaire et d'un programme de prévention des risques affectifs et sexuels.
- Promouvoir la santé des personnes âgées.

Financement

La contribution financière sollicitée auprès de l'ARS-IF se décline comme suit :

- 3 000 € au titre de la promotion de la santé des personnes âgées
- 12 500€ au titre de la promotion de la santé globale des jeunes

Porteur	Intitulé du projet	Service référent	Coût du projet initialement prévu	Etat PRE	Ville	ARS
Atelier santé ville	Promouvoir la santé des personnes âgées	Atelier Santé Ville	6 900€	0 €	3 900€	3 000€
Atelier santé ville	Promouvoir la santé globale des jeunes	Atelier Santé Ville	32 830€	12 980€	7 350 €	12 500€

Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver et d'autoriser la signature avec l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France, représentée par son Directeur Général, de la convention d'objectifs et de moyens relative à l'attribution d'un financement de 15 500 € au titre du programme d'actions 2013 de l'Atelier Santé Ville.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2013

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame CAUMONT

OBJET : Projet "Fonds d'Initiatives Locales" (F.I.L.) du Conseil Local de la Vie Associative (C.L.V.A.) Demande de subvention auprès de l'État (ACSÉ) dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion sociale (CUCS) - Programmation 2013

La Commission du Développement Social du 17 juin 2013 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

Dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale et plus particulièrement de la thématique « Habitat et cadre de vie », la Ville et le Conseil Local de la Vie Associative souhaitent favoriser et accompagner l'implication des habitants dans leurs démarches de démocratie participative et de Gestion Urbaine de Proximité grâce à un " Fonds d'Initiatives Locales ".

Les effets positifs de ce dispositif sont avérés : L'esprit d'initiative, l'implication d'habitants de tout âge dans les manifestations culturelles ou de quartiers, le dialogue recréé, nous incitent à reconduire l'opération.

Le FIL vise à **favoriser les prises d'initiatives de groupes d'habitants en apportant une aide financière et logistique souple à leurs projets de faible coût**. Il concourt ainsi au développement d'une vie de quartier conviviale, animée par des temps forts.

Le FIL peut donc financer différents types d'actions : fêtes ou repas de quartier ; sorties pédagogiques, culturelles, sportives ou ludiques ;

Le montant maximum alloué dans le cadre du FIL s'élève à 300 euros par projet.

L'ensemble de ce projet est porteur d'un même message facteur de cohésion sociale allant dans le sens du "mieux vivre ensemble"

Le pilotage de cette action est assuré par le Conseil Local de la Vie Associative, qui se réunira en commission d'évaluation tous les mois.

2) Financement

Porteur	Intitulé de l'action	Coût total du projet	Plan de financement Ville		ETAT	Région	CAF	Autres
			Ville	Ville valorisation ou DC	FIV-ACSE	Région convention		
CLVA	FIL	9 640	5 640		4 000			

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal de solliciter auprès de l'Etat (Acsé) une subvention de 4 000 euros dans le cadre du programme d'actions 2013 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale pour la reconduite du projet de « Fonds d'Initiatives Locales".

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2013

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame CAUMONT

OBJET : Projets des centres socioculturels - Demande de subventions auprès de l'État (ACSé) dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion sociale (CUCS) - Programmation 2013

La Commission du Développement Social du 17 juin 2013 s'est prononcée favorablement sur ce dossier

Présentation

Comme chaque année depuis la mise en place du Contrat Urbain de Cohésion sociale, les centres sociaux-culturels proposent des projets qui répondent aux domaines majeurs dans les quartiers prioritaires définis par l'ACSé.

Il s'agit pour l'année 2013 de sept projets : quatre nouveaux et trois reconduits.

- **Parentalité inter quartier** consiste à mettre en place un lieu d'accueil unique d'échanges informels sur la vie et les situations courantes des habitants du quartier qui permettra d'améliorer la vie des habitants :
 - Echanges sur différents lieux de vie (écoles, collèges, centres socioculturels)
 - Ateliers culinaires
 - Sorties culturelles et sportives
 - Conférences
 - Web parentalité
 - Point de vue famille (questions d'actualité, lecture de journaux...)

Ce projet est conduit en partenariat avec les travailleurs sociaux concernés par la parentalité : APCE 95, PRE, Il bénéficie, pour la Ville, du label REAAP 95 (Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité).

- **Expression Corporelle** : Ces ateliers corporels consisteront à promouvoir la santé physique. Les personnes participantes à ce cours seront invitées dans des ateliers à thématique culinaire et de santé (Atelier Santé Ville) :
 - Conférence sur le dépistage du sein
 - Forum santé
 - Atlier cuisine avec une diététicienne
 - Sortie dans une cueillette de fruits et légumes
 - Bilan de santé
- a. **Atelier pédagogique en Anglais** : Ateliers sur la vie anglaise et son histoire en passant par le jeu, le théâtre et la cuisine. Ces cours sont destinés en direction de tout public, enfants et adultes.
Ils sont dispensés par une personne diplômée d'une licence en anglais et en partenariat avec l'association Réussir Ensemble.

Grande section maternelle : ateliers d'apprentissage par les jeux et les chants

Cours primaires: deux supports pédagogiques en alternance seront privilégiés : l'informatique et des fiches techniques (apprendre à se servir d'un dictionnaire bilingue)

Cours collégiens: revoir les bases non comprises au collège , grammaire, conjugaison, vocabulaire.

Redonner confiance au collégien pour le préparer de manière sereine aux examens

Cours Lycéens : révision et cours de soutien, suivi du programme de l'éducation nationale en prévision du BAC pour certains.

Cours adultes : l'accent sera porté sur la vie quotidienne anglaise et son histoire en passant par le théâtre et la cuisine.

Des cours simples sur la grammaire et le vocabulaire seront également dispensés.

Cours retraités: élargir les connaissances acquises au fil des années.

Des ateliers culinaires, de petites scénettes (mises en situation) en anglais seront proposés.

- Atelier d'écriture :

Proposé aux enfants afin de lutter contre l'échec scolaire.

L'objectif est de valoriser le travail des enfants en réalisant une production d'écrits personnels et collectifs et permettre également aux enfants de s'initier à l'outil informatique.

- Accompagnement des familles dans l'organisation de leurs loisirs et de leurs départs en vacances a pour objectif de redonner goût aux familles de partager avec leurs enfants des loisirs et d'organiser des vacances. Ce projet englobe toutes les sorties et séjours familiaux ainsi que les activités proposées aux parents tout au long de l'année. Il a concerné en 2012 plus de 399 familles sur l'ensemble des trois centres socioculturels soit environ 900 personnes identifiées pour plus de 1 300 participations cumulées.

- Lire, sortir, faire une activité en famille : consiste en un travail sur la lecture, l'écriture, cette année, autour du temps, en partenariat avec l'écrivaine en résidence à la médiathèque et la bibliothécaire de la ville.

- Multimédia-formation : Mettre en place des ateliers intergénérationnels tant dans le public récepteur que dans les transmetteurs de connaissances : des cours pour pouvoir maîtriser les logiciels de bureautique encadré par l'animateur multimédia adaptés aux publics accueillis (enfants, seniors, demandeurs d'emploi ; des ateliers gratuits encadré par des jeunes volontaires du Service Civique Jeunes Municipales, maîtrisant ces technologies.

Financement

Porteur	Intitulé de l'action	Coût total du projet	Plan de financement Ville		ETAT	Région	CAF	Autres
			Ville	Ville valorisation ou DC	FIV-ACSE	Région convention		
Centre socioculturel Marc Sangnier	Parentalité inter quartier	7 300		2 800	2 800		1 700	
Centre socioculturel Louis Aragon	Accompagnement des familles dans l'organisation de leurs loisirs et de leurs départs en vacances	56 000	40 000		6 000			10 000
Centre socioculturel Ingrid Bétancourt	Lire, sortir, faire une activité en famille	5 612	3 112		1 500		1 000	
Centre socioculturel Louis Aragon	Atelier d'écriture	10 000	7 000		3 000			
Centre socioculturel Louis Aragon	Atelier pédagogique en anglais	25 000	16 000		4 000			5 000
Centre socioculturel Louis Aragon	Expression Corporelle	5 120	1 820		3 000			300
Centre socioculturel Marc Sangnier	Multimédia-formation	6 500		2 000	3 000			1 500
TOTAL		115 532	67 932	5 800	23 300		2 700	16 800

Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal de solliciter auprès de l'Etat (ACSE) une subvention de 23 300 € pour l'ensemble des projets déposés par les centres socioculturels dans le cadre du programme d'actions 2013 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2013

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame CAUMONT

OBJET : Convention « Animation sociale des quartiers » - Demande de Subvention auprès du Conseil Régional pour 2013

La Commission du Développement Social du 17 juin 2013 s'est prononcée favorablement sur ce dossier

Présentation

Dans le cadre de la convention régionale « animation sociale des quartiers N°CR71608/100 du 26 juin 2008 » signée entre la Ville et le Conseil Régional. Pour l'année 2013, la ville présente 3 projets portés par des associations ; cette programmation sera proposée à la commission permanente du Conseil Régional en octobre 2013.

Rappel des projets présentés

- La sortie du lycée (association 100 transitions)
- Apprentissage de la vie quotidienne Alphabétisation (association Réussir ensemble)
- Un lieu, un soir, jardins éphémères (association Rythmages)

Financement

Ce financement vient compléter le plan de financement de divers projets présentés dans le cadre du CUCS 2013.

Le montant de la subvention sollicitée est de onze mille cinq cents Euros (11 500 €). Cette subvention est versée à la Ville selon les modalités de versement prévues dans la convention, la Ville doit reverser à chacune des associations le montant de la subvention attribuée par la Région pour la mise en œuvre de son projet.

La subvention régionale est encaissée sur l'enveloppe 92.92 et le reversement est attribué à l'enveloppe 92.93 (budget des centres sociaux)

La répartition financière est la suivante :

Programmation régionale 2013						
Porteur	Intitulé du projet	Coût total du projet	Recettes			
			Ville	CUCS-ACSé	Subvention régionale sollicitée	Autres (participations usagers, valorisation, CG95)
100 transitions	La sortie du lycée	88 519	5 000	13 000	4500	66019

Réussir ensemble	Apprentissage de la vie quotidienne- Alphabétisation	13 956	2000	3 500	2 500	5956
Rythmages	Un lieu, un soir, jardins éphémères	37 345	21 845	10 000	4500	1 000
Total des projets		139 820	28 845	26 500	11 500	72975

Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal de solliciter la subvention auprès du Conseil Régional dans le cadre de la convention « Animation sociale des quartiers » pour 2013.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2013

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame CAUMONT

OBJET : Attribution de subventions aux associations « Rythmages », « Réussir Ensemble » et « Cœur Musical » pour leur projet dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale - année 2013

La Commission du Développement Social du 17 juin 2013 s'est prononcée favorablement sur ce dossier

1) Présentation

De par son engagement dans l'accompagnement des habitants dans des projets novateurs et ambitieux, de qualité et renouvelés chaque année, les associations « Rythmages », « Réussir Ensemble » et « Cœur Musical » contribuent à la mixité sociale et à consolider le lien social. C'est à ce titre qu'elles sont soutenues depuis de nombreuses années par l'Agence de Cohésion Sociale et pour l'égalité des chances, dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Les champs d'intervention de ces associations sont divers : théâtre, expression corporelle, danse, organisation de spectacle, radio ce qui permet à différentes tranches de la population de faire vivre les quartiers, notamment ceux classés en zone prioritaire.

2) Financement

Porteur	Intitulé de l'action	Coût total du projet	Ville	Ville valorisation ou DC	ETAT FIV-ACSE	Région Convention	DDJS	Autres
Compagnie Rythmages	Jardins éphémères	38 400	9 300 (DAC : 3 000 Centres socio-culturels 5 300 Direction enfance, petite enfance, éducation scolaire 1 000)	12 000	10 000	4 500	1 000	1 600
Réussir Ensemble	apprentis -sage de la vie quotidienne	10 000	2 000	1 000	3 500	2 500		1 000
Cœur Musical	Harmony radio 95	7 400	2 500 (DAC 1 500 Centres socioculturels 1 000)	1 000	2 000			1 900
Cœur Musical	Cœur Gonesse musical 2013	12 000	4 500	2 500	5 000			

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 9 300 € à la Compagnie Rhythmages, une subvention de 2 000 € à l'association Réussir Ensemble et une subvention de 7 000 € à l'association Cœur Musical pour leur projet dans le cadre de la programmation CUCS 2013.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2013

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame CAUMONT

OBJET : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association « Les beaux jours » œuvrant dans les centres socioculturels – Année 2013.

La Commission du développement social du 17 juin 2013 s'est prononcée favorablement sur ce dossier

1) Présentation

L'association les Beaux Jours à l'animation de la vie des quartiers, l'association oeuvre dans les centres socioculturels contribuent à la mixité sociale et à consolider le lien social. La Ville de Gonesse, par l'attribution d'une subvention de fonctionnement soutient chaque année l'association « Les Beaux Jours ». Cette année, sera attribué 2000 euros pour l'association « Les Beaux jours ».

2) Financement

Les crédits de l'ordre de 2000 euros sont prévus au budget 2013, F6- centres socioculturels, compte 6574, enveloppe 3767.

RECAPITULATIF DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ATTRIBUÉES			
	2010	2011	2012
Les Beaux Jours	2 000	2 000	2 000

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association « Les Beaux Jours » d'un montant de 2 000 €.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2013

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame CAUMONT

OBJET : Approbation et signature d'une convention avec l'association « le souffle » relative à la mise en place des permanences d'un écrivain public à l'Agence Civile et demande de subvention auprès de l'Acisé au titre de la participation au financement de cette action dans le cadre du CUCS 2013.

PIECE (S) JOINTE (S) : Convention

La Commission du Développement Social du 17 juin 2013 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation :

Pour compléter et optimiser l'offre des services de la ville en matière de santé, d'emploi, d'éducation, d'accès au droit, la ville fait appel à un écrivain public qui permettra à :

- beaucoup de gonesiennes et gonesiens qui sont perdus dans les méandres des formalités administratives ou ont peur de se tromper, de mal faire, du mal à classer, à organiser les documents, les corriger ou à retranscrire par écrit leur parole et à les communiquer,
- beaucoup d'entre eux qui ont des difficultés à trouver les bons mots, pour la bonne circonstance ou le bon interlocuteur afin d'aboutir dans la réalisation de démarches complexes,

de bénéficier de cette intervention qui contribuera à une meilleure intégration des publics les plus exposés à l'exclusion, au repli sur soi qui engage souvent des rapports hostiles aux institutions et à la collectivité.

C'est parce que ce type d'intervention contribue à la cohésion sociale qu'une subvention est demandée à l'Acisé.

Pour mettre en œuvre ce projet la Ville engage une convention avec l'association « Le Souffle » dont l'écrivain public est salarié.

Son intervention, de trois demi-journées par semaine (12 heures), sera sollicitée et planifiée via L'Animation Sociale des Quartiers, le CCAS et l'Agence Civile.

Comme pour les permanences d'accès au droit les conditions d'accueil des juristes intervenants à l'Agence Civile, l'écrivain public disposera d'une session informatique, d'un accès aux outils de bureautique et aux consommables usuels.

2) Financement :

Les crédits sont prévus au Budget 2013, service F4, enveloppe 18749.

Financement de l'opération	
Ville de Gonesse	4 500
FIV – Acisé	3 500
Coût total	8 000

3) Proposition :

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver et d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la convention avec l'association « le Souffle » et à solliciter une subvention de 3 500 € auprès de l'Acse.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2013

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur RICHARD

OBJET : Rapport d'exploitation du Golf de Gonesse présenté par la société GAÏA CONCEPT GONESSE pour l'exercice 2012

PIECE (S) JOINTE (S) : Rapport d'exploitation pour l'exercice 2012

La Commission Consultative du Golf de Gonesse, réunie le 13 juin 2013 a pris connaissance du rapport d'exploitation.

La Commission du Développement Social du 17 juin 2013 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

Le contrat de Délégation de Service Public signé entre la ville de Gonesse et la société GAÏA CONCEPT GONESSE prévoit la transmission d'un compte-rendu annuel permettant à commune d'exercer son pouvoir de contrôle du service délégué.

Ce document a été transmis par la société GAÏA CONCEPT GONESSE dans les conditions prévues contractuellement.

Il a été présenté par le délégataire devant la Commission Consultative du Golf de Gonesse, aux membres de la Commission du Développement Social, ainsi qu'aux membres de la Commission Communale des Services Publics Locaux.

2) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport d'exploitation du Golf de Gonesse pour l'exercice 2012.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2013

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur RICHARD

OBJET : Attribution du Fonds d'Aide et de Promotion du Sport – F.A.P.S. – aux associations sportives

La Commission du Développement Social du 17 juin 2013 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

La Ville de Gonesse a créé le Fonds d'Aide et de Promotion du Sport afin d'aider les associations sportives locales et les jeunes sportifs à mettre en œuvre des projets ambitieux, innovants, ayant pour objet la promotion de leur discipline sportive.

La Ville de Gonesse a déterminé six catégories de projets pouvant prétendre à un financement exceptionnel :

- aide à la création d'une association sportive ;
- accession à un niveau sportif supérieur ;
- aide à la formation des dirigeants, des encadrants et des sportifs ;
- aide pour l'organisation ou la participation à une manifestation, une compétition ou un stage sportif de caractère exceptionnel ;
- aide pour la mise en œuvre d'interventions sportives en milieu scolaire ;
- aide individuelle en faveur des jeunes sportifs.

La Ville de Gonesse a instruit les demandes des associations dont les projets répondent aux critères énumérés précédemment.

- Aide à la formation des dirigeants, des encadrants et des sportifs :
 - o L'association « Club d'Athlétisme Groupé » a créé une école d'athlétisme. Afin de développer cette école, les encadrants doivent suivre plusieurs formations de perfectionnement. L'association a demandé le versement d'une subvention de 2 600,00 €. **La proposition qui vous est présentée porte sur le versement d'une subvention de 2 600,00 €.**
 - o L'association « Gaunissa Gossima » a créé une école de tennis de table. Afin de la développer, les encadrants doivent suivre des formations de perfectionnement. L'association a demandé le versement d'une subvention de 5 000,00 €. **La proposition qui vous est présentée porte sur le versement d'une subvention de 5 000,00 €.**
 - o L'association « Judo Club de Gonesse » a inscrit un encadrant à la formation du Brevet Professionnel de la Jeunesse et de l'Education Populaire et du Sport – Activités physiques pour tous, de septembre 2012 à juin 2013. L'association a demandé le versement d'une subvention de 480,00 €. **La proposition qui vous est présentée porte sur le versement d'une subvention de 480,00 €.**

- Aide pour l'organisation ou la participation à une manifestation, une compétition ou un stage sportif de caractère exceptionnel :
 - o L'association « Judo Club de Gonesse » a programmé une intervention sportive pour ses jeunes adhérents durant les vacances scolaires et a demandé à cet égard le versement d'une subvention de 1 500,00 €. **La proposition qui vous est présentée porte sur le versement d'une subvention de 700,00 €.**
 - o L'association « Racing Club de Gonesse » emmène 14 jeunes gonessiens inscrits au club à Göteborg (Suède) pour participer à un tournoi international de football du 12 au 22 juillet 2013. L'association a demandé le versement d'une subvention 3 000,00 €. **La proposition qui vous est présentée porte sur le versement d'une subvention de 3 000,00 €.**
 - o L'association « Club d'Athlétisme Groupé » co-organise avec la Direction des Sports les 34^{èmes} Foulées Gonessiennes, le dimanche 6 octobre 2013. L'association a demandé le versement d'une subvention de 3 800,00 €. **La proposition qui vous est présentée porte sur le versement d'une subvention de 3 800,00 €.**
 - o L'association « Modèle Club de Gonesse » a un adhérent qui a été sélectionné pour participer au Championnat du Monde d'offshore électrique à Gent (Belgique). L'association a demandé le versement d'une subvention de 920,00 €. **La proposition qui vous est présentée porte sur le versement d'une subvention de 920,00 €.**
 - o L'association « Tennis Club de Gonesse » a présenté son projet d'organiser dans notre commune, pour la 6^{ème} fois, le tournoi international féminin mis en place par la Fédération Française de Tennis.
Ce tournoi a pour objectif de permettre à des jeunes espoirs féminins de s'aguerrir sur le circuit international et d'améliorer leur classement personnel. Il se déroulera en mars 2014 au sein du complexe tennistique – rue de l'églantier.
L'association sollicite une subvention de 8 000,00 €. Considérant que la Ville va contribuer à l'organisation de ce tournoi en mettant gratuitement à disposition les installations municipales, considérant qu'il convient de valoriser cette contribution, **la proposition de subvention qui vous est présentée porte sur le versement d'une somme de 6 000,00 €.**
- Aide pour la mise en œuvre d'interventions sportives en milieu scolaire :
 - o L'association « Cercle d'Escrime de Gonesse » a présenté un projet d'intervention menée auprès des enfants des écoles élémentaires René Coty, Roger Salengro et Charles Péguy. Cette intervention, réalisée durant l'année scolaire 2012/2013, a consisté en une initiation de l'escrime pour plus de 400 enfants représentant une totalité de 18 classes – du CP. au CM2 - L'association a demandé le versement d'une subvention de 3 600,00 €, considérant que chaque vacation horaire est habituellement subventionnée à hauteur de 30,00 €.
Habituellement, le financement des interventions en milieu scolaire consiste en une provision versée aux associations, afin de leur permettre de réaliser l'action projetée. Seule l'association Cercle d'Escrime de Gonesse était subventionnée une fois l'action réalisée.

Considérant qu'il convient d'harmoniser les modalités de versement de l'aide, au bénéfice des associations concernées, et considérant la proposition du Cercle d'Escrime de Gonesse de reconduire son intervention en milieu scolaire, dans les mêmes conditions, pour l'année scolaire 2013/2014, pour un montant de 3 600,00 €.

La proposition de subvention qui vous est présentée porte sur le versement d'une somme de 7 200,00 €

- L'association « Judo Club de Gonesse » a présenté un projet d'intervention à mener durant l'année 2013/2014, auprès des enfants des écoles élémentaires du quartier de La Fauconnière. L'association a demandé le versement d'une subvention de 8 724,00 €. **La proposition de subvention qui vous est présentée porte sur le versement d'une somme de 5 400,00 €**, considérant que chaque vacation est habituellement subventionnée à hauteur de 30,00 €.
 - L'association « Fauconnière Karaté Club de Gonesse » en collaboration avec l'Education Nationale fait découvrir aux élèves de toutes les écoles élémentaires de la ville l'esprit et les règles des sports de combat à raison de 5 heures par semaine. L'association a demandé le versement d'une subvention de 4 500,00 € pour son intervention programmée pour l'année scolaire 2013/2014. **La proposition de subvention qui vous est présentée porte sur le versement d'une somme de 4 500,00 €.**
- Aide individuelle en faveur des jeunes sportifs :
- L'association « Est Val d'Oise Basket » sollicite l'octroi d'une subvention en faveur d'un jeune gonessien du club qui est au centre de formation niveau national d'Orléans (Loiret) pour la deuxième année consécutive. L'aide apportée aux jeunes sportifs étant plafonnée à 750,00 € par personne par an est renouvelable une fois. **La proposition de subvention qui vous est présentée porte sur le versement d'une subvention de 750,00 € pour la deuxième année.**

2) Financement

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2013 – compte 6574 enveloppe 4391.

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'attribuer ces subventions dans le cadre du Fonds d'Aide et de Promotion du Sport.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2013

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur RICHARD

OBJET : Demande de subvention auprès de l'Etat (ACSÉ) pour le projet mené dans les quartiers par la Direction des Sports dans le cadre de la programmation 2013 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

La Commission de Développement Social du lundi 17 juin 2013 s'est prononcée favorablement sur ce dossier

1) Présentation

Ce projet part d'une pratique ancrée dans la tradition des jeunes des quartiers à savoir le « foot en salle ». Aussi, dans le cadre de son projet sportif, la Municipalité a souhaité fixer des objectifs visant à structurer cette activité tant prisée par les jeunes mais qui, jusqu'alors, se limitait à une pratique sportive essentiellement occupationnelle.

Par conséquent, cette activité sert de support pour effectuer un travail axé sur la socialisation (mixité des publics, respect des horaires et pratique d'autres sports que le football en salle) par une approche professionnelle et pédagogique de la pratique sportive.

Ce projet est mis en œuvre à l'échelle de la ville, dans les gymnases se trouvant au cœur des différents quartiers et notamment ceux classés prioritaires par la politique de la ville à savoir : la Fauconnière, les Marronniers, Saint-Blin, le Centre-Ville (Orgemont et Clos St Paul).

A l'origine, le public concerné était essentiellement masculin. Le travail opéré par les éducateurs sportifs a, non seulement, permis de pratiquer d'autres activités sportives telles que le basket, le badminton et l'athlétisme mais il a également favorisé la venue de jeunes filles.

Toutefois, des séances réservées à la pratique du football en salle sont maintenues selon la demande. Quant aux nouvelles activités sportives, pour les valoriser et en renforcer la pratique, des stages seront mis en place durant les périodes de vacances scolaires dans le cadre de l'Ecole Municipale des Sports.

Les séances d'animation sportive dans les quartiers se répartissent comme suit :

Lundi de 17h30 à 19h00 au Gymnase Raymond Rambert – pour les jeunes du quartier de Saint Blin et dans un même temps **de 17h00 à 19h00** au Gymnase Raoul Vaux – pour les jeunes du quartier de la Fauconnière

Mardi de 17h00 à 19h00 au Gymnase Christine Caron – pour les jeunes des quartiers des Marronniers et de Saint Blin et dans un même temps au Complexe Sportif piscine Raoul Vaux pour les jeunes du quartier de la Fauconnière

Mercredi de 16h30 à 18h30 au Gymnase Christine Caron – pour les jeunes des quartiers des Marronniers et de Saint Blin et dans un même temps au Gymnase Raoul Vaux - pour les jeunes du quartier de la Fauconnière.

Jeudi de 17h00 à 19h00 au Gymnase Christine Caron - pour les jeunes des quartiers des Marronniers et de Saint Blin et dans un même temps au Gymnase Raoul Vaux – pour les jeunes du quartier de la Fauconnière

Vendredi de 17h00 à 19h00 au Complexe sportif Gymnase Eugène Cognevaut – pour les jeunes des quartiers d’Orgemont et du Clos St Paul et dans un même temps au Gymnase Christine Caron - pour les jeunes des quartiers des Marronniers et de Saint Blin.

Chaque séance est encadrée par deux éducateurs sportifs territoriaux diplômés d'état.

Les stages sportifs durant les périodes de vacances scolaires seront essentiellement axés sur la pratique de l'escalade dans la perspective d'organiser un séjour au mois de juillet pour un groupe de 40 jeunes encadrés par l'équipe composée de 5 éducateurs sportifs.

Ce séjour se déroulera à Sainte Enimie dans le Département du Tarn, avec restauration et hébergement, sur un site dédié aux activités de pleine nature (Spéléo – Escalade – VTT- Canoë – Tir à l'arc).

Ce projet a pour objectif de développer chez les jeunes les notions essentielles pour préparer chacun à une attitude citoyenne. L'accent sera donc porté sur le dépassement de soi, l'engagement personnel et collectif, la persévérance et l'abnégation.

2) Financement

Le plan de financement de ces projets se traduit comme suit :

Intitulé de l'action	Financement Ville	Revalorisation ou financement de droit commun	Etat FIV-ACSE	Participation des usagers	Coût total de l'action
Encadrement foot en salle et autres pratiques sportives	6 000 €	22 158 €	5 000 €	5 200 €	38 358 €

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député-Maire à solliciter la subvention auprès de l'Etat (ACSÉ) suivant le tableau ci-dessus pour le projet mené dans les quartiers par la Direction des sports dans le cadre de la programmation 2013 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2013

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur RICHARD

OBJET : Approbation et signature d'une convention tripartite de mise à disposition des collèges de gymnases communaux ou intercommunaux proposée par le Conseil Général du Val d'Oise.

PIECE (S) JOINTE (S) : Modèle de convention tripartite de mise à disposition des collèges de gymnase communaux ou intercommunaux.

La Commission du Développement Social du 17 juin 2013 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

Le Conseil Général du Val d'Oise participe au financement du fonctionnement des installations sportives couvertes, des collèges pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive. Cette indemnisation versée aux collectivités territoriales compétentes, est calculée sur la base du nombre réel d'heures mises à disposition et effectivement utilisées, dans la limite de 60% du nombre d'heures théoriques dispensées aux collégiens.

Une convention tripartite Commune ou EPCI / Conseil Général du Val d'Oise / Collège, signée en 2000, et renouvelée par voie d'avenant chaque année, actait jusqu'alors les obligations réciproques des parties.

Aujourd'hui, le Conseil Général du Val d'Oise invoque un contexte financier difficile, et notamment un alourdissement des dépenses obligatoires et une baisse des recettes, pour revoir profondément ses politiques.

Ainsi, lors de sa séance du 22 février 2013, l'Assemblée départementale a pris la décision de mettre fin aux conventions tripartites existantes, et de proposer la signature d'une nouvelle convention tripartite, qui fixe un nouveau taux horaire d'indemnisation, réduisant à 12,50 € par heure de mise à disposition fixé jusqu'à cette année à 18,30 €, soit une diminution de 30%. Cette mesure prenant effet, à partir du 08 juillet 2013, c'est-à-dire à compter de l'année scolaire 2013/2014.

La baisse du taux horaire d'indemnisation est regrettable. Elle représente une diminution de recettes estimée à plus de 26. 000,00 € pour la prochaine année scolaire.

La signature de la convention tripartite proposée par le Conseil Général nécessite une délibération préalable du Conseil Municipal.

2) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver et d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la convention tripartite de mise à disposition des collèges de gymnases communaux ou intercommunaux proposée par le Conseil Général du Val d'Oise.

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 JUIN 2013

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur RICHARD

OBJET : Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Développement Urbain 2013 (DDU) pour la démolition / reconstruction du Gymnase sis rue Raymond RAMBERT et l'aménagement de ses abords

La Commission des Finances du 18 Juin 2013 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

Présentation

La ville de Gonesse a décidé de procéder à la démolition du gymnase, sis rue Raymond RAMBERT à Gonesse, aujourd'hui en fin de cycle de vie, et de reconstruire un nouveau gymnase répondant aux normes actuelles, dont les espaces extérieurs seront réaménagés au travers d'un environnement paysagé de qualité et de la création d'une offre de stationnement. Cette opération revêt une importance particulière au regard des engagements et des objectifs arrêtés contractuellement par la ville et l'Etat pour les habitants de notre commune, et notamment des quartiers et des objectifs prioritaires définis dans le cadre de l'ANRU et du CUCS

Au-delà de la finalisation des détails techniques du projet qui sont désormais arbitrés, sa faisabilité économique repose préalablement sur l'obtention de tous les financements nécessaires. C'est pourquoi, compte-tenu des enjeux considérables de cette opération dont le coût global prévisionnel s'élève à 7.097.086 €uros TTC, et comme elle l'a fait pour le Commissariat et pour chaque projet de son programme d'investissements, **la commune s'applique au travers d'une véritable mission d'ingénierie financière à optimiser les recettes dont elle pourrait bénéficier en sollicitant au maximum les dispositifs existants, et ceci qu'elle que soit leur complexité. En effet, les moyens financiers se raréfiant, les modalités pour les obtenir sont rendues plus sélectives.**

A ce jour, plusieurs notifications nous sont parvenues, notamment de la Région IDF et du Conseil Général du Val d'Oise. D'autres sont encore en cours d'instruction et les montants définitivement attribués ne seront connus que prochainement. C'est le cas de la subvention du CNDS sollicité par délibération du Conseil Municipal du 30 Mai 2013.

Avec la Dotation de Développement Urbain (DDU), dont l'appel à projets nous est parvenu le 13 Mai 2013, une possibilité complémentaire s'offre à nous en vue de sécuriser un niveau maximum de financement du projet, en visant pratiquement 80% de subventions. La DDU 2013 avait été sollicitée une première fois pour contribuer à hauteur de 750.000 €uros à la réhabilitation du Commissariat. Il s'agissait déjà d'une demande de la ville en augmentation de 250.000 €uros par rapport à l'année précédente. Nous avons en effet bénéficié en 2012 d'une subvention de 500.000 €uros pour la réalisation du terrain synthétique.

Toutefois, **l'Assemblée Nationale en votant le mardi 14 Novembre 2012 une hausse de 50% pour 2013 de l'enveloppe dédiée à la DDU, a relevé le budget correspondant de 50 à 75 millions d'€uros.** Officialisée très récemment, **l'enveloppe départementale** mise à la disposition du Préfet a donc été impactée de manière significative. Elle **s'élève pour cette année à 6.883.733 €uros au lieu des 3.643.349 €uros de l'année précédente.** Cette augmentation permet donc à la ville de présenter pour la première fois un second dossier de demande de subvention au titre de la DDU. .../...

C'est pourquoi, il est aujourd'hui proposé au Conseil Municipal de solliciter de nouveau la DDU pour 2013 à hauteur de 550.000 €uros sur le projet de démolition reconstruction du gymnase rue Raymond RAMBERT et l'aménagement de ses abords.

Financement

Le plan prévisionnel de financement actualisé du projet s'établit comme suit :

Dépenses détaillées HT de démolition / reconstruction du gymnase sis rue Raymond RAMBERT	Honoraires maîtrise d'œuvre mandatés sur 2012 et Exercices précédents	2013	2014	2015	Totaux HT	TOTAUX TTC
Travaux de construction		910 306 €	3 208 456 €	534 742 €	4 653 504 €	5 565 591 €
Démolition				450 000 €	450 000 €	538 200 €
Equipements sportifs				174 900 €	174 900 €	209 180 €
Honoraires et mission de maîtrise d'œuvre	128 250 €	235 179 €	250 445 €	41 741 €	655 615 €	784 115 €
Totaux annuels HT	128 250 €	1 145 485 €	3 458 901 €	1 201 383 €	5 934 019 €	7 097 086 €
Totaux annuels TTC	153 387 €	1 370 000 €	4 136 845 €	1 436 854 €	7 097 086 €	

Détail prévisionnel des recettes attendues par années	2013	2014	2015	Totaux HT
Conseil Général	56 060 €	140 750 €	73 190 €	270 000 €
Conseil Régional IDF droit Commun	361 465 €	819 785 €	168 750 €	1 350 000 €
Conseil Régional IDF - Convention Régionale de Renouvellement Urbain Espaces Extérieurs		290 062 €	290 062 €	580 124 €
CNDS (Centre National pour le Développement du sport)		232 675 €	232 675 €	465 350 €
Dotation de Développement Urbain (DDU)		550 000 €		550 000 €
ANRU	221 475 €	1 070 507 €	184 568 €	1 476 550 €
Autofinancement Ville de Gonesse	634 735 €	355 122 €	252 138 €	1 241 995 €
Totaux HT	1 273 735 €	3 458 901 €	1 201 383 €	5 934 019 €

.../...

Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal

- **D'APPROUVER le projet de démolition/reconstruction du Gymnase sis rue Raymond RAMBERT et d'aménagement de ses espaces extérieurs,**
- **D'APPROUVER son plan de financement et de s'engager à inscrire les dépenses correspondantes au budget communal,**
- **D'AUTORISER Monsieur le Député-Maire à déposer un dossier finalisé auprès de l'Etat afin de solliciter une subvention pour un montant maximum dans le cadre de la Dotation de Développement Urbain 2013,**
- **D'AUTORISER Monsieur le Député-Maire à signer la convention attributive de subvention correspondante,**
- **De DONNER délégation à Monsieur le Député-Maire pour signer tous documents fixant les modalités techniques, administratives et financières relatives à cette demande.**
- **D'AUTORISER Monsieur le Député-Maire à solliciter toutes autres subventions pouvant contribuer au financement de cette opération.**

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2013

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur RICHARD

**OBJET : Marché de maîtrise d'œuvre – Reconstruction du gymnase Raymond Rambert
Groupement DEDALE (mandataire) – BET SCOP'ING – DELACHE – ETAMINE –
TOURNESOL - Approbation et signature d'un avenant n° 1**

PIECE(S) JOINTE(S) : Avenant n°1

La Commission d'Appel d'Offres du 6 juin 2013 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

La Commission Développement Social du 17 juin 2013 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

Présentation

Par délibération n° 114 du 18 mai 2010, le Conseil Municipal a autorisé le lancement de la procédure de concours de maîtrise d'œuvre et la constitution du jury relatif au marché de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction du gymnase Raymond Rambert.

Par délibération n° 14 du 27 janvier 2011, le Conseil Municipal a autorisé la signature du marché avec le Groupement DEDALE (mandataire) – BET SCOP'ING – DELACHE -ETAMINE et TOURNESOL pour le montant suivant :

Forfait initial provisoire	Montant des travaux	Taux	Montant de la mission
Travaux Bâtiment et Infrastructure	4 563 400,00	9,41%	429 594,14
Mission EXE			129 254,68
Mission OPC (Tranche conditionnelle)			68 451,00
Option assistance choix du matériel sportif			5 000,00
Total HT			632 299,82
TVA 19,6 %	894 426,40		123 930,76
Total TTC	5 457 826,40		756 230,58

.../...

Financement

L'article 7 du CCAP (cahier des clauses administratives particulières) précise : Après réception de l'APD (avant-projet définitif) par le maître de l'ouvrage, un avenant fixe le coût prévisionnel des travaux que le maître d'œuvre s'engage à respecter.

L'article 3 du CCAP indique que le forfait définitif de rémunération est le produit du taux de rémunération fixé à l'acte d'engagement par le montant du coût prévisionnel des travaux.

Au stade de l'APD, le montant des travaux relatifs à la reconstruction et sur lequel s'engage le maître d'œuvre s'élève au même montant que lors de la signature du contrat soit 4 563 400, 00 € H.T. Son forfait définitif demeure donc inchangé.

Cependant, il avait été prévu dans ce marché de maîtrise d'œuvre une tranche conditionnelle concernant la mission OPC (ordonnancement – pilotage – coordination) dont le délai d'affermissement (18 mois à compter de la notification du marché) est dépassé. Il est donc nécessaire de la rétablir par le biais de cet avenant.

Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- **D'approuver et d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre relatif à la reconstruction du gymnase Raymond Rambert avec le groupement DEDALE (mandataire) – BET SCOP'ING – DELACHE – ETAMINE fixant le coût prévisionnel des travaux à 4 563 400 € HT soit 5 457 826,40 € TTC et conservant le montant du marché de maîtrise d'œuvre à 632 299,82 € HT soit 756 230,58 € TTC (Missions de base et complémentaire + Mission OPC + Option assistance matériel sportif)**

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2013

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur GREGOIRE

OBJET : ZAC du Centre Ancien : Présentation du Compte Rendu Annuel aux Collectivités Locales (C.R.A.C.L.) – année 2012

PIECE(S) JOINTE (S) : Extrait du CRACL

La Commission Développement Economique et Urbain du 18 juin 2013 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

En application de l'article L. 300-5 du code de l'Urbanisme, et de l'article 18 de la convention publique d'aménagement signée le 06 août 2012 avec l'EPA Plaine de France, dans le cadre de la réalisation de la ZAC du Centre Ancien, l'aménageur doit établir chaque année un bilan financier prévisionnel global et actualisé des activités, comprenant :

- l'état des engagements réalisés en dépenses et en recettes,
- les estimations de dépenses et recettes à venir.

Ce bilan est transmis à la collectivité pour la première fois, la ZAC ayant été créée le 24 mars 2011.

Le Conseil Municipal est appelé à donner son avis.

Le compte rendu annuel d'activité concernant la ZAC du Centre Ancien, pour l'année 2012, a été transmis à la commune courant mai 2012.

2) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu annuel d'activité de la ZAC du Centre Ancien.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2013

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur GREGOIRE

OBJET : Déclassement de parcelles incluses dans le domaine de la résidence Orgemont

PIECE(S) JOINTE(S) : - Un plan de situation des parcelles – un rapport de désaffectation.

La Commission Développement Economique et Urbain du 18 juin 2013 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

En date du 23 Septembre 2010, le conseil municipal délibérait sur le partage foncier de la résidence Orgemont. Un échange de terrain devait permettre à la société Toit et Joie de devenir propriétaire de l'ensemble des parcelles incluses à l'intérieur de la résidence tandis que la ville faisait entrer dans son patrimoine toutes les parcelles du bailleur situées à l'extérieur de la résidence (dont l'école Maurice Genevoix).

Depuis cette date, la Société Toit et Joie a procédé à la résidentialisation de ce groupe d'habitations collectives en incluant plusieurs parcelles appartenant à la ville de Gonesse dans le domaine de la résidence.

Légalement ces parcelles restent dans le domaine public communal et ne peuvent être cédées. Aussi afin de procéder à l'échange convenu et publier l'acte administratif qui sera signé par les deux parties, il convient de désaffecter et déclasser les parcelles concernées.

La désaffectation de l'usage du public est constatée par le rapport de la police municipale. Le déclassement est prononcé par le Conseil municipal au vu du rapport de désaffectation.

L'acte administratif devrait être signé au début du mois de Juillet 2013.

2) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal de PRONONCER le déclassement du domaine public, en vue de leur échange avec la société TOIT et JOIE, des parcelles cadastrées suivantes :

- AK 279 pour partie soit 235 m²
- AK 282 pour partie soit 10 m²
- AK 283 pour partie soit 67 m²
- AK 284 en totalité soit 212 m²

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2013

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur GREGOIRE

OBJET : Désaffectation et déclassement et cession de la propriété sise 75 rue de Paris, au profit de la SCI SAINVILLE représentée par Monsieur KALINSKI et Mademoiselle SCUILLO

PIECE(S) JOINTE(S) : - 1 Plan du cadastre,- 1 Rapport de la Police Municipale, - 1 avis de France Domaines

La Commission du Développement Economique et Urbain du 18 juin 2013 s'est prononcée favorablement sur ce dossier

1) Présentation

Durant plusieurs années le bâtiment sise 75 rue de Paris était occupé par le service des finances publiques et le logement du gardien de la mairie. Aujourd'hui, ce service a été délocalisé dans la rue Furmanek, M. et Mme BALOO se sont vu attribué un logement rue Galande et donc le bâtiment, vide, est libre de toute occupation. Néanmoins, compte-tenu de cette utilisation dédiée à l'exercice de deux missions de service public, les lieux restent classés de fait dans le domaine public communal.

Afin de procéder à la signature de l'acte authentique de vente de ce bien à M. KALINSKI, l'unité foncière doit faire l'objet d'une désaffectation et d'un déclassement.

Le bien, désormais fermé au public, est donc soustrait à l'usage du public. Sa désaffectation est ainsi constatée par rapport de la police municipale en date du 05 juin 2013.

Le Conseil Municipal est appelé à renouveler sa volonté de céder cette propriété communale à la SCI SAINVILLE représentée par Monsieur KALINSKI et Mademoiselle SCUILLO. Les conditions de vente restent inchangées à savoir :

- Prix de vente 385 000€ HT conformément à la promesse de vente signé le 04 juillet 2011

Dès lors, le déclassement du domaine public peut être prononcé et le bien pourra faire l'objet de la cession envisagée.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- de DECLARER la désaffectation de la propriété communale sise 75 rue de Paris cadastrée

section AK n°351 (parcelle issue de la parcelle AK n°306) et AK n°353 (parcelle issue de la parcelle AK n°331)

- de PRONONCER le déclassement desdites parcelles sus-visées du domaine public

- d'A la cession de la propriété SAINTVILLE ci-dessus cadastrée au profit SCI SAINVILLE représentée par Monsieur KALINSKI et Mademoiselle SCUILLO.au prix de 385 000€ HT.

- d'Autoriser Monsieur le Député Maire à signer tous les actes correspondants à cette cession

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2013

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur GREGOIRE

OBJET : Bilan des cessions et acquisitions – Année 2012

PIECE(S) JOINTE(S) : 1 extrait du bilan

La Commission Développement Economique et Urbain du 18 juin 2013 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

Conformément à l'article 11 de la loi du 8 février 1995, la commune doit délibérer chaque année sur le bilan des cessions et des acquisitions immobilières.

Ce bilan doit être annexé au compte administratif.

Il porte sur les acquisitions et cessions effectuées dans l'année écoulée, par la collectivité elle-même ou par toute personne publique ou privée agissant sur le territoire de la collectivité, dans le cadre d'une convention conclue avec elle.

Ainsi, toutes les acquisitions et cessions immobilières réalisées par les organismes suivants figurent dans ce bilan :

- la SCI du Parc d'Arc en Barrois pour l'Entrée Sud de Gonesse,
- l'EPA Plaine de France pour la ZAC Multisites,
- l'E.P.F.V.O. Pour la convention de veille foncière. Délibération du Conseil Municipal du 24.09.2009 : ZAC du Centre Ancien, avenant n°1 Ilot chemin vert et avenant n° 2 : terrain Prédault
- A.F.T.R.P pour la ZAC du Parc des Tulipes Nord et Sud

Le document établi pour l'année 2012 présente dans un premier temps, un rapport qui doit permettre au Conseil Municipal de porter une appréciation sur la politique immobilière menée par la collectivité et au-delà, d'informer la population. Ce rapport est accompagné de fiches descriptives de chaque acquisition.

Dans la deuxième partie, figurent un tableau récapitulatif des cessions immobilières réalisées par la Ville, puis un tableau similaire relatif aux cessions réalisées par les différents aménageurs de la commune.

2) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver le bilan des cessions et des acquisitions immobilières de l'année 2012.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2013

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame GARRET

OBJET : Nettoyement des voies, rues, espaces publics et mobilier urbain – Signature du marché

La Commission Développement Economique et Urbain du 18 juin 2013 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

Présentation

Par délibération n°65 du 14 mars 2013, le Conseil Municipal a autorisé, pour le nettoyage des voies, espaces publics et mobilier urbain, le lancement d'une procédure de marché sous la forme d'un appel d'offres ouvert fractionné à bons de commande sans montant minimum ni montant maximum.

La consultation a donc été engagée le 15 mars 2013 avec une date limite de remise des offres fixée au 25 avril 2013.

Dans ce cadre, deux offres ont été réceptionnées dans les délais. Les plis ont été examinés par le groupe de travail du 26 avril 2013.

Financement

La Commission d'Appel d'Offres du 6 juin 2013 a :

- agréé les candidatures,
- considéré comme présentant l'offre économiquement la plus avantageuse la société T.E.P. (Technique d'Environnement et de Propreté) – 2, rue du Nouveau Bercy – Immeuble le Levant – 94227 – CHARENTON LE PONT CEDEX

Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- **De prendre acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres,**
- **D'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son représentant délégué à signer toutes les pièces du marché relatif au nettoyage des voies, espaces publics et mobilier urbain avec la Société T.E.P. (Technique d'Environnement et de Propreté) – 2, rue du Nouveau Bercy – Immeuble le Levant – 94227 – CHARENTON LE PONT CEDEX.**

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2013

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame GARRET

OBJET : Mise en place de conteneurs enterrés sur le secteur collectif de la Fauconnière et la Salle des Fêtes - Groupement Emulithe/Beauvais Diffusion – Approbation et signature d'un avenant n° 2

PIECE (S) JOINTE (S) : Avenant N°2

La Commission d'Appel d'Offres du 13 juin 2013 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

La Commission Développement Economique et Urbain du 18 juin 2013 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

Présentation

Dans le cadre des prestations similaires au marché initial et par délibération n° 182 du 28 juin 2012, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'un marché relatif à la mise en place de conteneurs enterrés sur le secteur collectif de la Fauconnière et la Salle des Fêtes avec le groupement d'entreprises solidaires EMULITHE/BEAUVAIS DIFFUSION SAS représenté par le mandataire EMULITHE SNC pour le montant suivant :

Tranche ferme	87 661,00
Tranche conditionnelle	137 464,80
Total HT	225 125,80
TVA 19,6 %	44 124,66
Total TTC	269 250,46

Par délibération n° 66 du 14 mars 2013, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'un avenant n° 1 portant le montant du marché (Tranche ferme) de 87 661,00 € HT soit 104 842,56 € TTC à 92 324,00 € HT soit 110 419,50 € TTC.

Au vu des effets positifs de ce nouveau mobilier urbain tant sur l'esthétisme que sur l'amélioration de la salubrité et sécurité publiques, mais également sur l'amélioration des gestes de tri, il convient de poursuivre l'implantation de ces installations et en particulier lors de nouvelles constructions ou de réhabilitations de voirie.

Le parvis du Collège Doisneau sis 2, Place Jean Renoir, faisant l'objet de travaux de réhabilitation en 2013, il a donc été décidé d'intégrer à ce projet l'implantation d'une plateforme de 3 cuves enterrées (1 pour les ordures ménagères, 1 pour les emballages recyclables et 1 pour le verre)

Financement

Ces travaux supplémentaires dont le montant s'élève à 35 857,90 € HT soit 42 886,05 € TTC nécessite la conclusion d'un avenant n° 2.

Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER ET D'AUTORISER Monsieur le Député-Maire à signer l'avenant n° 2 au marché relatif à la mise en place de conteneurs enterrés sur le secteur collectif de la Fauconnière et la Salle des Fêtes avec le groupement d'entreprises solidaires EMULITHE/BEAUVAIS DIFFUSION SAS portant le montant du marché (Tranche ferme) de 92 324,00 € HT soit 110 419,50 € TTC à 128 181.90 € HT soit 153 305.55 € TTC**

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2013

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame GARRET

OBJET : Approbation et signature de la convention d'entretien et d'usage relative à la mise en place de conteneurs enterrés sur le secteur de la Fauconnière

PIECE (S) JOINTE (S) : convention DOMAXIS, convention I3F, convention Val d'Oise Habitat, convention OSICA

La Commission Développement Economique et Urbain du 18 juin 2013 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

Le quartier de la Fauconnière, localisé sur la commune de Gonesse, a fait l'objet d'une réhabilitation générale.

En conséquence, la ville de Gonesse a décidé, en concertation avec les gestionnaires d'immeubles et les conseils de concertation locative et de quartier, la mise en œuvre en bas d'immeubles de conteneurs enterrés destinés à la collecte des ordures ménagères résiduelles, des emballages-journaux-magazines et du verre.

L'objectif de ce système, outre de permettre la collecte en un même point de 2 ou 3 flux et donc de faciliter le tri sélectif, est de préserver la qualité urbaine et la propreté du quartier (disparition des poubelles malodorantes et inesthétiques, amélioration de l'hygiène et de la sécurité incendie). Une étude de faisabilité ainsi que plusieurs réunions associant l'ensemble des acteurs du projet, ont permis de déterminer les emplacements les plus judicieux afin d'obtenir un résultat optimal.

Une convention d'implantation a été actée entre les différents partenaires en Conseil Municipal en date du 26 mai 2011 (pour rappel : 34 plateformes de déchets posées en 2011 comprenant au total 53 conteneurs pour les ordures ménagères non recyclables, 35 conteneurs pour les emballages-journaux-magazines, et 21 conteneurs pour le verre). Seules 4 plateformes restent à réaliser au niveau de la copropriété du square de la Garenne. Ces travaux sont mis en attente afin d'être en corrélation avec les travaux de réhabilitation engagés sur le site, et en l'occurrence la suppression des colonnes vide-ordures.

Après une année de fonctionnement, malgré les 4 plateformes restantes, il convient de fixer les modalités d'usage quant à l'entretien et la maintenance des bornes d'apport volontaire enterrées existantes.

La convention d'entretien et d'usage, après un bref rappel des localisations des plateformes, précise :

- les garanties en cours,
- les engagements de la ville (collecte, nettoyage, maintenance, réparations),
- les engagements des bailleurs et syndics (alerte en cas de stationnement gênant la collecte, entretien journalier des plateformes : retrait des déchets et encombrants déposés à terre, alerte en cas de dysfonctionnement des équipements, relai quant à l'information sur les consignes de tri),
- la répartition des plateformes entre les partenaires, pour l'entretien journalier.

Les termes de cette convention, sont appliqués par chaque partenaire, depuis le 14 octobre 2011, date de mise en fonction de ce nouveau mobilier urbain. Il s'agit donc d'une régularisation administrative.

Les engagements de la ville indiqués, seront repris par la communauté d'agglomération Val de France dès l'adhésion actée.

2) Proposition

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver et d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer les conventions d'entretien et d'usage relatives à la mise en place de conteneurs enterrés sur le secteur de la Fauconnière.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2013

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame GARRET

OBJET : Approbation et signature du renouvellement des conventions relatives à la lutte anti graffitis avec les sociétés suivantes:

- Société IRP – 1à 11 chemin de Saint Blin
- Société TOIT et JOIE – résidence Orgemont
- Société OPIEVOY – résidence saint Blin / résidence La Madeleine / 2 rue d'Aulnay
- Société I3F – square du Nord
- Société Val d'Oise Habitat
- FONCIA sis à Aubervilliers – résidence Beethoven

PIECE (S) JOINTE (S) : 7 conventions en trois exemplaires chacunes

La Commission Développement Economique et Urbain du 18 juin 2013 s'est prononcée favorablement sur ce dossier

1) Présentation

► La recherche d'une qualité urbaine passe par un entretien soigné et notamment par une lutte contre les graffitis et l'affichage sauvage, qui contribuent à détériorer l'image de l'habitat.

La municipalité propose aux propriétaires privés de Gonesse qui sont intéressés, de bénéficier de l'enlèvement sur leurs biens, des tags directement visibles du domaine public (murs de propriétés, clôtures ...).

Cette action peut être élargie aux bailleurs et syndics de la ville, par l'intervention de l'entreprise titulaire du marché d'enlèvement des graffitis, sous réserve de la signature d'une convention.

Certaines sociétés ont déjà sollicité cette prestation, pour lesquelles les conventions arrivent à terme entre novembre 2013 et mars 2014 :

TOIT et JOIE	1/5 et 6/13 parc d'Orgemont	Lutte anti graffitis	Convention validée au Conseil Municipal en date du 23 septembre 2010	Convention arrivant à terme le 04 février 2014
	18 rue Claret			
OPIEVOY	Résidence La Madeleine, rue Molière	Lute anti graffitis	Convention validée au Conseil Municipal en date du 23 septembre 2010	Convention arrivant à terme le 17 janvier 2014
	2 rue d'Aulnay			
	Résidence Saint Blin		Convention validée au Conseil Municipal en date du 23 septembre 2010	Convention arrivant à terme le 20 novembre 2013

IRP	1-3-5-7-9-11 chemin de Saint Blin	Lutte anti graffitis	Convention validée au Conseil Municipal en date du 23 septembre 2010	Convention arrivant à terme le 11 décembre 2013
I3F	Square des sports	Lutte anti graffitis	Convention validée au Conseil Municipal en date du 23 septembre 2010	Convention arrivant à terme le 27 février 2014
Val d'oise Habitat	Secteur de la Fauconnière	Lutte anti graffitis	Convention validée au Conseil Municipal en date du 23 septembre 2010	Convention arrivant à terme le 15 novembre 2013
FONCIA	Résidence Beethoven	Lutte anti graffitis	Convention validée au Conseil Municipal en date du 24 septembre 2009	Convention arrivée à terme

2) Financement

Les interventions entreprises dans le cadre des conventions relatives à la lutte anti graffitis, sont remboursées par les sociétés, moyennant l'édition d'un titre de recette par le service environnement.

Pour information :

	Coût 2011	Coût 2012
TOIT et JOIE	54,33 €	108,66 €
OPIEVOY résidence St Blin	271,65 €	-
OPIEVOY résidence La Madeleine et 2 rue d'Aulnay	-	81,49 €
IRP	67,9 €	-
I3F	-	-
Val d'Oise Habitat	-	108,66 €
FONCIA	-	-

3) Proposition

Il est demandé au Conseil Municipal d'APPROUVER et d'AUTORISER Monsieur le Député-Maire à signer le renouvellement des 7 conventions existantes en matière de lutte anti graffitis avec les sociétés suivantes :

- Société IRP – 1à 11 chemin de Saint Blin,
- Société TOIT et JOIE – résidence Orgemont,
- Société OPIEVOY – résidence saint Blin / résidence La Madeleine / 2 rue d'Aulnay,
- Société I3F – square du Nord,
- Société Val d'Oise Habitat,
- FONCIA – résidence Beethoven,

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2013

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur SABOURET

OBJET : Acquisition de mobilier – Lancement d’une procédure d’appel d’offres

La Commission des Finances du 18 juin 2013 s’est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

La Ville de Gonesse achète régulièrement du mobilier administratif, scolaire et de cuisine. Actuellement et en respect avec la réglementation, les achats sont réalisés auprès de l’UGAP. Afin d’avoir un plus grand choix et peut-être de meilleurs prix, il a été décidé d’avoir recours à une procédure de marché public.

2) Financement

Il s’agira d’un marché alloti et fractionné à bons de commande sans montant minimum ni montant maximum comme suit :

N° Lot	Désignation
1	Mobilier administratif
2	Mobilier scolaire et Petite Enfance
3	Mobilier de cuisine

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal d’autoriser le lancement d’une procédure de consultation pour l’acquisition de mobilier selon le mode de l’appel d’offres ouvert et fractionné à bons de commande sans montant minimum ni montant maximum

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2013**RAPPORT DE PRESENTATION****RAPPORTEUR : Monsieur SABOURET****OBJET : Renouvellement des contrats d'assurance de la Ville avec la SMACL - Approbation et signature d'un avenant n°3 au lot n°2 : Assurance des responsabilités et risques annexes****PIECE(S) JOINTE(S) : Avenant n°3****La Commission des Finances du 18 juin 2013 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.****1) Présentation**

Par délibération n° 274 du 20 octobre 2010 le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés de prestations de service d'assurance pour une durée de 4 ans comme suit :

N° Lot	Désignation	Société retenue	Formule choisie	Taux (à la date de signature du marché) ou prix au m2 HT	Montant HT	Montant TTC
1	Assurance des dommages aux biens et des risques annexes	SMACL	Variante	0,95	90 754,45	98 301,39
2	Assurance des responsabilités civiles et des risques annexes	SMACL	Solution de base + option 1	0,11		25 561,59
3	Assurance des véhicules à moteur et des risques annexes	SMACL	Solution de base + options 1 et 2			56 730,85
4	Assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus	SMACL	Solution de base		2 447,00	2 667,23
6	Assurance des expositions	Assurances Sécurité	Solution de base	0,4000 pour le séjour et le transport		50,00 € par exposition

Par délibération n° 95 du 29 mars 2012, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'un avenant n° 1 aux lots n° 1 et 6 et des avenants n° 1 et 2 au lot n° 3.

Par délibération n° 183 du 28 juin 2012, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'un avenant n° 1 au lot n° 2.

Par délibération n° 287 du 6 décembre 2012, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'un avenant n° 3 au lot n° 3.

.../...

Par délibération n° 101 du 25 avril 2013, le Conseil Municipal a autorisé la signature des avenants n° 2 et 3 au lot n° 1, de l'avenant n° 2 au lot n° 2, de l'avenant n° 4 au lot n° 3 et l'avenant n° 2 au lot n° 6

2) Financement

Depuis le 10 avril 2013, un partenariat entre la Ville et les établissements secondaires a été établi, pour la mise en place de « Mesures de responsabilisation » alternative à l'exclusion scolaire.

Les élèves concernés par cette mesure sont encadrés par un éducateur et interviennent dans différents services de la Ville.

Il est donc nécessaire de conclure un avenant ayant pour objet l'extension à titre gracieux de la garantie « Essais professionnels – Stages (article 1.2.4 du Cahier des Clauses Techniques Générales) à ces élèves.

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver et d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer, avec la SMACL l'avenant n° 3 au lot n° 2

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2013

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur DOS SANTOS

OBJET : Services de télécommunications fixes et mobiles de la Ville - Approbation et signature d'un avenant n°2 au lot n° 2 : Téléphonie mobile avec la Société ORANGE

PIECE(S) JOINTE(S) : Avenant n°2

La Commission des Finances du 18 juin 2013 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

Par délibération n°66 du 24 mars 2011, le Conseil Municipal a autorisé le lancement d'une procédure relative aux services de télécommunications fixes et mobiles de la Ville de Gonesse sous la forme d'un appel d'offres ouvert, alloti et fractionné à bons de commande

Par délibération n°216 du 22 septembre 2011, le Conseil Municipal a autorisé la signature de ces marchés avec les sociétés suivantes :

N° Lot	Désignation	Montant minimum annuel (€ HT)	Montant minimum annuel (€ TTC)	Montant maximum annuel (€ HT)	Montant maximum annuel (€ TTC)	Entreprises retenues
1	Téléphonie filaire	40 000,00	47 840,00	125 000,00	149 500,00	Entreprise SFR BUSINESS TEAM
2	Téléphonie mobile	15 000,00	17 940,00	40 000,00	47 840,00	Entreprise ORANGE France SA

Par délibération n°310 du 15 novembre 2011, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'un avenant n° 1 au lot n° 1 prenant acte de la fusion absorption de la société titulaire du lot.

Par délibération n°103 du 25 avril 2013, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'un avenant n°2 au lot n°1 et d'un avenant n°1 au lot n°2 permettant de rendre cohérents les actes d'engagement et la délibération autorisant la signature des marchés.

2) Financement

A ce jour, le Groupe France Telecom-Orange a décidé d'intégrer les activités d'Orange France dans France Telecom par la réalisation de deux opérations concomitantes de fusion simplifiées. Ainsi, à partir du 1^{er} juillet 2013, France Telecom deviendra un opérateur intégrant en France la téléphonie mobile, la téléphonie fixe et l'internet

Il est à noter que ces modifications n'ont aucune incidence financière.

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver et d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer l'avenant n°2 au lot n°2 relatif aux services de téléphonie mobile de la Mairie de Gonesse avec la société France Telecom